



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2011**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2011
Supplément n° 15

Conseil économique et social
Documents officiels, 2011
Supplément n° 15

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2011**



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire de 2011	
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Déclaration de l'Administratrice	2
III. Égalité des sexes au PNUD	5
IV. Programmes de pays et questions connexes	6
V. Évaluation	7
VI. Fonds d'équipement des Nations Unies.	10
VII. Rapport sur le développement humain.	11
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
VIII. Remarques liminaires de la Présidente du Conseil d'administration	12
IX. Déclaration du Directeur exécutif	12
X. Programmes de pays et questions connexes	15
XI. Examen à mi-parcours du plan stratégique	17
<i>Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets</i>	
XII. Déclaration du Directeur exécutif	19
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
XIII. Rapport au Conseil économique et social	19
XIV. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes.	20
XV. Questions financières, budgétaires et administratives	23
XVI. Questions diverses.	25
Annexe	
Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, FNUAP et UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM.	27
Deuxième partie. Session annuelle de 2011	
I. Questions d'organisation	36
<i>Débat consacré au PNUD</i>	

II.	Déclaration de l'Administratrice et examen de son rapport annuel.	36
III.	Engagements de financement.	39
IV.	Évaluation	39
V.	Rapport sur le développement humain.	41
VI.	Programmes de pays et questions connexes	41
VII.	Fonds d'équipement des Nations Unies.	43
VIII.	Volontaires des Nations Unies	44
	<i>Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets</i>	
IX.	Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel.	45
	<i>Débat consacré à des questions communes</i>	
X.	Audit et contrôle internes	47
XI.	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	52
XII.	Voyages sur le terrain	53
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XIII.	Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel.	54
XIV.	Engagements de financement.	57
XV.	Programmes de pays et questions connexes	58
XVI.	Examen à mi-parcours du plan stratégique	59
XVII.	Questions diverses.	61
	Troisième partie. Rapport de la deuxième session ordinaire de 2011	
I.	Questions d'organisation	64
	<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II.	Déclaration de l'Administrateur et questions financières, budgétaires et administratives	64
III.	Programmes de pays et questions connexes	69
IV.	Rapport annuel de l'Administrateur.	71
	<i>Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets</i>	
V.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	72
	<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
VI.	Questions financières, budgétaires et administratives	74
VII.	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	75
VIII.	Audit et contrôle internes	77
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	

IX.	Déclaration du Directeur exécutif et rapport du Directeur exécutif sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP, 2008-2013	78
X.	Programmes de pays et questions connexes	82
XI.	Questions diverses.....	83
Annexes		
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2011.....	86
II.	Composition du Conseil d'administration en 2011.....	137

Première partie
Première session ordinaire de 2011

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 31 janvier au 3 février 2011**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2011 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 31 janvier au 3 février 2011.

2. Conformément à l'article 49 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, le Conseil d'administration a élu pour 2010 le Bureau suivant :

Présidente : S. . M^{me} Edita Hrdá (République tchèque)

Vice-Président : S. E. M. Michel Tommo Monthe (Cameroun)

Vice-Président : S. E. M. Carlos Henrique Garcia González (El Salvador)

Vice-Président : M. Takeshi Osuga (Japon)

Vice-Président : M. Md. Nojibur Rahman (Bangladesh)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2011 (DP/2011/L.1) ainsi que le rapport sur la seconde session ordinaire de 2010 (DP/2011/1). Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/1 portant sur le Règlement intérieur révisé du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. Il a également adopté le plan de travail annuel pour 2011 (DP/2011/CRP.1) et approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2011.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2010 figurent dans le document DP/2011/2 et celles adoptées à sa première session ordinaire de 2011 sont contenues dans le document DP/2011/21 qui peut être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : www.undp.org/execbrd.

5. Dans sa décision 2011/13, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2011 :

Session annuelle de 2011 : 6-17 juin 2011 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2011 : 6-9 septembre 2011

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice

6. Dans ses remarques liminaires, l'Administratrice a félicité pour leur élection les nouveaux membres du Bureau et a remercié les membres du Bureau sortant pour leur travail assidu et leur soutien en 2010. Dans le contexte des récents changements dans le monde, l'Administratrice a souligné la nécessité d'un système multilatéral fort en soulignant le double rôle joué par le PNUD en sa qualité d'organisme chef de file du développement et de coordonnateur du système des Nations Unies pour le développement. Elle a montré comment le PNUD se repositionnait pour mieux répondre aux grands bouleversements survenant dans un environnement mondial aux défis croissants et a esquissé l'Agenda pour le changement du PNUD. En donnant un aperçu des points essentiels à l'ordre du jour du PNUD pour 2011, elle a mentionné notamment : l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD; les évaluations; le budget d'appui biennal 2012-2013 et l'étroite collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme

(ONU-Femmes) de manière à tirer profit des avantages comparatifs respectifs dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle a souligné les contributions du PNUD aux grandes conférences mondiales consacrées au développement et noté la pertinence constante des activités du PNUD dans la prévention des risques et des efforts de relèvement, outre la promotion de la bonne gouvernance. Le texte complet de sa déclaration est accessible à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/execbrd>.

7. En soulignant l'engagement du PNUD à l'appui de l'Agenda pour le changement, l'Administratrice a fourni davantage de détails sur les éléments essentiels de ce dernier. Ils comprennent notamment le plan d'action du PNUD adopté en 2010, le contrôle des coûts et des dépenses et un réexamen du modèle de fonctionnement du PNUD. L'Administratrice a fait le point sur les progrès réalisés dans les domaines d'intervention prioritaire du plan d'action ainsi que sur les efforts en cours pour réduire les dépenses du programme et de sa gestion, notamment les frais de voyage et les coûts liés aux mouvements fréquents du personnel. Compte tenu de la tendance à la baisse des ressources ordinaires du PNUD, elle a mis en évidence l'impact négatif de la diminution des ressources ordinaires sur la capacité du PNUD de s'acquitter de son mandat multilatéral et de fournir une assistance efficace au renforcement des capacités. Pour terminer, l'Administratrice a réaffirmé l'engagement du PNUD de renforcer son rôle de coordinateur du système des Nations Unies pour le développement en vue d'une prestation plus rationnelle et plus efficace et d'une meilleure cohérence stratégique de l'ensemble des opérations.

8. Dans leurs déclarations générales, les délégations ont remercié l'Administratrice pour son exposé à la fois complet et informatif et l'ont félicitée pour son engagement à guider le PNUD dans sa gestion du changement. Elles ont également fait part de leur satisfaction à l'Administratrice pour sa présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) tout en soulignant la nécessité d'une plus grande harmonisation et d'une meilleure cohérence du système des Nations Unies. Elles ont exprimé l'espoir que le plan d'action relatif au mode de fonctionnement du PNUD aura pour effet des changements à la fois fondamentaux et tangibles ainsi que des gains d'efficacité. Plusieurs délégations ont rappelé l'importance des activités du PNUD au niveau de pays. Diverses délégations ont partagé la même préoccupation à l'égard de la volatilité des facteurs externes susceptible de compromettre les réalisations du développement. À cet égard, elles se sont félicitées des efforts menés par l'Administratrice en vue de renforcer la cohérence des activités de développement du système des Nations Unies.

9. De nombreuses délégations ont fait part de leurs vives préoccupations concernant la diminution des ressources ordinaires et ont invité les États Membres à s'acquitter de leurs obligations pour assurer un flux suffisant de fonds. Une délégation a fait remarquer que le financement préaffecté à des fins spéciales devrait être l'exception et non la règle. Certaines délégations ont encouragé le PNUD à élargir sa base de donateurs pour mieux affronter les défis posés par le climat changeant du développement tout en lançant un appel en faveur d'une utilisation plus efficace et plus rentable des ressources ordinaires. Une délégation a réclamé un compte rendu plus détaillé des recettes et des dépenses après avoir relevé des contradictions entre les montants des recettes et des dépenses.

10. Plusieurs délégations ont estimé que le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain devrait adopter une approche plus responsable dans

l'établissement du Rapport sur le développement humain en veillant à son objectivité et à son exactitude conformément à la résolution de l'Assemblée générale 57/264. Ces délégations ont souligné la nécessité pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain d'entretenir des contacts plus fréquents avec la Commission des statistiques des Nations Unies ainsi qu'avec les instances nationales pertinentes. En faisant part de leurs préoccupations concernant les erreurs factuelles contenues dans le Rapport 2010 sur le développement humain, certaines délégations ont réitéré la nécessité de renforcer la neutralité et la transparence du Rapport.

11. Les délégations ont reconnu l'importance de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour faire le point des réalisations et fixer les priorités à venir. Une délégation a demandé de quelle façon l'examen à mi-parcours pouvait être utilisé pour orienter le processus de planification des programmes. S'agissant des évaluations, les délégations ont souligné l'importance de sauvegarder l'indépendance et l'impartialité de la fonction d'évaluation, en ajoutant que le plan stratégique, l'examen triennal complet et la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies devraient constituer une base utile pour orienter les futures évaluations. Certaines délégations ont pris note des progrès accomplis dans la politique d'évaluation révisée du PNUD, toutefois une délégation a estimé que la politique révisée aurait pu insister davantage sur l'analyse des questions relatives au renforcement des capacités à l'échelon national.

12. Un certain nombre de délégations ont demandé une nouvelle modalité de coopération à l'intention des pays à revenu intermédiaire. Elles ont fait valoir que ces pays étaient différents des autres pays en développement; les défis posés par le développement étaient diversifiés et exigeaient par conséquent des approches différentes. S'agissant des critères de classement, elles ont souligné la nécessité de passer des critères actuels basés sur le revenu par habitant à un ensemble d'indicateurs comprenant notamment l'indice de développement humain.

13. Les délégations ont conclu que le PNUD était un partenaire important dans la réduction de la pauvreté et ont appuyé l'engagement de l'Administratrice en faveur du développement durable ainsi que du cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont souligné combien il était important de favoriser la coopération Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire comme moyen pratique pour les pays les moins avancés – notamment de l'Afrique au sud du Sahara – pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Elles se sont félicitées de la contribution du PNUD aux préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra à Istanbul. Dans ce contexte, une délégation a souligné l'importance d'aider les pays à libérer pleinement leur potentiel de croissance en surmontant les défis situés à la croisée de la gouvernance et du développement du secteur privé.

14. L'Administratrice a remercié les délégations pour leurs commentaires relatifs à presque tous les secteurs d'activités du PNUD et a réitéré l'engagement du PNUD en faveur de l'initiative Unis dans l'action. Elle a pris note des préoccupations des pays à revenu intermédiaire tout en assurant que le PNUD continuera d'accorder la priorité aux pays les moins avancés.

III. Égalité des sexes au PNUD

15. L'Administratrice a introduit ce point de l'ordre du jour. Elle a présenté un rapport oral sur l'application de la stratégie du PNUD pour instaurer l'égalité des sexes en soulignant le ferme engagement de la direction générale du PNUD de veiller à ce que l'égalité des sexes soit pleinement intégrée dans tous les domaines d'activités du PNUD. L'Administratrice associée a évoqué les progrès réalisés en 2010 dans l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes en mettant l'accent sur les défis encore à relever dans différents domaines. Elle a donné un aperçu des mesures adoptées l'année passée visant à promouvoir l'égalité des sexes dans chacun des domaines thématiques d'activité du PNUD. Elle a décrit les résultats obtenus pour chacun des quatre objectifs thématiques de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes. Elle a présenté les résultats préliminaires de l'examen à mi-parcours de cette stratégie pour la période 2008-2013 et les résultats du marqueur de l'égalité hommes-femmes. Elle a relevé, en outre, que le contenu du rapport oral ainsi que l'examen à mi-parcours de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes fourniront des indications importantes pour l'examen à mi-parcours du plan stratégique.

16. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport oral et la mise en place du marqueur de l'égalité des sexes dans l'ensemble de l'organisation. Plusieurs intervenants ont salué les progrès accomplis dans les différents domaines thématiques des activités du PNUD et ont reconnu son rôle clef dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les délégations, dans leur majorité, ont réitéré l'importance qu'elles attachaient à l'égalité des sexes et à son intégration dans toutes les structures et à cet égard se sont félicitées de la création d'ONU-Femmes. Elles ont souligné que le PNUD, en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement et de gardien du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, avait la responsabilité de continuer à appuyer les activités d'ONU-Femmes. Elles ont également relevé l'importance de la communication de la direction générale du PNUD à son personnel pour assurer l'intégration ininterrompue de l'égalité des sexes dans tous les secteurs. Il est tout aussi important que la collaboration avec ONU-Femmes soit instaurée à tous les niveaux. Les délégations ont invité le PNUD à renforcer sa collaboration avec ONU-Femmes ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies afin d'augmenter l'efficacité des interventions et d'éviter les doubles emplois.

17. Les délégations ont signalé qu'elles escomptaient que l'intégration de l'égalité des sexes serait un thème transversal dans le rapport annuel de l'Administratrice. Elles ont exprimé leur intérêt à propos de la manière dont l'examen à mi-parcours de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes sera reflété dans l'examen à mi-parcours du plan stratégique. Elles ont aussi demandé une actualisation de l'examen à mi-parcours et de ses incidences sur les priorités futures de l'organisation. Plusieurs délégations ont souhaité savoir comment le PNUD envisageait d'utiliser les données du marqueur de l'égalité hommes-femmes pour renforcer l'intégration de l'égalité des sexes au PNUD et comment le PNUD se proposait d'utiliser cet outil dans ses futures évaluations. Elles attendent avec intérêt des informations sur la façon dont le marqueur de l'égalité hommes-femmes permettra de comparer les progrès réalisés dans les différents domaines thématiques, tout en encourageant le PNUD à approfondir l'utilisation de cet instrument avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de permettre des comparaisons avec des instruments similaires

utilisés par d'autres organismes et par les parties prenantes. En outre, elles ont réclamé une mise à jour des progrès réalisés dans l'application du programme d'action en faveur de l'égalité entre les sexes.

18. Les délégations ont reconnu le rôle très important joué par le PNUD en veillant à ce que les activités liées au changement climatique intègrent une perspective soucieuse de l'égalité des sexes. Les délégations ont également encouragé le PNUD à poursuivre l'intégration de tous les aspects liés à l'égalité des sexes dans ses activités relatives à la paix et à la sécurité. Une délégation a souligné l'importance d'assurer la sécurité et la sûreté des femmes dans les zones d'après conflit et d'encourager une plus forte participation des femmes dans les processus d'élaboration des politiques de consolidation de la paix.

19. L'Administratrice associée a remercié les délégations pour leurs commentaires pertinents. Elle a réaffirmé l'engagement du PNUD à l'égard de l'égalité des sexes et sa volonté de collaborer étroitement avec tous les autres organismes du système des Nations Unies, notamment son plus récent partenaire, ONU-Femmes, pour tirer parti des complémentarités. Elle fait sienne la démarche de partager les données du marqueur de l'égalité hommes-femmes avec l'ensemble du système des Nations Unies et a signalé que les derniers résultats de la stratégie en faveur de l'égalité entre les sexes seront communiqués au Conseil d'administration lors de sa session annuelle. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques de développement a ajouté que le rapport oral décrivait les progrès considérables réalisés au cours de ces dernières années, notamment en termes d'intégration de l'égalité des sexes dans divers domaines de programmation et d'activité.

20. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/2 relative au rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes.

IV. Programmes de pays et questions connexes

Projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie

21. L'Administratrice a introduit ce point de l'ordre du jour. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a donné un aperçu du projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie (DP/FPA-ICEF-WFP/DCCP/2011/TZA/1). Celui-ci contient un descriptif commun, des cadres de résultats en matière de développement ainsi que les besoins en ressources du PNUD, du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

22. Une délégation a remercié le Conseil d'administration pour l'opportunité offerte d'examiner exceptionnellement un descriptif de programme de pays commun. Cette délégation a déclaré que ce document commun était ancré dans le Plan d'aide au développement des Nations Unies (2011-2015) et qu'il expliquait bien les synergies et défis rencontrés durant son élaboration.

23. De nombreuses délégations ont salué la direction du Gouvernement tanzanien et son appropriation du programme en appuyant le processus de réforme en faveur du principe Unis dans l'action. Elles ont également loué l'équipe de pays en Tanzanie pour ses efforts visant à mettre en œuvre une stratégie à la fois plus

collective et plus cohérente pour répondre aux priorités nationales. Elles ont aussi exprimé leur appui au projet de descriptif de programme de pays commun qui renforce les synergies entre les différents organismes des Nations Unies en Tanzanie, améliorant ainsi l'efficacité des activités des Nations Unies dans ce pays.

24. Les délégations ont également pris note des défis persistants liés au descriptif de programme de pays commun, notamment la nécessité d'une assistance supplémentaire de la part du Siège de l'Organisation des Nations Unies; l'alignement sur le calendrier budgétaire du Gouvernement tanzanien; la nécessité d'améliorer la cohérence, la rentabilité et l'efficacité du système des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie, outre la mobilisation des ressources.

25. Une délégation a demandé si les annexes pouvaient être simplifiées tout en ajoutant que les propositions n'étaient pas toujours très compréhensibles et qu'elle soumettrait des questions concernant la gestion axée sur les résultats. Cette délégation a également demandé si le PNUD et le FNUAP pouvaient joindre leurs efforts dans le domaine du VIH/sida. Une autre délégation a souhaité des renseignements concernant la pratique actuelle de vérification des comptes du cycle budgétaire du FNUAP ainsi que sur les défis rencontrés par les bureaux de pays pour mobiliser des ressources tout en évitant d'entrer en concurrence avec les autres fonds et programmes. D'autres délégations ont exprimé le vœu que les enseignements tirés de l'expérience du descriptif de programme de pays commun pour la Tanzanie soient incorporés dans les directives d'élaboration des futurs descriptifs de programme commun de pays.

26. Le Conseil d'administration a pris note du projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie/

27. Le Conseil d'administration a approuvé la seconde prolongation d'une durée d'une année du programme de pays du Pérou (DP/2011/19).

28. Conformément aux décisions 2001/11 et 2006/36, les huit programmes de pays ci-après ont été approuvés selon la procédure d'approbation tacite, sans avoir été examinés ni débattus.

Région Afrique : Burkina Faso et Zambie;

Région des États arabes : Somalie;

Région Asie-Pacifique : République populaire démocratique de Corée, Indonésie et Maldives;

Région d'Amérique latine et Caraïbes : Chili et Uruguay.

V. Évaluation

29. L'Administratrice a introduit ce point de l'ordre du jour en soulignant l'engagement pris par la direction générale d'assurer une fonction d'évaluation indépendante de qualité. Elle espère que le Conseil d'administration accordera son appui à la politique révisée d'évaluation.

30. L'Administratrice associée a présenté le rapport sur la nouvelle politique d'évaluation du PNUD (DP/2011/3) en résumant brièvement les cinq principaux changements. Elle a souligné le fait que la nouvelle politique d'évaluation était le fruit d'un processus étendu de consultation avec divers partenaires, notamment les autres organismes du système des Nations Unies et reflétait nombre de

commentaires reçus durant ce processus. Elle a souligné, en outre, l'engagement pris par l'administration du PNUD de renforcer la culture d'évaluation dans l'organisation.

31. Les délégations ont largement appuyé le projet de nouvelle politique d'évaluation, notant que cette dernière constituait pour l'organisation un instrument global d'apprentissage tourné vers l'avenir. De nombreuses délégations ont toutefois réitéré la nécessité d'une fonction d'évaluation intègre et indépendante. Elles ont demandé une amélioration de la qualité et de la couverture des évaluations ainsi que le recours à des évaluations décentralisées. Une délégation a souligné l'importance d'améliorer la fonction d'évaluation au niveau du bureau de pays. Un certain nombre de délégations se sont félicitées des éclaircissements fournis à propos des rôles et des responsabilités de toutes les parties constitutives du PNUD, y inclus son Conseil d'administration. Elles ont demandé qu'une information actualisée sur l'état de la mise en œuvre de la politique d'évaluation devienne un élément du rapport annuel de l'Administratrice sur l'évaluation.

32. En notant la complexité des défis auxquels le PNUD se trouve confronté, une délégation a souligné l'urgente nécessité de lutter vigoureusement contre le cloisonnement des services en promouvant dans l'ensemble de l'organisation une culture d'évaluation. Des délégations ont recommandé d'appliquer les enseignements tirés des évaluations en vue d'améliorer les opérations et les résultats des programmes du PNUD tout en orientant les décisions stratégiques. Les délégations ont demandé qu'une vue d'ensemble de l'état de la mise en œuvre des conclusions des évaluations soit incorporée dans le rapport annuel de l'Administratrice. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la faible couverture et la qualité médiocre des évaluations décentralisées du PNUD et a suggéré de renforcer la conception des programmes et des projets. Une délégation a fait remarquer que le plan stratégique du PNUD et la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies contient déjà des principes et des lignes directrices concernant l'évaluation et se demande pourquoi le PNUD devrait renégocier des éléments déjà existants. Cette délégation a également relevé la nécessité d'une répartition géographique équitable des évaluateurs pour qu'ils reflètent fidèlement la nature internationale du PNUD.

33. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté les évaluations de la contribution du PNUD : a) à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement (DP/2011/4); b) au renforcement des capacités nationales (DP/2011/6); c) à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté : la corrélation pauvreté-environnement (DP/2011/8); d) au renforcement de la gouvernance locale (DP/2011/10) et e) au développement et aux résultats institutionnels à l'échelle régionale (DP/2011/12).

34. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement a présenté la réponse de l'administration à l'évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement (DP/2011/5). L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques de développement a présenté de son côté la réponse de l'administration à l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales (DP/2011/7); à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté : la corrélation pauvreté-environnement (DP/2011/9); et au renforcement de la gouvernance locale (DP/2011/11). L'Administratrice associée a présenté la réponse de l'administration à

l'évaluation de la contribution du PNUD au développement et aux résultats institutionnels à l'échelle régionale (DP/2011/13).

35. Une délégation a déclaré que les cinq domaines thématiques de l'évaluation devraient bénéficier de contributions ainsi que d'une coordination à l'échelle du système. Elle a demandé des informations actualisées concernant la mise en œuvre de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies.

36. En ce qui concerne la réponse de l'administration concernant l'évaluation de la contribution du PNUD dans la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement, quelques délégations ont exprimé le sentiment que le rôle du PNUD comme chef de file sectoriel du relèvement rapide n'avait pas fait l'objet d'une analyse suffisamment approfondie. Elles se sont interrogées sur les défis rencontrés par le PNUD dans ses efforts d'améliorer ses activités dans ce domaine, notamment la coordination avec la Banque mondiale et les organismes participant à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC). Elles ont en outre suggéré qu'il importait de renforcer le rôle consultatif du PNUD dans le domaine des politiques de réduction des risques de catastrophe ainsi que ses avantages comparatifs dans les situations précaires ou d'après conflits. Ces délégations ont réclamé avec insistance une approche plus globale au niveau de pays. D'autres délégations ont souligné l'importance d'établir un lien clair entre la réduction des risques de catastrophe et les autres activités de développement du bureau de pays. Elles ont fait valoir que l'égalité des sexes et le changement climatique constituaient des priorités à cet égard.

37. Un certain nombre de délégations a reconnu le rôle central joué par le PNUD dans le renforcement des capacités nationales tout en soulignant en même temps l'importance de veiller à l'appropriation nationale du programme de pays par le gouvernement hôte. Une délégation a demandé dans quelle mesure le PNUD privilégiait la coopération Sud-Sud au moment de renforcer les capacités nationales et si des mesures avaient été adoptées pour garder les experts formés dans leurs pays. Différentes délégations ont souligné la nécessité de passer des projets à court terme à des projets endogènes nationaux en vue d'obtenir des résultats durables à long terme; de promouvoir une culture du partage des connaissances; et d'intégrer le renforcement des capacités dans tous les domaines opérationnels de l'organisation. Beaucoup de délégations ont demandé au PNUD de faire rapport au Conseil d'administration sur la situation des arrangements concernant les ressources entre le PNUD et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme s'agissant du transfert de fonctions du PNUD à des partenaires nationaux dans les pays choisis.

38. Certaines délégations ont reconnu que le PNUD bénéficiait d'une position idéale pour prendre la tête des interventions au niveau de pays sur les liens entre la pauvreté et l'environnement. Elles ont relevé que la corrélation pauvreté-environnement était importante, car elle implique la prise en compte de la gestion des ressources naturelles dans les programmes de développement. Ces délégations ont demandé au PNUD une réponse à propos de l'utilisation de ce modèle comme méthode de travail. Elles ont en outre demandé d'être informées de façon plus générale des progrès réalisés dans l'intégration de la corrélation pauvreté-environnement dans les activités du PNUD. Plusieurs délégations ont souligné que l'initiative Pauvreté-Environnement représentait un exemple important d'une bonne

pratique qui devrait être étendue sur une grande échelle comme modèle de collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Elles ont accueilli avec satisfaction l'intégration de cette corrélation dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que dans l'examen à mi-parcours du plan stratégique. Plusieurs autres délégations ont invité le PNUD à entreprendre davantage d'activités de sensibilisation à l'adaptation au changement climatique sur base des enseignements tirés de l'expérience.

39. Quelques délégations ont exprimé leurs préoccupations à propos de l'approche décousue à l'égard des questions de gouvernance locale et de l'absence d'une stratégie bien ciblée. Une délégation a demandé que les États membres soient informés des conclusions du débat sur les défis posés par le renforcement des capacités locales – un débat qui a eu lieu en 2010 à Marrakech dans le cadre de la Conférence « Capacités = Développement ». La délégation a également déclaré que la coopération Sud-Sud de même que la coopération triangulaire devraient bénéficier d'un appui accru, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités au niveau local. Une autre délégation a invité le PNUD à renforcer le lien entre la gouvernance locale et la démocratie. Une autre délégation encore a souligné la nécessité pour le PNUD de formuler une politique claire en matière de décentralisation. La délégation a exprimé l'espoir que l'examen à mi-parcours du plan stratégique sera l'occasion de définir clairement la décentralisation et la gouvernance locale et d'en faire une question intersectorielle. S'agissant des efforts entrepris pour renforcer davantage la bonne gouvernance, certaines délégations ont souligné que la perspective des droits de l'homme devait être incorporée dans la gouvernance locale de même que l'égalité entre les sexes.

40. Une délégation, tout en reconnaissant les avantages comparatifs du PNUD pour répondre aux besoins locaux, a encouragé l'organisation à adopter une approche plus globale dans le processus de régionalisation, et aussi en tant qu'organisation fondée sur la connaissance. Elle a relevé que la régionalisation pouvait être une bonne passerelle entre le siège et les bureaux de pays et a invité le PNUD à adopter d'importantes mesures de réforme en vue d'améliorer son rôle dans ce domaine. L'organisation devrait examiner les expériences des autres organismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF.

41. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/3 sur la politique d'évaluation; la décision 2011/4 sur l'évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement et réponse de l'administration; la décision 2011/5 sur l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales et réponse de l'administration; la décision 2011/6 sur l'évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté, corrélation pauvreté-environnement et réponse de l'administration; la décision 2011/7 sur l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement de la gouvernance locale et réponse de l'administration; et la décision 2011/8 sur l'évaluation de la contribution du PNUD au développement et aux résultats institutionnels à l'échelle régionale et réponse de l'administration.

VI. Fonds d'équipement des Nations Unies

42. L'Administratrice associée du PNUD a introduit ce point de l'ordre du jour en rendant hommage aux efforts du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)

pour perfectionner et élargir son appui en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays les moins avancés. Le Secrétaire exécutif du FENU a présenté un rapport oral sur les résultats préliminaires et les perspectives de l'organisation pour 2011-2013.

43. Les délégations ont remercié le Secrétaire exécutif pour sa déclaration très complète tout en renouvelant leur confiance dans sa gestion. Encouragées par la robuste performance du FENU, les délégations ont pris note de l'accent placé par ce dernier sur les pays les moins avancés, notamment les pays sortant d'un conflit ou d'une crise. Elles ont noté avec satisfaction une augmentation de l'ensemble des contributions financières, tout en faisant part de leurs préoccupations du fait que cette augmentation semble principalement due à des contributions préaffectées. Elles ont également relevé que la base des donateurs pour les contributions aux ressources ordinaires restait relativement modeste. Une délégation s'est félicitée d'apprendre que le FENU avait réussi à instaurer de nouveaux partenariats avec des donateurs du secteur public et du secteur privé tout en l'interrogeant sur ses plans pour étendre les partenariats aux donateurs de pays en émergence. La délégation a exprimé sa satisfaction à propos du rôle du FENU dans les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra à Istanbul tout en sollicitant davantage d'informations sur les manifestations parallèles qui sont prévues.

44. Le Secrétaire exécutif du FENU s'est félicité de l'opportunité de collaborer avec les États Membres lors des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et réaffirme l'engagement du FENU de rechercher un large éventail de partenariats.

VII. Rapport sur le développement humain

45. Une délégation a soumis le projet de décision concernant le rapport sur le développement humain, en expliquant l'objectif et la teneur du projet de décision.

46. Les délégations ont réaffirmé leur appui à la valeur fondamentale du Rapport comme publication essentielle du développement international.

47. Avant l'adoption du projet de décision sur le Rapport, quelques délégations ont pris la parole pour louer l'esprit du projet de décision qui visait à améliorer la transparence et l'exactitude du Rapport, en notant l'importance de veiller à l'indépendance du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain quant au contenu. Suite à l'adoption du projet de décision, de nombreuses autres délégations ont exprimé leur appui à la décision, réitérant l'importance d'améliorer la crédibilité et la qualité du rapport ainsi que les consultations avec les États Membres.

48. Une délégation, prenant la parole au nom de plusieurs délégations, a regretté que la décision ne reflète pas suffisamment le large appui des États membres dont jouissait le Rapport sur le développement humain. Il a été noté avec regret que d'autres points de l'ordre du jour avaient été affectés par la façon dont les consultations sur la décision relative au rapport avaient été menées, outre le fait que le processus de négociations n'avait pas entièrement suivi la pratique du Conseil de rechercher un consensus et la transparence de ses débats et de ses prises de décision.

49. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/12 concernant le Rapport sur le développement humain.

Débat consacré au FNUAP

VIII. Remarques liminaires de la Présidente du Conseil d'administration

50. La Présidente du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue au nouveau Directeur exécutif du FNUAP, le D^r Babatunde Osotimehin en l'assurant du soutien du Conseil d'administration. Elle a déclaré que le Conseil se réjouissait de travailler en étroite collaboration avec lui. La Présidente a rendu un vibrant hommage à M^{me} Thoraya Obaid, la Directrice exécutive sortante du FNUAP, pour sa direction et ses réalisations.

IX. Déclaration du Directeur exécutif

51. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif a brossé à grands traits sa vision et l'orientation stratégique du FNUAP (le texte intégral en anglais est disponible à l'adresse www.unfpa.org/le/public/home/news/pid/7206). Il a remercié les États Membres ainsi que les partenaires de la société civile pour leur appui en affirmant que sous sa direction, le renforcement des partenariats constituera une priorité stratégique permanente. Il a rendu hommage aux Directrices exécutives qui l'ont précédé, M^{me} Thoraya Obaid et le D^r Nafis Sadik. Il a souligné que le renforcement de l'obligation de rendre des comptes était la première priorité du FNUAP en 2011. La transparence et l'obligation redditionnelle seront ses principes fondamentaux. Il a déclaré que le FNUAP avait adopté toute une série de mesures pour renforcer la gestion des dépenses d'exécution nationale et pour améliorer la responsabilisation de chacun, renforcer les contrôles dans les bureaux de pays et résoudre les différentes questions soulevées par les commissaires aux comptes. Il a décrit la façon dont il entend diriger le changement du FNUAP pour en faire une organisation mondiale de premier plan dans le secteur du développement. Il a fourni au Conseil d'administration des informations actualisées sur le financement du FNUAP. En conclusion, le Directeur exécutif affirmé qu'il mettra l'accent sur le renforcement du FNUAP pour devenir la meilleure organisation possible : plus responsable et répondant mieux aux besoins des pays et de leurs jeunes.

52. De nombreuses délégations ont félicité le nouveau Directeur exécutif en l'assurant de leur soutien. Elles ont salué sa vision et l'orientation stratégique du FNUAP. Les représentants de l'ONG Partenaires dans le domaine de la population et du développement, ONU-Femmes, l'Organisation mondiale de la santé et la Fédération internationale pour la planification familiale ont déclaré leur intérêt à vouloir poursuivre le partenariat avec le FNUAP. Plusieurs délégations ont rappelé l'héritage laissé par la Directrice exécutive sortante, M^{me} Obaid, et ont rendu hommage à ses réalisations. Les délégations ont félicité le FNUAP d'avoir mis l'accent sur la direction et l'exécution nationales du programme de pays et son appropriation ainsi que sur la coopération Sud-Sud. Elles se sont félicitées de la résolution 65/234 de l'Assemblée générale de proroger au-delà de 2014 le Programme d'action de la Conférence du Caire sur la population et le

développement (CIPD). Elles ont souligné l'enchevêtrement des liens entre les objectifs de la CIPD et ceux du Millénaire pour le développement. Le fait que plusieurs pays africains ne parviendront pas à réaliser les objectifs du Millénaire d'ici 2015 est préoccupant. Quelques délégations ont invité le Directeur exécutif à accorder la plus haute priorité à la mobilisation des ressources, notamment une augmentation du financement pour assurer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation.

53. Plusieurs délégations ont souligné l'importance centrale de la protection et de la promotion de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, et d'associer la planification familiale et la santé maternelle aux programmes de prévention du VIH. Elles ont accueilli avec satisfaction l'accent mis par le Directeur exécutif sur les adolescents et les jeunes en vue de faire progresser la réalisation des objectifs de la CIPD tout en soulignant la nécessité de veiller à l'accès des jeunes aux services de santé en matière de sexualité et de procréation. Le concept de sécurité humaine et ses liens avec la santé globale ainsi que le mandat du FNUAP ont été soulignés. L'approche soucieuse des diversités culturelles du Fonds a été jugée digne d'éloges. Les délégations ont invité le FNUAP à participer activement à la Stratégie mondiale pour la santé des mères et des enfants lancée par le Secrétaire général, ayant noté que l'examen à mi-parcours du plan stratégique fournissait au FNUAP une opportunité de se situer dans une stratégie mondiale.

54. Nombre de délégations ont encouragé le FNUAP à continuer d'appuyer la collecte de données, leur analyse et leur utilisation dans l'élaboration des politiques, dans la planification et dans la préparation du budget. Une délégation a prié le FNUAP de consulter les autorités nationales en matière d'harmonisation des données. Diverses délégations ont souligné la nécessité d'accorder l'attention et les investissements requis à des questions telles que le vieillissement et le déclin de la population, les populations autochtones, l'urbanisation et le changement climatique. Quelques délégations ont également remercié le FNUAP pour l'aide apportée à leur recensement national. L'appui technique fourni par le Fonds pour partager les meilleures pratiques à l'échelle mondiale a été loué et le FNUAP a été invité à faciliter le transfert et le partage des connaissances et des meilleures pratiques entre pays en développement.

55. Reconnaissant la relation complémentaire qui existe entre le FNUAP et ONU-Femmes, plusieurs délégations ont demandé l'instauration d'une étroite collaboration entre les deux organismes avec une division claire du travail, chacune s'appuyant sur ses avantages comparatifs dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les délégations ont souligné que l'égalité des sexes devait demeurer une priorité capitale pour le FNUAP et qu'une attention spéciale devait être accordée aux violences sexuelles et sexistes, notamment dans le cadre humanitaire. Il a été également noté que les jeunes gens devraient être impliqués très tôt dans ces questions pour réduire ces types de violences. Nombre de délégations ont encouragé le FNUAP à rationaliser ses activités humanitaires et de secours d'urgence. Une délégation a appelé l'attention sur la proposition de son pays en faveur d'un mécanisme spécialisé sous l'égide des Nations Unies pour fournir une assistance humanitaire durant les catastrophes naturelles.

56. De nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction l'engagement du FNUAP et sa contribution à la réforme du système des Nations Unies et à l'amélioration de la cohérence du système, notamment son rôle dynamique de chef

de file dans la mise en œuvre de l'initiative Unis dans l'action. Elles ont invité le FNUAP à poursuivre activement son engagement. Il a été noté que des réformes au niveau du siège s'avéraient indispensables dans les domaines des ressources humaines, des pratiques de fonctionnement et de l'établissement de rapports. Nombre de délégations ont appelé l'attention sur la tenue prochaine de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et ont souligné la nécessité d'une assistance pour permettre à ces pays de réaliser les objectifs de la CIPD et ceux du Millénaire. Elles se sont félicitées de l'intention du Directeur exécutif de participer à la Conférence tout en invitant le FNUAP à continuer d'appuyer les pays les moins avancés.

57. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer l'obligation de rendre des comptes, notamment la gestion des risques et leur atténuation, la publication des résultats obtenus et les évaluations. Les efforts du FNUAP pour améliorer la budgétisation axée sur les résultats ont été accueillis avec satisfaction. Il a été noté que le renforcement des dispositifs de contrôle interne et de suivi devait constituer une priorité majeure pour le FNUAP, notamment un meilleur contrôle des dépenses associées à l'exécution nationale. Les délégations ont relevé que l'examen à mi-parcours du plan stratégique offrait une opportunité pour préciser ses directions stratégiques et améliorer le cadre de résultats, notamment en établissant des liens plus clairs entre les efforts directs du Fonds en matière de développement et les résultats généraux auxquels ils contribuent. En outre, l'examen à mi-parcours offrait une occasion de renforcer la transparence et la responsabilisation. Les délégations attendaient avec intérêt un processus d'examen à mi-parcours inclusif avec la participation des parties prenantes. L'importance de ressources financières stables et prévisibles a été soulignée et le FNUAP a été invité à rechercher de nouvelles sources de financement, notamment auprès du secteur privé.

58. Le Directeur exécutif a remercié toutes les délégations pour leurs vœux, leurs félicitations et leur soutien. Il s'est engagé à consolider les progrès réalisés sous la direction de M^{me} Obaid et de continuer à renforcer le FNUAP, pour en faire une organisation majeure de développement. Il a remercié les délégations d'avoir apporté leur soutien à l'obligation de rendre des comptes comme priorité primordiale du FNUAP et pour avoir noté que le FNUAP disposait d'un solide capital de confiance auprès de ses partenaires et des parties prenantes. Il a assuré que le FNUAP donnait systématiquement suite aux recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes et qu'il renforcera le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques. Notant que l'évaluation constitue un aspect important de l'obligation redditionnelle, il a déclaré que des mesures étaient prises pour améliorer la qualité des évaluations à tous les niveaux du FNUAP.

59. Le Directeur exécutif a annoncé qu'il avait écouté avec attention les commentaires concernant l'examen à mi-parcours du plan stratégique et qu'il collaborera étroitement avec les membres du Conseil d'administration. L'examen à mi-parcours sera un processus inclusif et productif. Il a remercié le Conseil d'avoir accepté de différer la soumission de l'examen à mi-parcours à la deuxième session ordinaire de 2011, pour permettre au FNUAP de préciser ses directions stratégiques, de renforcer son obligation redditionnelle et d'améliorer la présentation des résultats. Il a insisté sur l'importance de la coopération Sud-Sud, indispensable à l'efficacité du développement. Il a remercié le Conseil du soutien accordé à sa vision de faire une priorité des adolescents et des jeunes en reconnaissant qu'ils sont au centre du développement humain et de la sécurité humaine.

60. Il a souligné l'appui du FNUAP à ONU-Femmes et envisageait avec intérêt une étroite collaboration et une division claire des tâches en œuvrant ensemble pour renforcer l'intégration de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il a signalé qu'il avait eu plusieurs entretiens avec la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et tous deux étaient d'accord sur de nombreux points quant à la façon de procéder. Il a déclaré que le FNUAP intégrait l'égalité des sexes dans les domaines de la population et du développement ainsi que dans la santé en matière de reproduction et agissait en faveur de l'égalité des sexes conformément au Programme d'action de la CIPD. Il s'est félicité de la résolution de l'Assemblée générale de proroger au-delà de 2014 le Programme d'action de la CIPD en soulignant qu'il attendait avec intérêt de collaborer avec les États Membres en vue d'assurer un processus dynamique de mise en œuvre de la résolution.

61. Le Directeur exécutif a réitéré son ferme engagement ainsi que celui du FNUAP en faveur de la réforme du système des Nations Unies, de la cohérence du système et de l'initiative Unis dans l'action. Il a souligné que le FNUAP continuerait d'être un ardent défenseur de la cohérence du système des Nations Unies au niveau de pays et de la région, avec l'impulsion donnée par le siège. Au niveau de pays, le FNUAP continuera d'apporter une solide contribution à l'équipe de pays des Nations Unies et à la cohérence du système, notamment par le biais d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) plus stratégique et de programmes communs. Le FNUAP s'était également engagé à harmoniser les pratiques de fonctionnement.

62. S'agissant de la Stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants, il a noté que le FNUAP avec ses partenaires H+4, se prépare à fournir une assistance technique aux gouvernements pour les aider à appliquer leurs engagements et à en susciter de nouveaux. Grâce à cette stratégie, un ensemble complet de services en matière de santé sexuelle et procréative sera promu, notamment la planification familiale et la sécurité de ses approvisionnements.

63. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leur reconnaissance du travail humanitaire du Fonds et pour leurs encouragements. Il a affirmé que le FNUAP restera chef de file concernant les violences sexuelles et sexistes dans les situations d'urgence. S'agissant de la préparation aux catastrophes et à la prévention, il a noté que les capacités au niveau de pays et de la région sont en voie d'être renforcées. Quant à la participation à la quatrième Conférence mondiale sur les pays les moins avancés, il a souligné que ces derniers étaient au cœur des préoccupations du FNUAP car ils étaient les pays qui avaient le plus besoin de l'appui du Fonds. Il a ajouté qu'ils étaient prioritaires dans l'allocation des ressources. En conclusion, il a remercié toutes les délégations pour leur appui.

64. Le Conseil d'administration a adopté une décision orale sur la déclaration du Directeur exécutif du FNUAP.

X. Programmes de pays et questions connexes

65. Donnant ensuite aux remarques liminaires du Directeur exécutif et du Directeur du Bureau régional pour l'Afrique, le Conseil d'administration a examiné le projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie.

66. Une déclaration conjointe de 29 pays a rendu hommage à la gestion et à l'appropriation du programme par le Gouvernement tanzanien ainsi qu'à la mise en œuvre du processus Unis dans l'action. Les délégations ont approuvé le projet de descriptif de programme de pays commun pour la Tanzanie en relevant qu'il améliorerait les synergies entre les divers organismes du système des Nations Unies dans le pays. Elles ont loué la stratégie collective cohérente de l'équipe de pays des Nations Unies en réponse aux priorités nationales. En commentant ces défis, elles ont noté la nécessité d'une assistance accrue de la part du siège; de l'harmonisation du programme avec le calendrier budgétaire du Gouvernement; d'une mobilisation des ressources; et d'amélioration de la cohérence, de l'efficacité et de la transparence du système des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie. Une délégation a demandé si les annexes du projet de descriptif de programme de pays commun pouvaient être simplifiées et si le FNUAP et PNUD pouvaient joindre leurs forces dans le domaine du VIH/sida. Une autre délégation a suggéré d'établir un cadre commun sur place en matière de responsabilisation des résultats obtenus. Une délégation s'est enquis des enseignements tirés de l'expérience; des incidences sur les ressources humaines; de la division des tâches et des moyens d'assurer que les Nations Unies parlent d'une seule voix.

67. La délégation de la République-Unie de Tanzanie a fourni des détails sur le processus du projet de descriptif de programme de pays commun, notamment les réalisations et les défis, en relevant que la nouvelle approche avait diminué les doubles emplois dans le domaine de la planification parmi les organismes des Nations Unies et leurs partenaires et avait favorisé une réponse plus cohérente du système des Nations Unies en réponse aux priorités nationales. La délégation a noté l'absence d'une interprétation commune de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies; l'insuffisance du dispositif d'appui et d'assurance qualité; l'absence d'accord sur les modifications de la présentation des annexes; en outre, le projet de descriptif de programme commun de pays étant un sous-ensemble du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la totalité de la contribution du système des Nations Unies destinée à répondre aux priorités nationales n'y était pas précisée. La délégation a ajouté que les descriptifs de programme de pays commun devraient à l'avenir être examinés lors d'une session officielle commune réunissant les Conseils d'administration des quatre organismes.

68. La délégation du Burkina Faso a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé son programme de pays et a exprimé sa satisfaction concernant l'assistance du FNUAP.

69. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a remercié les délégations pour leurs observations et leur appui tout en notant que les expériences acquises lors de la préparation du descriptif de programme de pays commun pour la Tanzanie ont été rassemblées de manière à les partager avec d'autres, bien qu'il soit prématuré de vouloir identifier la totalité des défis et des enseignements tirés de l'expérience. Il a ajouté que l'absence de directives avait d'une certaine manière donné la liberté d'innover. S'agissant de la question relative aux ressources humaines, il a noté que le profil des postes sera réexaminé pour répondre aux demandes d'harmonisation. Pour ce qui est de parler d'une seule voix, il a fait remarquer que si la démarche Unis dans l'action l'avait facilité, le niveau atteint n'était pas encore parfait.

70. Conformément à la décision 2006/36, le Conseil d'administration a approuvé six programmes de pays selon la procédure d'accord tacite sans avoir été examinés ni débattus : Burkina Faso et Zambie pour la région Afrique; Somalie pour la région des États arabes, Indonésie pour la région Asie-Pacifique et Uruguay pour la région Amérique latine et Caraïbes. Le Conseil d'administration a pris note du projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie et des observations faites à ce sujet.

XI. Examen à mi-parcours du plan stratégique

71. Le Directeur exécutif a introduit ce point de l'ordre du jour en soulignant que l'obligation de rendre des comptes était une priorité essentielle de l'administration et que l'examen à mi-parcours du plan stratégique 2008-2013 constituait une occasion de renforcer dans le FNUAP tout entier une culture de l'obligation de rendre des comptes, notamment au regard des résultats. Il a noté que la prorogation de la soumission de l'examen à mi-parcours à la deuxième session régulière de 2011 lui permettra d'élargir ses consultations et de perfectionner le plan stratégique. Le Directeur de la Division des programmes a fait une présentation orale de l'examen à mi-parcours, expliquant le processus, les progrès réalisés, les premiers résultats, le cadre de résultats et les prochaines étapes.

72. Toutes les délégations qui ont pris la parole ont appuyé la demande du Directeur exécutif de différer la soumission de l'examen à mi-parcours de la session annuelle de 2011 à la deuxième session ordinaire de 2011. Les délégations se sont félicitées de la franchise et de la transparence qui ont marqué les consultations avec les États Membres. Elles ont noté que la programmation et la direction du Fonds étaient essentielles à la réalisation des objectifs 4, 5, et 6 du Millénaire pour le développement. Elles ont accueilli avec satisfaction l'intention d'accorder une priorité aux adolescents et aux jeunes et de privilégier davantage les partenariats avec la société civile et le secteur privé. Quelques délégations ont demandé de rendre plus explicites les liens entre la dynamique démographique, l'éradication de la pauvreté, le changement climatique et les droits en matière de santé de la procréation, et de fournir en outre des indicateurs et des cibles plus précis. Elles ont réclamé davantage de progrès dans la détermination de la division des tâches du partenariat H4. Elles ont demandé la place du Programme mondial de sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation dans la Stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants. Elles ont également souhaité connaître la division du travail entre le FNUAP et ONU-Femmes dans les activités liées à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

73. Plusieurs délégations ont insisté pour que l'humanitaire continue d'être une dimension importante des activités du FNUAP, notamment la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les questions de santé procréative, de droits et d'égalité des sexes dans les situations d'urgence. Quelques délégations ont demandé des explications sur la façon de renforcer les activités de plaidoyer, l'exécution nationale et l'obligation de rendre des comptes. En demandant un réexamen du cadre de résultats en matière de développement et une actualisation des objectifs de 2013, les délégations ont souligné la nécessité d'une meilleure démonstration de résultats, notamment par le biais du suivi des résultats. Elles ont noté que le cadre contient les objectifs et les résultats, mais non les produits. Elles ont demandé qu'un

produit spécifique servant à mesurer l'efficacité des économies réalisées par le FNUAP soit intégré dans le cadre de gestion axée sur les résultats. Certaines délégations ont demandé de quelle manière l'examen à mi-parcours pouvait servir à mieux préciser l'orientation stratégique et à améliorer l'établissement des rapports. Une délégation a estimé que l'importance du rôle des partenaires dans la mise en œuvre du plan stratégique devait être davantage mise en lumière.

74. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leur appui en relevant que la prorogation de la soumission de l'examen à mi-parcours donnerait davantage de temps pour examiner avec les États Membres et la société civile les questions clés tout en favorisant l'appropriation de chacun. Il a déclaré que l'organisation étudiera avec beaucoup de soin les secteurs méritant d'être étendus et ceux nécessitant moins d'efforts. Accorder une attention accrue aux adolescents et aux jeunes était faisable sans grandes modifications dans l'architecture existante. Il a assuré les délégations que le FNUAP poursuivra ses consultations étroites avec les États Membres.

75. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a déclaré que le FNUAP a pris note de la suggestion d'établir un indicateur spécifique de mesure de l'efficacité. En ce qui concerne les rôles respectifs du FNUAP et d'ONU-Femmes, elle a signalé que le FNUAP continuerait d'accorder toute son attention à l'égalité des sexes dans le cadre du Programme d'action de la CIPD. Pour ce qui est du VIH, le FNUAP poursuivra l'intégration du VIH dans la santé en matière de sexualité et de procréation, un domaine spécifique du FNUAP qui y assume le rôle de chef de file.

76. Le Directeur de la Division des programmes a déclaré que le rapport annuel faisait l'objet d'une simplification pour présenter principalement les informations souhaitées par le Conseil d'administration. Dans le cadre de l'optimisation du cadre de gestion axée sur les résultats, les résultats ont été sélectionnés en espérant rendre les systèmes plus conformes à la dimension de l'organisation. Il a souligné que l'établissement des rapports exigeait beaucoup de temps au détriment de la mise en œuvre. Le FNUAP tente de diminuer le nombre d'indicateurs. Il a fait part du dilemme de rechercher à la fois une décentralisation équilibrée et un contrôle efficace des bureaux de pays. Il a signalé la volonté du FNUAP d'intégrer la dimension humanitaire dans toutes ses activités. Celle-ci doit répondre à une stratégie, être susceptible d'être étendue sur une grande échelle et présenter un caractère durable. Il a pris note de la nécessité de renforcer les capacités et a réitéré l'engagement du Fonds d'établir un équilibre entre la rapidité des interventions, leur efficacité et l'obligation de rendre des comptes.

77. Le Conseil d'administration a adopté la décision orale de proroger la soumission de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP de la session annuelle de 2011 à la deuxième session ordinaire de 2011.

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

XII. Déclaration du Directeur exécutif

78. Le Directeur exécutif a fait le point des réalisations de l'UNOPS et de ses priorités pour 2011, en signalant que pour la deuxième fois le Comité des commissaires aux comptes avait émis une opinion sans réserve. En expliquant comment l'UNOPS agit de concert au sein du système des Nations Unies, il a déclaré au Conseil d'administration que l'UNOPS à l'heure actuelle se trouvait en meilleure position pour offrir des services de gestion et de mise en œuvre à ses partenaires pour qu'ils puissent obtenir des résultats sur le terrain. Il a réitéré son engagement de continuer d'augmenter la transparence et la responsabilisation de l'organisation. Pour conclure, il a déclaré qu'il attendait avec intérêt de présenter le rapport annuel 2010 à la prochaine session annuelle. Cet exposé sera suivi, comme prévu, par la présentation des propositions budgétaires pour 2012-2013, lors de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en 2011.

79. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les progrès réalisés par l'UNOPS au cours de ces dernières années, mentionnés dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies. Elles ont fait part de leur appui aux efforts de l'UNOPS d'améliorer l'efficacité et la transparence de son budget et ont trouvé encourageant son engagement en faveur de la cohérence du système des Nations Unies dans son rôle de mise en œuvre de programmes avec d'autres organismes partenaires. Une délégation a dit qu'elle espérait que la coopération Sud-Sud bénéficierait d'une attention accrue dans le prochain rapport annuel de l'UNOPS. Elle a également demandé une mise à jour concernant les activités de l'UNOPS au Bangladesh.

80. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leurs observations positives tout en réaffirmant que l'UNOPS s'était engagé en faveur de la coordination et de la cohérence du système des Nations Unies. Il a souligné l'importance du partenariat avec les autres organismes du système, l'UNOPS n'ayant pas de mandat pour formuler des politiques, mais plutôt vocation d'appuyer la mise en œuvre des projets pour le compte d'organismes des Nations Unies. Le Directeur exécutif a dit qu'il communiquera volontiers les informations sur l'UNOPS au Bangladesh, en particulier dans les domaines de la formation des représentants de la loi.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

XIII. Rapport au Conseil économique et social

81. Au nom du PNUD et du FNUAP, l'Administratrice assistante du PNUD et Directrice du Bureau des partenariats a introduit le rapport conjoint de l'Administratrice du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2011/5).

82. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les progrès réalisés dans l'établissement du rapport, notamment l'amélioration de sa qualité et l'inclusion des

enseignements tirés de l'expérience. Elles ont réitéré l'importance du rapport pour comprendre les contributions des différents organismes des Nations Unies et les progrès en cours dans la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet. Les délégations ont souligné la nécessité d'inclure les éléments clefs dans l'examen quadriennal, notamment les besoins particuliers des pays à revenu intermédiaire, outre la nécessité de rationaliser l'établissement des rapports pour qu'ils répondent mieux à leur but. Certaines délégations ont signalé que le rapport ne contenait pas de recommandations, notamment sur la façon d'améliorer les activités opérationnelles. Une délégation a déclaré que le rapport était souvent déroutant du fait qu'il portait sur les résultats de fond (le sujet des rapports annuels des organismes des Nations Unies concernant leurs plans stratégiques respectifs) au lieu de porter sur les questions de processus relevant de l'examen quadriennal. En d'autres termes, le rapport n'avait pas attaché suffisamment d'importance à la façon dont les différents organismes mènent leurs activités.

83. Quelques délégations ont demandé qu'une attention accrue soit consacrée aux partenariats stratégiques, à l'élargissement de la base des donateurs, à l'amélioration de l'efficacité du programme et à la réduction des doubles emplois. Une délégation a insisté sur la nécessité d'un équilibre approprié entre les ressources ordinaires et les autres ressources tout en demandant d'intensifier la mobilisation de ressources pour le développement. La même délégation a demandé aux organismes de réduire leurs coûts administratifs. Quelques délégations ont fait part de leur disponibilité pour étudier avec les organismes des Nations Unies comment améliorer et rationaliser l'établissement des rapports.

84. L'Administratrice associée du PNUD et Directrice du Bureau des partenariats a accueilli avec satisfaction les observations constructives présentées par les délégations en prenant note de la possibilité d'inclure un plan d'action dans le rapport. Elle a également pris acte des préoccupations soulevées à propos des besoins spécifiques des pays à revenu intermédiaire.

85. Le Directeur exécutif adjoint (programmes) du FNUAP a déclaré que son organisation avait élaboré une stratégie pour travailler avec les pays à revenu intermédiaire qui sera ultérieurement communiquée au Conseil d'administration.

86. Le Conseil d'administration a pris note du rapport conjoint de l'Administratrice du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social et des commentaires y afférents, pour transmission au Conseil.

XIV. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

87. L'Administratrice associée du PNUD, la Directrice exécutive adjointe du FNUAP aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS ont présenté les rapports de leurs organismes respectifs (DP/2011/14; DP/FPA/2011/11/1 et DP/2011/15) sur les suites données aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009. Avant d'introduire le rapport du FNUAP, le Directeur exécutif du FNUAP a fait quelques brèves remarques, en soulignant qu'il avait fait de l'obligation redditionnelle une priorité capitale pour le FNUAP en 2011.

88. De nombreuses délégations ont salué les progrès notables du PNUD dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et l'ont félicité pour avoir été gratifié une deuxième fois pour l'exercice biennal d'une opinion d'audit sans réserve. Notant que le PNUD avait appliqué 90 % des 42 recommandations devant être exécutées avant le quatrième trimestre 2010, plusieurs délégations l'ont invité à poursuivre ses efforts pour exécuter les recommandations restantes dans les délais impartis par le Comité des commissaires aux comptes. Une délégation a souhaité des efforts particuliers en vue de préciser les dates d'achèvement des 17 recommandations pour lesquelles des dates butoirs n'avaient pas été indiquées. Plusieurs autres délégations ont demandé des informations supplémentaires sur les aspects suivants : les mesures prises pour assurer un état financier sain; les raisons du montant élevé de ressources non dépensées, la situation actuelle de l'assurance maladie après la cessation de service; et les mesures adoptées en vue d'assurer une tolérance zéro à l'égard de la fraude de la corruption.

89. Plusieurs délégations se sont félicitées du choix effectué par le Directeur exécutif du FNUAP de faire de l'obligation de rendre des comptes et des questions liées à la vérification des comptes les principales priorités pour 2011. Elles ont accueilli avec satisfaction l'engagement du Fonds de donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et sa franchise en relevant ces défis. Elles ont demandé des informations sur la situation des recommandations prioritaires restantes. Les délégations ont souligné les bénéfices découlant de directives fermes, de la formation, de dispositifs de contrôle et des enseignements tirés de l'expérience. Pour ce qui est de la modalité d'exécution nationale, elles ont exprimé leurs préoccupations à propos de l'opinion avec réserve des commissaires aux comptes et ont instamment invité le FNUAP à appliquer sans attendre les recommandations relatives à la modalité d'exécution nationale et à renforcer les mesures de contrôle et d'analyse des risques. Tout en attendant avec intérêt l'élaboration d'autres modèles de fonctionnement et d'autres modalités, elles ont noté que de revenir exclusivement à la modalité d'exécution nationale ne constituait pas la réponse de choix à l'opinion d'audit avec réserve. Quelques délégations ont déclaré que la modalité d'exécution nationale devrait être la première option, autant que faire se peut, mais qu'il convenait, en tout état de cause, de toujours renforcer les capacités nationales. Une délégation s'est enquis de l'état de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et des défis restants concernant le compte du fonds de fonctionnement. La délégation a estimé que la politique harmonisée concernant les transferts de fonds ne devait être utilisée que dans les situations à faible risque.

90. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le fait que l'UNOPS avait bénéficié d'une opinion d'audit sans réserve et que 90 % des recommandations du Comité des commissaires aux comptes avaient déjà été appliquées. Elles se sont également félicitées des progrès notables accomplis par l'UNOPS dans l'amélioration de sa gestion et dans l'augmentation continue de sa transparence. Une délégation a invité le PNUD et l'UNOPS à régler rapidement les soldes entre les deux Fonds. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a expliqué que ces soldes remontaient à des périodes antérieures à 2007 et que tous avaient été apurés. Il a ajouté qu'en vue de les éliminer, un accord négocié devait intervenir entre le PNUD et l'UNOPS. Des pourparlers étaient en cours à cet effet.

91. Quelques délégations ont souligné la nécessité de veiller à ce que les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) qui devaient être

appliquées en 2012 offrent un tableau satisfaisant de la situation financière du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. Elles se sont demandé s'il convenait d'accorder une priorité plus élevée aux recommandations indispensables à la réussite de l'application des normes IPSAS. Elles ont invité les trois organismes à veiller à la synchronisation des modules Atlas avant d'appliquer les normes IPSA. Soulignant l'indispensable tolérance zéro à l'égard de la corruption, les délégations ont demandé au PNUD et au FNUAP de fournir des explications supplémentaires sur la manière dont sont traités les cas de fraude.

92. L'Administratrice assistante du PNUD et Directrice du Bureau de la gestion a remercié les délégations pour leur large soutien et leur intérêt. Elle a signalé que les échéances relatives à l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes ont été conjointement décidées avec ce dernier tout en assurant au Conseil d'administration que le travail était en cours. Elle a expliqué que les recommandations restantes du Comité des commissaires aux comptes étaient de nature continue et nécessitaient des éclaircissements supplémentaires à propos des normes escomptées pour leur pleine application. Elle a déclaré que le PNUD travaillait activement pour répondre aux préoccupations relatives aux fonds non dépensés et à l'assurance maladie après la cessation de service. Pour ce qui est des cas de fraude, elle a expliqué que le PNUD portera ses efforts sur la prévention, sans se limiter aux seules mesures disciplinaires. S'agissant des questions concernant Atlas, elle a dit que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS continueraient de travailler pour résoudre les problèmes relatifs à Atlas et aux normes IPSAS. L'Administratrice associée du PNUD a remercié les délégations pour leurs observations pertinentes et a assuré que le PNUD était déterminé à traiter les questions soulevées par les délégations.

93. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion a remercié les délégations pour leurs observations. Elle a signalé que le FNUAP portait ses efforts sur la détermination des zones à risques pour assigner les priorités du suivi et rechercher les causes premières. Concernant la modalité d'exécution directe, elle a souligné que le FNUAP accordait la plus haute priorité à l'application des recommandations du Conseil d'administration et du Comité des commissaires aux comptes. Le FNUAP disposait à cet effet d'un plan d'action clair et ferme qui exigeait à la fois du temps ainsi que l'appui du Conseil d'administration. Elle a fait remarquer que le FNUAP était beaucoup plus petit que les organisations sœurs tout en étant appelé à exécuter les mêmes tâches. Néanmoins, le FNUAP veillait à ce que les bureaux de pays appliquent rigoureusement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Le FNUAP suivait de façon rigoureuse le compte du fonds de fonctionnement tout en collaborant avec les partenaires nationaux pour gérer les comptes en recourant à une approche fondée sur l'analyse des risques. En ce qui concernait la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, elle a précisé que cette politique, à condition d'être correctement utilisée, fournissait une bonne évaluation tout en révélant les failles existantes et les moyens de les réduire. Elle a fait remarquer que le FNUAP avait fait preuve de diligence et de prévision en adoptant des mesures concrètes à l'égard de l'assurance maladie après la cessation de service. Elle a signalé en outre que la mise en œuvre des normes IPSAS par le FNUAP était conforme au calendrier. Elle a souligné que le FNUAP avait renforcé son dispositif de contrôle interne pour répondre aux normes de l'industrie et que le personnel était formé à l'appliquer. En ce qui concernait la fraude, elle a souligné

que le FNUAP s'est pleinement engagé à la prévenir la fraude et à appliquer une politique de tolérance zéro à son égard. En outre, les administrateurs du FNUAP étaient tenus responsables de la prévention et de la détection des cas de fraude et les mesures disciplinaires existent. Elle a noté que l'année dernière, la Directrice exécutive avait signalé le faible degré de fraude trouvé dans l'organisation, se situant à 0,1 % des dépenses.

94. Le Directeur du Comité des commissaires aux comptes a déclaré que la relation entre le Comité des commissaires aux comptes et le Conseil d'administration était à la fois importante et nécessaire, notamment parce que le Conseil d'administration était ainsi en mesure suivre avec l'organisation l'application des recommandations du Comité. Il a ajouté que le Comité des commissaires aux comptes fournira des informations sur les stades d'application des recommandations de divers organismes des Nations Unies durant la session de l'Assemblée générale.

95. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/9 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2008-2009.

XV. Questions financières, budgétaires et administratives

Rapports du PNUD et du FNUAP sur la gestion des ressources humaines

96. L'Administrateur assistant du PNUD et Directeur du Bureau de la gestion ainsi que le Directeur du Bureau des ressources humaines, Bureau de la gestion, a introduit le rapport du PNUD (DP/2011/16). La Directrice exécutive adjointe du FNUAP aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion et le Directeur des ressources humaines ont introduit le rapport du FNUAP (DP/FPA/2011/2). Le Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS a fait une déclaration.

97. Les rapports, jugés équilibrés et bien structurés, ont été accueillis avec satisfaction. Plusieurs délégations ont demandé au PNUD et au FNUAP des précisions sur le recrutement, notamment une répartition géographique équitable, la sélection basée sur le mérite, les plans de carrière pour jeunes professionnels; les voies d'entrée aux postes à l'échelon intermédiaire et la manière dont les organismes se préparent au départ à la retraite d'un grand nombre de fonctionnaires. Quelques délégations ont posé des questions sur les diverses prestations liées à l'emploi, telles que l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale, les dispositions spéciales prévues pour la famille dans les lieux d'affectation, la variété des compétences du personnel pour le dialogue en amont, les diverses compensations en faveur du personnel dans des lieux d'affectation difficiles, notamment les zones de conflit et d'après conflit, outre les mesures d'incitation pour réaliser l'initiative Unis dans l'action. S'agissant de la mise en œuvre de cette dernière, plusieurs délégations ont demandé des précisions sur les incidences des résolutions de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, l'harmonisation de la réforme contractuelle et l'administration de la justice. Elles ont également demandé une mobilité interorganisations accrue.

98. Quelques délégations ont encouragé le PNUD et le FNUAP à participer activement aux efforts visant à harmoniser les règles et règlements relatifs à la gestion des ressources humaines au sein du système des Nations Unies. Elles ont également demandé comment les deux organisations envisageaient de contrôler l'application de leurs politiques respectives en matière de ressources humaines. Une délégation a souhaité des éclaircissements sur le sens de renforcement des capacités dans le contexte de la gestion des ressources humaines ainsi que des précisions sur les défis rencontrés, du point de vue des ressources humaines, dans le contexte de l'initiative Unis dans l'action. Cette délégation a souligné que le FNUAP était reconnu et apprécié par ses partenaires pour son expertise technique de haut niveau et pour l'engagement professionnel de son personnel. La délégation a demandé des informations sur les mesures élaborées par le FNUAP pour trouver les compétences pour la gestion des ressources humaines au niveau des bureaux de pays.

99. La Directrice de l'Office des ressources humaines, Bureau de la gestion du PNUD, a remercié les délégations pour leurs observations utiles et pour avoir salué les progrès réalisés dans plusieurs initiatives portant sur les ressources humaines. Elle a répondu que les efforts pour réduire la durée du recrutement étaient en cours; les réformes contractuelles étaient achevées et un nouveau système de notation des coordonnateurs résidents a fait l'objet d'un examen interorganisations. L'objectif du système est d'intégrer un ensemble de compétences, allant de l'administration au sens de l'analyse politique en passant par la gestion des relations humaines dans un contexte humanitaire.

100. Le Directeur de la Division des ressources humaines du FNUAP a signalé que l'organisation disposait déjà de mécanismes pour faciliter la mobilité interorganisations et que le FNUAP se situait en tête en ce qui concerne les transferts de personnel dans les deux sens. Il a évoqué certains des défis. En réponse aux questions concernant la façon dont le FNUAP contrôle et suit l'application des politiques de ressources humaines, le Directeur a pris pour exemple la façon dont le FNUAP contrôlait l'application du système d'évaluation et d'amélioration des résultats, qui accusait un taux de réalisation de l'ordre de 97 %. Un autre exemple a porté sur l'utilisation du système de recrutement électronique qui permettait au FNUAP d'identifier les retards et de suivre les stades du recrutement. S'agissant de l'administration de la justice, il a signalé que le Bureau du Médiateur disposait de suffisamment de moyens pour les médiations. Quant à l'initiative Unis dans l'action, il a dit que le FNUAP participait à divers processus, notamment l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. Au Vietnam, par exemple, l'équipe de communications de l'équipe de pays des Nations Unies utilisait le système d'évaluation et d'amélioration des résultats du FNUAP pour la notation du personnel. Tout en reconnaissant qu'un grand nombre de fonctionnaires du FNUAP sont âgés de 50 ans ou plus, le Directeur a rappelé que l'ensemble du système des Nations Unies était confronté au défi majeur du vieillissement du personnel et des départs à la retraite. Il a déclaré qu'il était nécessaire de recruter davantage de personnel à la classe de début et que le système des Nations Unies devait faire un effort collectif pour attirer de jeunes administrateurs. Il a souligné que le FNUAP s'était engagé à organiser les carrières, notamment par le biais de la formation du personnel. Le FNUAP facilitait également l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale, notamment au moyen de différentes formules d'horaires de travail flexible.

101. Le Conseil d'administration a pris note des rapports du PNUD et du FNUAP sur la gestion des ressources humaines.

Simulation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013

102. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a fait une déclaration conjointe au nom du PNUD et du FNUAP, en rappelant que le document officiel relatif à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré avait été rédigé suite à la décision 2010/32 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP.

103. De nombreuses délégations se sont félicitées des efforts de ces deux organisations et de leurs consultations avec les États Membres et se sont déclarées encouragées par la révision du format de budget axé sur les résultats proposé dans la simulation de budget pour l'exercice biennal 2012-2013. Elles ont eu le sentiment qu'un grand chemin avait été parcouru pour répondre aux demandes et aux objectifs formulés dans les décisions précédentes du Conseil d'administration. Elles ont demandé des éclaircissements sur la présentation des recettes provenant du recouvrement des coûts dans le cadre de résultats et dans le budget estimatif proposé, notamment les dépenses indirectes variables des organisations. Elles ont également demandé de préciser les domaines accusant des changements budgétaires dans le budget d'appui de l'exercice biennal 2012-2013 et leur justification.

104. Rappelant qu'ONU-Femmes avait été priée par son propre Conseil d'administration d'harmoniser le format et la méthodologie de son budget avec celui du PNUD, du FNUAP de l'UNICEF, plusieurs délégations ont invité le PNUD et le FNUAP à aider ONU-Femmes à présenter un budget intégré en 2014. Plusieurs délégations ont confirmé leur engagement à renforcer les liens entre les résultats des activités de développement et le montant des ressources et à actualiser la feuille de route afin de déterminer les diverses étapes et échéances d'ici au budget intégré de 2014.

105. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a remercié les délégations pour leurs observations très utiles. Il a précisé que les liens entre les résultats des activités de développement et les ressources seront reflétés dans le plan stratégique. Il a spécifié que tous les changements importants entre le budget 2010-2011 et le budget 2012-2013 seront mis en exergue et les taux de recouvrement des coûts seront réexaminés dans le budget 2012-2013. Il a ajouté que les recettes du recouvrement des coûts constitueront une partie des autres ressources. La feuille de route sera actualisée ainsi que demandé par les États Membres. Il a souligné que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF poursuivront leur collaboration et rechercheront la participation d'ONU-Femmes.

106. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/10 relative au document officiel simulant la présentation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013.

XVI. Questions diverses

107. L'Administrateur assistant adjoint, Bureau des politiques de développement, a introduit la note de l'Administrateur (DP/2011/17) concernant les deux

amendements proposés à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial. Les délégations n'ont pas fait d'observations.

108. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/11 relative au Fonds pour l'environnement mondial : amendements de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial.

Consultations officielles

109. Le Conseil d'administration a organisé une consultation officielle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur la simulation du budget axé sur les résultats ainsi qu'une séance d'information sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD.

Annexe

Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, FNUAP et UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

*Égalité : réduire les disparités pour promouvoir la réalisation
des objectifs du Millénaire pour le développement*

1. Après quelques brèves paroles de bienvenue du Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), S. E. M. A.K. Abdul Momen (Bangladesh), qui présidait la réunion, M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, a présenté le document de fond. Il a fait observer que, de façon générale, des progrès avaient été accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais que le suivi était effectué grâce à des moyennes nationales qui ne rendent pas compte des inégalités au sein de chaque société. M. Lake a présenté des exemples d'inégalités subies par les enfants en Afrique subsaharienne, où ceux appartenant au quintile le plus pauvre courent 2 à 3 fois plus de risques de souffrir d'un retard de croissance, de ne pas être vaccinés et de ne pas aller à l'école. D'aussi importantes disparités ont poussé l'UNICEF à concentrer son attention sur l'idée d'égalité. Le Directeur général a également évoqué une modélisation réalisée par une équipe d'experts, dont une partie appartenait à l'UNICEF, visant à évaluer le rapport coût-efficacité d'une stratégie axée sur l'égalité. Les résultats de l'étude étaient contraires aux idées reçues : une stratégie fondée sur l'égalité, accordant la plus grande attention aux enfants et aux familles les plus vulnérables et les plus difficiles à toucher, était la façon la moins coûteuse et la plus rapide de réaliser les objectifs du Millénaire. M. Lake a insisté sur le défi que représentait le fait de passer d'une modélisation à une mise en pratique afin de garantir une réalisation rapide, juste et économiquement performante des objectifs du Millénaire.

2. M^{me} Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a fait observer dans ses observations liminaires qu'« un découplage entre croissance économique et développement humain » existait dans de nombreuses sociétés qui progressent sur un plan général mais laissent de côté les plus pauvres des pauvres. « L'augmentation du produit national brut ne garantit pas la justice », a-t-elle déclaré. « Nous devons à présent nous concentrer résolument sur les inégalités. »

3. Après ces observations liminaires, 18 délégations ont pris la parole, soulevant plusieurs questions cruciales :

a) Quelles sont les possibilités, pour le secteur privé et la société civile, de bâtir des partenariats avec les gouvernements afin de jouer un rôle dans une stratégie axée sur l'égalité?

b) Dans quelle mesure les gouvernements nationaux ont-ils adopté une stratégie axée sur l'égalité, en particulier dans les pays où existent d'importantes disparités?

c) Comment la stratégie axée sur l'égalité est-elle abordée dans les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire, en particulier en Afrique, en Asie et en Amérique latine?

d) Les résultats de l'étude effectuée par l'UNICEF sur une stratégie axée sur l'égalité, qui modélisait le secteur de la santé, sont-ils susceptibles d'être transposés à l'ensemble des domaines couverts par les objectifs du Millénaire pour le développement?

e) Que faudrait-il recommander pour aider les politiques et programmes nationaux dans des situations précaires?

4. M. Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a insisté sur l'importance de remédier aux inégalités liées au sexe dans la perspective d'un programme de développement plus large, étant donné que les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion. « Dans tout ce que nous faisons, l'égalité est essentielle », a-t-il déclaré. M^{me} Michelle Bachelet, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), a mis l'accent sur le problème des disparités liées au sexe dans l'éducation. Alors que l'écart entre filles et garçons sur le plan de l'éducation a diminué dans la plupart des pays, a-t-elle fait observer, des inégalités persistent dans les communautés marginalisées – même dans les régions qui ont accompli de grands progrès, tels les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. « Les femmes sont essentielles pour la réalisation des objectifs du Millénaire », a-t-elle ajouté. M. Amir Abdulla, Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial (PAM), a qualifié l'égalité de clef de la poursuite du développement. « La faim et la sécurité alimentaire sont manifestement des questions d'égalité », a-t-il expliqué, ajoutant que les plus pauvres « épuisent leurs biens et leurs avoirs rien que pour se nourrir ».

5. En réponse aux questions soulevées par les délégations, les participants à la discussion ont insisté sur les points suivants :

a) Le rôle important, dans le cadre d'une stratégie axée sur l'égalité, que le secteur privé et la société civile peuvent jouer aux côtés des gouvernements dans la réalisation des objectifs du Millénaire;

b) L'accueil prometteur réservé par les gouvernements à la stratégie axée sur l'égalité, dont le rapport coût-efficacité est encourageant pour beaucoup;

c) La nécessité d'une stratégie axée sur l'égalité dans toutes les régions, adaptée aux conditions spécifiques de chaque pays;

d) Le caractère central d'une stratégie axée sur l'égalité dans tous les secteurs couverts par les objectifs du Millénaire, dont l'interdépendance demande une analyse approfondie des effets dans chaque secteur d'une stratégie axée sur l'égalité;

e) L'importance du rôle des systèmes de protection sociale, en particulier dans les situations précaires.

6. Plusieurs thèmes communs ont été abordés à la fois par les délégations et les participants. L'un d'eux est l'importance de parvenir à une égalité entre les sexes au niveau mondial. À cet égard, ONU-Femmes a été accueillie avec enthousiasme comme une entité appelée à jouer un rôle décisif pour accélérer la réalisation de cet objectif. Un autre sujet récurrent est la nécessité de coopérer et d'agir en commun au niveau des pays. Les délégations ont exprimé le souhait que les pays puissent partager leurs expériences et apprendre les uns des autres dans le domaine des programmes axés sur l'égalité.

Intégration de la problématique hommes-femmes dans les travaux des institutions et perspectives de collaboration avec ONU-Femmes

7. Cette séance a commencé par des paroles de bienvenue adressées aux Directeurs exécutifs du PNUD, du FNUAP et d'ONU-Femmes, au Directeur général de l'UNICEF et au Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale du PAM par la Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, U. Joy Ogwu (Nigéria), qui leur a ensuite donné la parole. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Michelle Bachelet, a fait observer que, depuis son entrée en fonction, elle avait participé à des consultations fructueuses avec les dirigeants de nombreux partenaires du système des Nations Unies sur la façon dont ONU-Femmes pourrait participer aux activités ou les coordonner, voire parfois les diriger afin d'obtenir des résultats de façon plus efficace pour parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Insistant sur le fait qu'ONU-Femmes collaborera avec le système des Nations Unies pour obtenir des résultats, elle a également déclaré qu'ONU-Femmes ne sera pas en rivalité avec les autres fonds et programmes mais donnera la priorité à la fourniture d'un appui au niveau de pays en fonction des demandes, en se concentrant sur un petit nombre de thèmes cruciaux de façon à obtenir des résultats patents. M^{me} Bachelet a expliqué qu'il fallait bâtir des partenariats transversaux et offrir à chaque organisme des Nations Unies le maximum d'occasions de soutenir l'égalité entre les sexes en fonction des avantages comparatifs de chacun. ONU-Femmes, tout en prônant l'obligation de rendre des comptes, ne voulait pas être « le gendarme de la problématique hommes-femmes », a-t-elle assuré, mais chercherait à renforcer le soutien à la mise en application des mécanismes existants, par exemple les indicateurs de résultats, et à promouvoir auprès du Comité de haut niveau sur les programmes et du Groupe des Nations Unies pour le développement un système commun de suivi, un ensemble de marqueurs de l'égalité hommes-femmes qui soit partagé par l'ensemble du système des Nations Unies.

8. M. Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du FNUAP, a saisi l'occasion de féliciter M^{me} Bachelet de la création officielle d'ONU-Femmes. Sa déclaration a porté sur trois thèmes : a) le renforcement des capacités pour l'intégration de la problématique hommes-femmes; b) la collaboration avec ONU-Femmes; et c) l'obligation de rendre des comptes en matière d'égalité des sexes. Il a rappelé l'engagement constant du FNUAP à collaborer avec ONU-Femmes en même temps qu'avec ses partenaires au sein du partenariat H4 (Organisation mondiale de la Santé, FNUAP, UNICEF et Banque mondiale) pour appuyer des activités de sensibilisation visant à garantir l'accès universel à la santé reproductive. Énumérant quelques exemples des plus belles réussites du FNUAP dans le domaine de l'égalité entre les sexes, il a réaffirmé l'engagement du Fonds à œuvrer de concert avec les autres institutions pour obtenir de nouveaux progrès en faveur des femmes et des filles.

9. Dans son allocution, M^{me} Helen Clarke, Administratrice du PNUD et Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, a souhaité la bienvenue à ONU-Femmes et réaffirmé la volonté du PNUD de collaborer avec la nouvelle entité. Mettant en avant plusieurs exemples de partenariats fructueux entre le PNUD et ONU-Femmes, elle a relevé que l'Évaluation internationale de « Ce qu'il faut faire pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement » lancée par le PNUD montrait que cette réalisation dépendait des investissements en faveur des femmes et des filles. Soulignant que chaque institution bénéficiait

d'avantages comparatifs pour traiter des questions relatives à la problématique hommes-femmes, elle a également fait observer que les discussions avaient déjà commencé entre le PNUD et ONU-Femmes pour élaborer des directives communes à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies concernant la façon dont les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement pouvaient travailler de concert au niveau des pays sur les questions relatives à la problématique hommes-femmes.

10. M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, a souhaité la bienvenue à M^{me} Bachelet et réaffirmé la volonté de son organisation de travailler avec ONU-Femmes sur des questions relatives aux droits de l'enfant. Il a fait remarquer que beaucoup avait été fait en termes de réalisation des objectifs relatifs à la santé, la nutrition et l'éducation, mais qu'il fallait faire encore bien plus. Pour parvenir aux résultats visés, la collaboration avec les autres fonds et programmes serait décisive, a-t-il affirmé. Il se joignait aux autres directeurs exécutifs pour exprimer son appui à ONU-Femmes pour le début de son fonctionnement.

11. Félicitant M^{me} Bachelet pour le nouveau rôle qu'elle était appelée à jouer, M. Amir Abdulla, Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale du PAM, a souligné le fait que le mandat concernant les questions liées à la problématique hommes-femmes était de ceux auxquels toutes les institutions de l'ONU avaient œuvré et continueraient d'œuvrer de concert. Il a rappelé le rôle crucial joué par les femmes dans le domaine agricole et de la production alimentaire, regrettant qu'en dépit de ce rôle vital elles aient peu accès aux services et à la prise de décisions. Aussi longtemps que le pouvoir et l'accès seraient inéquitablement répartis, l'objectif de réduction de la pauvreté ne pourrait être atteint. Il a également souligné qu'ONU-Femmes aurait à jouer un rôle crucial pour donner une voix aux femmes marginalisées. Il y aurait certains chevauchements, mais il existait aussi des lacunes et ONU-Femmes aurait à veiller à ce que tous les fonds et programmes œuvrent en commun de façon plus cohérente pour obtenir les résultats escomptés.

12. Les délégations qui ont pris la parole sont convenues qu'une étroite collaboration entre les divers fonds et programmes serait décisive au cours de la période de transition d'ONU-Femmes. De nombreux intervenants ont demandé une clarification du rôle d'ONU-Femmes dans la direction de la coordination au niveau de pays, et sur la forme pratique qu'il allait revêtir dans l'avenir immédiat. Les orateurs ont également relevé l'importance du travail en commun pour élaborer des plans stratégiques coordonnés, clarifier les domaines respectifs de chaque organisation et garantir la complémentarité des résultats en matière d'égalité des sexes, affirmant que la création d'une entité distincte consacrée à ces problèmes ne saurait dispenser les autres entités de l'ONU d'œuvrer dans ce domaine.

13. Dans sa réponse, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a remarqué que les mandats statutaires des différentes entités esquisaient déjà une division du travail, et que cela serait formulé de façon plus détaillée dans le plan stratégique de l'organisation. M^{me} Bachelet et l'Administratrice du PNUD ont insisté sur le fait qu'il fallait que chacun soit flexible et réactif, en fonction des besoins et des capacités spécifiques de chaque pays. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a réaffirmé la nécessité d'adopter une démarche pragmatique, et le Directeur exécutif du FNUAP a souligné qu'une programmation et un financement conjoints seraient effectués sous la rubrique du Coordonnateur résident, en vue de faire progresser la

collaboration entre institutions et d'obtenir des résultats positifs en termes d'égalité entre les sexes.

14. La Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a remercié tous les représentants pour leurs contributions décisives et a saisi l'occasion de remercier à nouveau les États Membres de leur appui constant pour veiller à ce que l'égalité entre les sexes et l'intégration des questions y relatives soit une vision partagée par tous. Elle a exprimé son optimisme quant à l'avenir d'ONU-Femmes, étant donné les engagements pris aussi bien par les États que par les institutions des Nations Unies de collaborer étroitement avec la nouvelle entité.

Efficacité des interventions d'urgence et transition avec le relèvement et le développement à long terme : les enseignements tirés de l'expérience

15. La Présidente du Conseil d'administration du PAM, M^{me} Agnes van Ardenne-van der Hoeven (Pays-Bas), a ouvert la séance en invitant le Directeur exécutif adjoint chargé des opérations du PAM à présenter son allocution. En résumant son contenu, le Directeur exécutif adjoint a expliqué qu'en raison de leurs mandats respectifs dans les domaines de l'assistance humanitaire et au développement, les six institutions étaient présentes et actives avant, pendant et après les crises. Il a souligné que les investissements dans l'assistance humanitaire, la sécurité sociale sur le long terme et l'agriculture étaient complémentaires. Les situations d'après conflit présentaient des problèmes d'une complexité sans égale en raison de l'enchevêtrement d'activités humanitaires, de relèvement et de développement, ce qui exigeait des efforts supplémentaires pour mieux intégrer l'évaluation du risque et l'analyse de la vulnérabilité et les articuler avec les systèmes d'alerte précoce et de préparation. Chacun a convenu que le principe de la responsabilité sectorielle avait permis de parvenir à une plus grande cohérence, mais son application lors de la réaction aux crises majeures devait être renforcée.

16. À l'invitation de la Présidente, M. Togba-Nah Tipoteh, orateur invité par le Libéria, a ensuite pris la parole. Il a remercié les Nations Unies pour l'aide apportée au Libéria en vue de son relèvement, tout en insistant sur le fait que, tant que les racines de la pauvreté n'auraient pas été traitées de façon appropriée, la communauté internationale continuerait à investir des millions dans des mesures temporaires.

17. Le représentant de l'UNICEF a indiqué que les questions relatives à l'architecture de l'aide dans les situations de transition ou précaires restaient sans réponse, alors même que la fréquence, l'échelle et la complexité des situations d'urgence risquaient fort de s'aggraver au cours des années à venir. Il fallait combler ce fossé dangereux au cours des 6 à 18 premiers mois en utilisant au besoin les mécanismes de financement existants. La représentante d'ONU-Femmes a insisté sur la nécessité de faire en sorte que les problèmes des femmes soient abordés de façon coordonnée dans les interventions d'urgence et de remédier au sous-financement notoire de leurs besoins. La représentante du PNUD a indiqué qu'il fallait intégrer l'idée de développement dans les opérations humanitaires, en faisant démarrer plus tôt les activités de développement et en maintenant plus longtemps l'assistance humanitaire, en faisant fond sur les capacités locales et les mécanismes de coordination existants. Le représentant du FNUAP a fait observer, en ce qui concernait la transition avec le relèvement et le développement sur le long terme, que les acteurs de l'humanitaire et du développement devaient collaborer

plus étroitement dès la phase d'intervention d'urgence. Les événements survenus en Haïti et au Pakistan au cours de l'année 2010 avaient permis de tirer de précieuses leçons, sur lesquelles il convenait de réfléchir en vue des actions futures.

18. La Présidente a invité l'assistance à poser ses questions et à présenter ses observations, ce qui a donné lieu aux observations suivantes :

a) On n'accorde pas assez d'attention à la transition. Il ne faut pas se représenter les interventions d'urgence en termes de stades distincts. Le mot d'ordre « Unis dans l'action » devrait s'appliquer aux pays en situation précaire ou en transition;

b) Il faudrait améliorer et flexibiliser le financement par les donateurs dans les situations précaires ou de transition;

c) Les initiatives d'achat sur le marché local et les programmes de transferts de fonds devraient être encouragées;

d) En matière de lutte contre la pauvreté, il faudrait faire une distinction entre les situations d'urgence chroniques et ponctuelles;

e) Le Coordonnateur des opérations humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies jouent un rôle décisif en matière de coordination et de mise en œuvre de groupes de mesures connexes. Il faudrait intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les groupes de mesures et améliorer les dispositifs de préparation;

f) Il faudrait améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies, les missions de maintien de la paix et les institutions multilatérales afin de favoriser une meilleure gestion des situations complexes, en faisant fond sur les capacités nationales une fois que la situation d'urgence est passée. L'accent a été mis sur l'importance d'investir dans les communautés locales;

g) Il faut mettre en commun les leçons tirées de l'expérience en matière de développement de la résilience et des capacités lors de catastrophes majeures, ainsi que les bonnes et mauvaises pratiques, en donnant le maximum d'exemples.

19. Le Directeur exécutif adjoint chargé des opérations du PAM a répondu que les ressources reçues étaient préaffectées, ce qui empêchait d'adopter une stratégie holistique. Le financement était linéaire, mais les situations ne l'étaient pas; il fallait donc imaginer des outils adaptatifs. Il a ensuite insisté sur les risques pour le personnel et les missions ainsi qu'en termes d'image que faisait courir le fait d'entreprendre des activités dans des contextes aussi difficiles. Une stratégie conjointe de renforcement des capacités était nécessaire de la part de l'ensemble du système des Nations Unies afin de garantir la durabilité.

20. La Présidente a conclu la séance en suggérant que la transition pourrait être le thème principal de la réunion commune des Conseils d'administration en 2012.

Unis dans l'action : suite donnée à la Conférence de Hanoï

21. La réunion était présidée par la Présidente du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, M^{me} Edita Hrdá (République tchèque). M^{me} Helen Clark, Administratrice du PNUD, a prononcé une déclaration liminaire au nom des organisations des Nations Unies représentées.

22. M. Diego Cánepa, Sous-Secrétaire à la Présidence de l'Uruguay, et M. Henrique Banze, Vice-Ministre mozambicain des affaires étrangères et de la coopération, ont présenté les expériences de leurs pays respectifs en ce qui concerne l'initiative Unis dans l'action.

23. À la suite de leurs présentations, la parole a été donnée à l'assistance pour des questions et des commentaires aux orateurs. Les délégations ont soulevé les problèmes suivants :

a) La question a été posée de savoir ce qui pourrait être fait pour renforcer la volonté politique de promouvoir l'initiative Unis dans l'action;

b) Le Siège devrait œuvrer à alléger la charge de remontée des informations pesant sur les équipes de pays des Nations Unies. Il a également été demandé aux organisations de mettre en œuvre le système de gestion et de responsabilisation, et il a été demandé que le point soit fait sur cette question;

c) Des renseignements ont été demandés sur les travaux visant à renforcer l'autonomie des coordonnateurs résidents des Nations Unies;

d) La question a été posée de savoir comment le système pouvait garantir un équilibre juste entre l'allocation de ressources et les besoins de financement spécifiques de chaque pays;

e) Il a été souligné que le mot d'ordre Unis dans l'action n'était pas une fin en soi mais un outil, et que les financements préaffectés érodaient le principe de maîtrise et de direction nationales;

f) Il a été demandé aux participants de la table ronde comment l'évaluation de l'initiative Unis dans l'action pouvait être rendue accessible aux États Membres, et comment cela pourrait être fait de façon à produire un résultat qui rencontrerait un large appui dans l'examen quadriennal des activités opérationnelles;

g) Il a été demandé s'il existait des déficits de financement de l'évaluation indépendante et ce qui pouvait être fait pour harmoniser la remontée de l'information.

24. M^{me} Clark a apporté les réponses suivantes :

a) Une société de consultants était en train de travailler à l'examen du système de gestion et de responsabilisation. Le résultat de ce travail sera pertinent pour le renforcement de l'autonomie des coordonnateurs résidents;

b) L'évaluation indépendante de l'initiative Unis dans l'action était coordonnée par le Département des affaires économiques et sociales et non par le Groupe des Nations Unies pour le développement, et présentait un déficit de financement de 600 000 dollars;

c) Le système des Nations Unies était conscient des problèmes de durabilité entourant l'initiative Unis dans l'action, et des discussions avaient eu lieu à ce sujet avec d'autres dirigeants. Cependant, les institutions ne disposaient pas des ressources nécessaires, et il fallait trouver une formule permettant une répartition équitable;

25. Les représentants de l'UNICEF, du FNUAP, du PAM, d'ONU-Femmes et de l'UNOPS ont ajouté les commentaires suivants :

a) M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, a souligné que son organisation était résolument engagée dans l'initiative Unis dans l'action. Il existait des coûts de transaction à court terme, mais ceux-ci seraient contrebalancés par les résultats sur le long terme au niveau de pays. Il a également mis l'accent sur la nécessité que chaque institution conserve son identité;

b) M^{me} Mari Simonen, Directrice exécutive adjointe du FNUAP aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion, a déclaré que le système des Nations Unies devait investir dans la capacité de gestion du changement. Pour elle, dans le cadre des activités sur les pratiques de fonctionnement, il convenait de changer l'échelle des initiatives prises jusqu'à présent, par exemple en ce qui concernait les achats en commun et la mutualisation des services. Certains gains étaient relativement faciles à réaliser, mais impliquaient beaucoup de travail, et certains domaines tels que les technologies de l'information et des communications exigeaient des investissements préalables. Comme le montrait le cas du Mozambique, ces investissements étaient payants sur le long terme;

c) M. Amir Abdulla, Directeur exécutif adjoint du PAM, a par ailleurs noté que les investissements préalables en capital – notamment en matière de technologies de l'information et des communications – pouvaient poser un problème. Au sujet de l'initiative Unis dans l'action, il a souligné l'importance des équipes régionales ainsi que de la nécessité de fournir un programme unifié, c'est-à-dire un programme Unis dans l'action parfaitement coordonné, et non plusieurs programmes conjoints;

d) M^{me} Gulden Turkoz-Cosslett, conseillère principale à ONU-Femmes, a déclaré qu'ONU-Femmes chercherait à ajouter de la valeur aux mécanismes de coordination existants. La stratégie Unis dans l'action avait permis de remédier au manque de coordination dans les stratégies concernant l'égalité entre les sexes;

e) M. Bruce McCarron, Directeur du Bureau régional pour l'Amérique du Nord de l'UNOPS, a souligné le fort engagement de l'UNOPS dans l'initiative Unis dans l'action et a fait part d'expériences de prestations conjointes de l'équipe de pays en Afghanistan.

Deuxième partie
Session annuelle de 2011

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 6 au 17 juin 2011**

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2011 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 6 au 17 juin 2011.
2. Le Conseil d'administration a adopté le projet d'ordre du jour et de plan de travail pour sa session annuelle de 2011 (DP/2011/L.2) et approuvé le rapport sur sa première session ordinaire de 2011 (DP/2011/20).
3. Le Conseil d'administration a décidé que sa deuxième session ordinaire de 2011 aurait lieu du 6 au 9 septembre 2011.
4. Les décisions prises par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2011 sont consignées dans le document DP/2011/32 (www.undp.org/execbrd).
5. L'Administrateur assistant adjoint, Directeur adjoint du Bureau des partenariats, a informé le Conseil d'administration que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS s'étaient entendus sur la démarche commune qu'ils suivraient pour assurer la continuité de l'exécution des programmes intéressant le Soudan du Sud dans les mois qui suivraient l'accession de celui-ci à l'indépendance et ont promis de tenir le Conseil informé lorsqu'ils auraient le détail des dispositions à prendre.
6. Le Conseil d'administration a décidé de reporter de sa deuxième session ordinaire de 2011 à sa première session ordinaire de 2012 l'examen des arrangements de programmation du PNUD.

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et examen de son rapport annuel

7. L'Administratrice a fait une déclaration liminaire (dont le texte est affiché sur le site Web du PNUD à l'adresse suivante : www.beta.undp.org/content/undp/en/home/operations/excutive_board/overview.html), dans laquelle elle a exposé les grandes lignes du programme de réformes entrepris pour mieux adapter le PNUD aux réalités nouvelles du développement. Elle a souligné que cette réforme ferait du PNUD un organisme capable de soutenir la comparaison avec les meilleurs de ses homologues et le rendrait encore mieux à même d'apporter une contribution tangible au développement des pays. Rappelant les principales conclusions de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, elle a expliqué en quoi les réformes internes rendraient les activités du PNUD plus efficaces. Elle a évoqué certains des résultats obtenus en 2010 grâce à l'aide du PNUD dans les huit domaines prioritaires que distingue le rapport sur les résultats de 2010.
8. L'Administratrice a ensuite décrit la contribution apportée par le PNUD au renforcement de la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, indiquant que le PNUD était fermement résolu à faire en sorte que les ressources des organismes des Nations unies s'occupant du développement soient mobilisées au service d'une action propre à aider plus efficacement les pays, dans une perspective

à long terme, à résoudre leurs problèmes de développement. Soulignant qu'il était impératif que le PNUD dispose de ressources de base suffisantes et stables, elle a engagé tous les donateurs à accroître leur contribution aux ressources de base pour 2011 et le restant de la période couverte par le plan stratégique.

9. L'Administratrice a dit qu'il importait de renforcer le dispositif de transparence du PNUD et a informé le Conseil d'administration que la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) était en bonne voie. Elle a enfin évoqué la mise en service toute récente du nouveau site Web du PNUD.

10. Les délégations se sont exprimées sur les principales questions abordées par l'Administratrice, dont le programme de réformes, l'examen à mi-parcours du plan stratégique, l'élaboration du prochain plan stratégique, le renforcement du dispositif de transparence du PNUD, les questions touchant le *Rapport sur le développement humain* et le projet de décision sur les pays à revenu intermédiaire.

11. Le Président du Conseil économique et social a remercié l'Administratrice pour l'exposé complet qu'elle avait fait des principales activités et contributions du PNUD. Il a souligné l'utilité de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et s'est déclaré favorable aux grandes orientations définies dans le rapport annuel. Il a ensuite abordé les sujets suivants : l'importance des projets de descriptifs de programme de pays et la nécessité pour le PNUD de pouvoir compter sur le financement stable et prévisible qui lui permettra d'accomplir sa mission de développement.

12. Au sujet de la gestion du changement et du plan de réforme, plusieurs délégations ont dit qu'elles voyaient là l'occasion pour le PNUD de porter un regard critique sur son mode de fonctionnement décentralisé et sa hiérarchie comprenant trop de cadres supérieurs et de repenser ses activités dans le sens d'une transformation en profondeur. Elles ont encouragé à cet égard le PNUD à renforcer le système des coordonnateurs résidents et à mieux tirer parti des compétences du personnel de son siège et des équipes de pays.

13. De nombreuses délégations, sans vouloir minimiser les améliorations apportées aux modalités de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, ont dit qu'à leur avis, certains éléments laissaient encore à désirer, notamment le cadre de résultats de développement. Elles ont dit souhaiter des informations plus claires et davantage de suggestions sur les moyens d'améliorer la stratégie du PNUD, faisant observer que certains des résultats attendus de l'examen ne s'étaient pas concrétisés. Ainsi, les questions suivantes n'avaient pas reçu de réponse claire : comment le PNUD entend-il modifier sa stratégie pour réorienter les programmes de pays en fonction de ce que l'expérience lui a appris et obtenir ainsi de meilleurs résultats sur le terrain? Quelles ont été les principales contributions du PNUD au développement? Enfin, comment le PNUD entend-il mieux rendre compte de sa performance et des résultats qu'il obtient? Les délégations se sont montrées très favorables à l'élaboration d'une feuille de route qui guiderait les préparatifs et la concertation préalables à l'adoption du prochain plan stratégique, dont elles espéraient qu'il définirait clairement la position stratégique du PNUD parmi les différents acteurs du développement.

14. D'autres délégations se sont déclarées en gros satisfaites de l'examen à mi-parcours, mais ont redemandé que le débat tienne dûment compte des

préoccupations des pays les moins avancés. D'autres délégations encore, dans le même ordre d'idées, ont souligné qu'il fallait revoir les critères sur lesquels repose la classification des pays, compte tenu des besoins multiples qui sont propres aux pays à revenu intermédiaire.

15. Certaines délégations ont souligné qu'il importe que la lutte contre la pauvreté soit conçue en fonction de la demande, et que le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 soit incorporé au programme de travail du PNUD. Plusieurs délégations toutefois ont engagé le PNUD à ne pas s'écarter des domaines d'action où il est le mieux placé pour obtenir des résultats, notamment la promotion de la gouvernance démocratique, la prévention des crises et le relèvement. Quelques autres délégations ont souligné qu'il importait de s'attaquer aux inégalités sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

16. De nombreuses délégations se sont montrées vivement préoccupées par la tendance persistante à la réduction des contributions aux ressources de base et en ont appelé aux pays donateurs pour qu'ils tiennent leur engagement de rétablir l'équilibre entre ressources de base et autres ressources. Elles ont aussi souligné qu'il importe que le PNUD puisse compter sur des ressources de base suffisantes, stables et prévisibles, sans lesquelles il ne saurait s'acquitter efficacement de sa mission de développement.

17. D'autres délégations, sans contester que le PNUD avait besoin d'un financement stable, ont engagé celui-ci à diversifier ses sources de contributions et à s'astreindre à la discipline budgétaire rigoureuse dont le Secrétaire général de l'ONU s'est fait le champion. Certaines délégations ont saisi l'occasion de ce débat pour annoncer la contribution de leur pays aux ressources de base pour 2011.

18. Les délégations qui se sont exprimées sur ce point de l'ordre du jour ont réaffirmé qu'elles étaient entièrement favorables à la communication aux organisations intergouvernementales et au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, des rapports d'audit interne concernant les projets et programmes, quelle que soit l'importance de leurs contributions respectives auxdits projets et programmes. Elles ont de plus souligné que ces entités internationales devaient pouvoir disposer des mêmes informations que les États Membres, à condition qu'elles s'engagent à respecter les règles de confidentialité.

19. Soulignant qu'il fallait répondre aux besoins particuliers et différenciés des pays à revenu intermédiaire, de nombreuses délégations se sont montrées très favorables au projet de décision sur ces pays déposé par le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Deux délégations, évoquant les préoccupations exprimées précédemment au sujet de la manière dont le *Rapport sur le développement humain* est établi, ont noté que de nets progrès avaient été faits quant à la concertation qui avait eu lieu avec les États Membres préalablement à la rédaction du rapport.

20. L'Administratrice a remercié les délégations de leurs observations, pris note de leurs préoccupations et répondu à leurs questions sur les points suivants : l'examen à mi-parcours du plan stratégique, en particulier la contribution apportée par le PNUD au développement et le cadre de résultats de développement; le programme de réforme; la nécessité pour le PNUD de rester universellement présent; enfin, la nécessité pour le PNUD d'assouplir les restrictions de communication des rapports

d'audit interne pour répondre à des attentes de plus en plus fréquemment exprimées. L'Administratrice associée a répondu aux observations formulées au sujet des aspects techniques et méthodologiques de l'examen à mi-parcours du plan stratégique.

21. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/14 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD et a pris note du rapport de l'Administratrice sur la performance et les résultats du PNUD pour 2010 (DP/2011/22) et de ses annexes (disponibles sur le site Web du PNUD), du rapport du PNUD sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2010 (DP/2011/22/Add.1) et des annexes statistiques (DP/2011/22/Add.2).

III. Engagements de financement

22. L'Administratrice, avant l'ouverture du débat sur ce point de l'ordre du jour, a remercié tous les partenaires du PNUD pour les contributions qu'ils apportaient aux ressources de celui-ci. Elle a en outre fait mention des pays qui avaient maintenu ou augmenté le montant de leur contribution au financement du PNUD en 2011. L'Administratrice assistante, Directrice du Bureau des partenariats, a expliqué que les conditions actuelles ajoutaient à la complexité de la mobilisation des ressources, et a souligné qu'il importait que le PNUD puisse compter sur des ressources de base suffisantes, stables et prévisibles, sans lesquelles il ne pourrait pas s'acquitter convenablement de sa mission de développement. Elle a exposé brièvement l'action entreprise par le PNUD pour accroître le nombre des donateurs, renforcer la communication stratégique, et mieux intégrer ses pratiques de financement et de mobilisation de ressources.

23. Deux délégations se sont déclarées déçues que le PNUD n'ait pas atteint les objectifs fixés dans le plan stratégique pour 2010 et 2011. Une délégation, s'exprimant également au nom de plusieurs autres, a souligné qu'en principe, tous les États Membres devraient partager les charges financières. Une délégation a engagé le PNUD à mobiliser de plus nombreux donateurs, et l'a averti qu'il lui faudrait faire davantage avec de moindres ressources.

24. Une autre délégation, évoquant les échéances intermédiaires fixées pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), a invité les pays donateurs à corriger le déséquilibre persistant entre ressources de base et autres ressources. Elle a confirmé la contribution que son pays s'était engagé à apporter aux ressources de base en 2011.

25. L'Administratrice et l'Administratrice assistante, Directrice du Bureau des partenariats, ont pris note des observations formulées par les délégations et souligné le prix qu'elles attachaient aux orientations indiquées par le Conseil d'administration.

26. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/15 sur les engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2011 et au-delà.

IV. Évaluation

27. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD (2010) (DP/2011/24), exposant brièvement en quoi

consiste la fonction d'évaluation du PNUD et des fonds et programmes qui y sont rattachés, les principales conclusions quant aux enseignements à tirer de diverses évaluations indépendantes et le programme de travail du Bureau pour 2011-2012.

28. Les délégations ont pris acte de l'augmentation du taux de réponse de l'administration aux recommandations figurant dans les évaluations et du taux d'application de ces recommandations et ont exprimé l'espoir que la prise en compte des conclusions des évaluations favoriserait la généralisation d'un modèle de gestion axée sur les résultats. Certaines délégations se sont toutefois montrées préoccupées par la lenteur des progrès constatés quant à la qualité et à la portée des évaluations décentralisées et au taux d'application des recommandations qui en sont issues, et ont engagé le PNUD à faire figurer dans les programmes de pays des plans d'évaluation rigoureux et à veiller à ce que les évaluations prévues soient effectivement réalisées. Elles ont demandé à l'administration du PNUD des éclaircissements sur ce qu'elle comptait faire pour parer aux conséquences de la diminution de l'effectif des spécialistes de l'évaluation.

29. Plusieurs délégations ont jugé inquiétant qu'aucune des évaluations réalisées en 2010 n'ait abouti à des conclusions entièrement positives, tout en notant qu'aucune non plus n'avait abouti à des conclusions entièrement négatives. Estimant que certains programmes étaient mal conçus en ce sens qu'ils ne s'inscrivaient pas dans un cadre de résultats bien défini, elles ont souligné qu'il fallait prendre des mesures énergiques pour remédier aux insuffisances factuelles. Elles se sont déclarées surprises d'apprendre qu'entre 2009 et 2010, le budget du Bureau de l'évaluation avait été réduit de 14 %, et ont demandé des éclaircissements à ce sujet. Les délégations ont aussi demandé des précisions sur les principaux domaines que couvrirait l'évaluation de l'exécution du plan stratégique, prévue pour 2012.

30. Certaines délégations ont indiqué qu'elles s'intéressaient de très près aux modalités de nomination du nouveau Directeur du Bureau de l'évaluation et ont demandé des informations à jour à ce sujet. Elles ont dit aussi qu'elles comptaient qu'à l'avenir, tous les descriptifs de programme de pays seraient accompagnés d'évaluations des résultats déjà obtenus, d'un exposé des réponses de l'administration et d'informations sur la mesure dans laquelle ces réponses ont été suivies d'effets.

31. Les délégations se sont déclarées satisfaites de l'augmentation du nombre des évaluations réalisées par des équipes indépendantes constituées de ressortissants de pays en développement, et certaines d'entre elles ont noté que le Bureau de l'évaluation était parvenu à assurer la parité dans la composition des équipes, mais avait éprouvé des difficultés à accroître le nombre des femmes chefs d'équipe. Selon ces délégations, accroître le nombre des femmes participant aux activités d'évaluation dans les pays en développement supposait un effort de formation.

32. Une délégation, s'exprimant au sujet des modalités générales des évaluations, a fait observer que les chevauchements d'activités seraient moins fréquents si la pratique des évaluations conjointes était plus répandue au niveau des pays.

33. L'Administratrice associée et le Directeur du Bureau de l'évaluation ont répondu en réaffirmant que le PNUD était résolu à améliorer sa fonction d'évaluation en vue de réaliser des changements en profondeur.

34. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/16 relative au rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD en 2010 (DP/2011/24).

V. Rapport sur le développement humain

35. Comme le Conseil d'administration l'avait demandé dans sa décision 2011/12, l'Administratrice a exposé les mesures prises par le PNUD, en particulier le Bureau du *Rapport sur le développement humain*, pour appliquer les recommandations et les directives formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/264. Elle a expliqué certains aspects importants du fonctionnement du Bureau, notamment son indépendance rédactionnelle, et réaffirmé l'importance que le PNUD attache au *Rapport sur le développement humain*. Le Directeur du Bureau a donné un aperçu des consultations et des autres activités entreprises dans le cadre de la rédaction du *Rapport* de 2011 (voir DP/2011/25).

36. Les délégations ont remercié l'Administratrice pour son exposé et pris acte avec satisfaction de la suite donnée par le Bureau du Rapport sur le développement humain aux recommandations figurant dans la décision 2011/12 du Conseil d'administration et la résolution 57/264 de l'Assemblée générale. Elles se sont félicitées des améliorations apportées aux modalités de la concertation avec les États Membres et les milieux statistiques en vue d'accroître la qualité et l'objectivité du *Rapport*. Elles ont réaffirmé l'importance qu'il convenait d'attacher à cette concertation lors de l'élaboration des éditions futures du *Rapport*. Certaines délégations ont félicité le nouveau Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain de sa nomination.

37. Une délégation a mis en garde contre l'emploi d'indicateurs portant sur des notions (comme le respect des droits de l'homme) dont la communauté intergouvernementale n'a pas encore arrêté une définition univoque. Cette délégation a noté avec satisfaction que les problèmes touchant les estimations du revenu national de son pays avaient pu être réglés grâce à la collaboration du Bureau du Rapport avec son gouvernement, et a exprimé l'espoir que des solutions appropriées pourraient être trouvées pour d'autres pays ne figurant pas dans le *Rapport* de 2010. Une autre délégation s'est félicitée de la décision prise par le Bureau de ne pas présenter de nouveaux indices d'écoviabilité dans le *Rapport* de 2011 alors que se prépare la prochaine Conférence sur le développement durable (Rio +20).

38. D'autres délégations, tout en admettant que le Bureau devait avoir des contacts avec les États Membres et la Commission de statistique des Nations Unies, ont souligné qu'il importait que son équipe de rédaction conserve son indépendance.

39. L'Administratrice associée a remercié les délégations pour leurs encouragements et réaffirmé l'importance que le Bureau du Rapport sur le développement humain attache aux échanges avec les parties prenantes, en particulier les États Membres et les milieux statistiques.

40. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/17 sur l'état d'avancement de la préparation du *Rapport sur le développement humain, 2011*.

VI. Programmes de pays et questions connexes

Programmes de pays

41. L'Administratrice associée a ouvert le débat sur cette question. Il a présenté 22 projets de descriptifs de programme de pays, un projet de descriptif de

programme commun de pays et un projet de descriptif de sous-programme régional, sur lesquels il a invité les délégations à s'exprimer.

42. Les délégations des pays concernés par les nouveaux projets de programme de pays ont remercié le PNUD de son soutien et prié les autres membres du Conseil d'administration de réserver un accueil favorable aux projets de descriptifs de programme. Au sujet des domaines définis comme prioritaires dans les différents projets de programme, les délégations ont souligné que les activités des organismes des Nations Unies devaient compléter l'action entreprise par les gouvernements concernés pour que leur pays se développe durablement, et devaient consister en une assistance technique et une aide au renforcement des capacités dans les domaines les plus importants. Quelques autres délégations ont souligné qu'il ne fallait pas négliger les pays à revenu intermédiaire.

43. D'autres délégations ont engagé le PNUD à renforcer les moyens de ses bureaux de pays et lui ont demandé de faire une place importante, dans les futurs descriptifs de programme de pays, à des activités intersectorielles essentielles telles que l'intégration de la problématique hommes-femmes, l'aide à la réforme de l'appareil judiciaire, l'assistance électorale et les mesures d'adaptation au changement climatique. Ces délégations ont aussi fait état de lacunes des cadres de résultats qui, selon elles, rendraient difficile l'établissement de rapports utiles sur les résultats obtenus et rendraient problématique la gestion axée sur les résultats; elles ont suggéré au PNUD de construire une chaîne de résultats plus complète et de faire figurer dans les cadres de résultats davantage d'informations sur l'analyse et l'atténuation des risques.

44. Une délégation a exprimé la crainte que les programmes du PNUD n'embrassent des domaines trop nombreux vu les moyens dont disposent les bureaux de pays et les attributions qui sont les leurs. Cette délégation a ajouté qu'il vaudrait peut-être mieux que le PNUD concentre ses programmes sur un nombre limité de domaines judicieusement choisis. Une autre délégation a exprimé des inquiétudes quant au respect des plans d'évaluation prévus dans les projets de descriptifs de programme de pays, eu égard en particulier à la baisse des taux d'application des recommandations issues des évaluations décentralisées. Cette même délégation a engagé le PNUD à veiller à ce que des spécialistes de la problématique hommes-femmes soient associés à l'élaboration des programmes de pays, et à renforcer son dispositif de responsabilisation afin que les programmes constituent une base de départ de qualité.

45. Au sujet des projets de descriptifs de programme commun de pays concernant la République-Unie de Tanzanie et l'Albanie, une délégation, qui s'exprimait également au nom de plusieurs autres, a demandé des informations à jour sur le point de savoir si le Conseil d'administration serait informé des résultats de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience et, dans l'affirmative, dans quel délai; elle s'est enquis aussi des progrès accomplis quant aux évaluations indépendantes et à l'examen du système de gestion et du dispositif de responsabilisation. Cette délégation a souligné qu'il fallait recenser les obstacles institutionnels rencontrés par les équipes de pays des Nations Unies et indiquer ce que les conseils d'administration des organismes concernés pourraient faire pour aider à les surmonter.

46. Le Conseil d'administration a pris note de la prorogation pour un an des programmes de pays pour l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Guinée, Haïti,

Maurice, la Moldova et la Tunisie. Il a approuvé une seconde prorogation d'un an du programme de pays pour l'Afrique du Sud et la prorogation pour deux ans des programmes de pays pour la Croatie, Madagascar et le Paraguay.

47. Le Conseil d'administration a pris note également des observations formulées au sujet des 22 projets de descriptif de programme de pays concernant : l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, la Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad et le Zimbabwe (région Afrique); l'Arabie saoudite, le Bahreïn et le Maroc (région États arabes); le Bangladesh, la Mongolie et les Philippines (région Asie-Pacifique); le Kirghizistan, le Monténégro et l'Ukraine (États d'Europe orientale et Communauté d'États indépendants); El Salvador, le Honduras, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago (région Amérique latine et Caraïbes).

48. Le Conseil d'administration a en outre pris note des observations formulées au sujet du projet de descriptif de programme commun de pays pour l'Albanie et du projet de descriptif de programme sous-régional pour la Barbade et les membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

49. Le Conseil d'administration, conformément à ses décisions 2006/36 et 2001/11, a approuvé le descriptif de programme commun de pays pour la République-Unie de Tanzanie, présenté à titre exceptionnel à sa première session ordinaire de 2011.

Examen à mi-parcours du programme mondial du PNUD pour 2009-2013

50. L'Administratrice associée a présenté ce point de l'ordre du jour. L'Administrateur assistant, Directeur du Bureau des politiques de développement, a présenté le rapport sur l'examen à mi-parcours du programme mondial du PNUD pour 2009-2013 (DP/2011/27), appelant l'attention sur les conclusions de l'examen et les propositions concernant la suite de l'exécution du programme.

51. Aucune délégation ne s'est exprimée sur ce point de l'ordre du jour.

52. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/18 sur l'examen à mi-parcours du programme mondial du PNUD pour 2009-2013.

VII. Fonds d'équipement des Nations Unies

53. L'Administratrice associée a présenté ce point de l'ordre du jour et, après avoir fait l'éloge du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour les résultats qu'il avait obtenus en 2010, a brièvement décrit les activités du Fonds et son partenariat avec le PNUD. Le Secrétaire exécutif du FENU a présenté le rapport sur les résultats obtenus par le Fonds en 2010, rapport qui fait notamment le point sur les activités entreprises par le FENU et le PNUD dans le cadre de leur partenariat stratégique.

54. Les délégations ont noté avec satisfaction les très bons résultats obtenus par le FENU, en particulier au niveau des pays, et ont salué l'expansion constante de ses activités comme étant le signe de la confiance de plus en plus grande qu'il inspire. Un certain nombre de délégations se sont toutefois déclarées préoccupées par la diminution des ressources de base du Fonds et ont encouragé celui-ci à mobiliser davantage de donateurs afin de disposer d'une base de ressources plus stable et prévisible.

55. Une délégation, s'exprimant également au nom du Groupe des pays les moins avancés, s'est déclarée encouragée par la contribution importante que le FENU avait apportée à la réalisation des OMD dans les pays les moins avancés. Cette délégation a exprimé l'espoir que le Fonds s'attacherait à l'avenir à concentrer ses activités sur l'ensemble des pays les moins avancés, en particulier ses activités de microcrédit et ses programmes de développement local. La même délégation a invité le FENU à mettre en œuvre les dispositions et principes pertinents du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, et l'a remercié pour avoir organisé deux manifestations en marge de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

56. Une délégation a relevé avec une vive satisfaction que le FENU s'était doté d'un ensemble de moyens de mesure des résultats et avait fait procéder en 2010 à neuf évaluations complètes de ses programmes, ainsi qu'à une étude approfondie de son portefeuille de microcrédit. Une autre délégation a salué le partenariat entre le FENU et le PNUD et noté avec satisfaction qu'il avait conduit depuis quelques années à une collaboration de plus en plus étroite entre les deux organismes. Cette délégation a relevé aussi que les programmes de pays du FENU avaient presque tous été entrepris en coopération avec le PNUD.

57. Le Secrétaire exécutif du Fonds a remercié les délégations pour leurs aimables observations et a fait observer qu'il serait difficile au FENU, sans des moyens financiers supplémentaires, d'étendre son aide à d'autres pays figurant parmi les moins avancés. L'Administratrice associée a rendu hommage au Secrétaire exécutif du Fonds, et a réaffirmé que le PNUD était résolu à collaborer encore plus étroitement avec le FENU dans la perspective de changements en profondeur.

58. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/19 sur le rapport rendant compte des résultats obtenus par le FENU en 2010 (DP/2011/28).

VIII. Volontaires des Nations Unies

59. L'Administratrice associée a présenté le point de l'ordre du jour consacré aux préparatifs des manifestations qui marqueront le dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires et le quarantième anniversaire du Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), et a fait état des résultats obtenus depuis 40 ans grâce au Programme. La Coordinatrice exécutive du Programme des VNU a décrit le rôle des Volontaires et fait le point des activités entreprises en application de la résolution 63/153 de l'Assemblée générale dans le cadre des préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires. Elle a rendu hommage à la mémoire des Volontaires qui avaient trouvé la mort dans l'accomplissement de leur mission depuis le début de l'année.

60. Les délégations ont salué la contribution que les Volontaires des Nations Unies, par leur dévouement et leur ardeur au travail, apportent dans le monde entier à la cause de la paix et de la stabilité et à la prise en main par les pays de leur propre développement. Ces délégations ont dit qu'elles comptaient que la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale serait l'occasion de promouvoir plus énergiquement le volontariat, de renforcer les réseaux de volontaires et de mettre en avant la contribution des Volontaires à la réalisation des OMD.

61. Une délégation a dit qu'il fallait voir dans le dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires l'occasion de faire le point du volontariat et de sa contribution, ajoutant que les Volontaires devraient, dans l'exercice de leurs fonctions, jouir des mêmes immunités que les experts internationaux. Une autre délégation a dit qu'elle attendait avec intérêt la parution du premier *Rapport sur le volontariat dans le monde*, établi par le Programme des VNU, dans lequel elle voyait un moyen d'illustrer le rôle des Volontaires et la contribution qu'ils apportent, partout dans le monde, au développement local.

62. Plusieurs délégations ont commenté le Programme des VNU sous l'angle du volontariat pratiqué dans leur pays et ont souscrit entièrement aux objectifs du Programme. Certaines délégations ont saisi l'occasion de ce débat pour confirmer la contribution de leur pays au financement du Programme et ont engagé les autres pays qui sont en mesure de le faire à verser eux aussi des contributions au Fonds bénévole spécial. D'autres délégations se sont associées à l'hommage rendu par la Coordinatrice exécutive à la mémoire des Volontaires tués dans l'exercice de leurs fonctions depuis le début de l'année.

63. La Coordinatrice exécutive a remercié les délégations pour leurs utiles observations et a dit qu'il importait d'apprécier à sa juste valeur la contribution apportée par les Volontaires. Soulignant que ceux-ci travaillaient dans des conditions difficiles et parfois dangereuses, elle a dit qu'il était essentiel de veiller à leur sécurité et de leur accorder les mêmes immunités fonctionnelles qu'au restant du personnel des Nations Unies. Elle a remercié divers partenaires pour la constance de leur soutien et déclaré que le Programme des VNU continuerait de promouvoir résolument le volontariat et de diversifier ses sources de recrutement de Volontaires en vue d'atteindre la parité et d'optimiser la répartition géographique des postes.

64. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/20 sur les préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires et du quarantième anniversaire du Programme des Volontaires des Nations Unies.

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

IX. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel

65. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté son rapport annuel et exposé les progrès de l'application du plan stratégique de l'UNOPS pour 2010-2013, en soulignant la contribution apportée par le Bureau à l'action menée par les Nations Unies et leurs partenaires pour améliorer de façon tangible le sort des populations défavorisées. Il a résumé les résultats à l'actif de l'UNOPS en 2010, notamment la prestation de services d'appui aux projets d'un coût total de 1,27 milliard de dollars et la simplification et l'amélioration des modalités de fonctionnement de l'UNOPS, dont un rapport d'audit portant sur la période 2008-2009 rendait compte en des termes uniformément élogieux; il a aussi fait état des résultats opérationnels obtenus dans différents pays. Évoquant ce que l'UNOPS fait pour améliorer constamment son efficacité et la qualité de ses prestations, le Directeur exécutif a signalé que ces

efforts avaient été récompensés récemment par l'homologation de ses pratiques de gestion par un organisme de normalisation. Il a annoncé que dans son rapport annuel pour 2011, il rendrait compte de l'application par l'UNOPS de sa politique consistant, à tous les niveaux, à récompenser le mérite et à sanctionner les insuffisances.

66. De nombreuses délégations ont tenu à remercier le Directeur exécutif pour sa présentation du rapport annuel et à dire l'importance qu'elles attachaient aux résultats positifs obtenus par l'UNOPS durant l'année écoulée. Elles ont félicité l'équipe dirigeante du Bureau pour avoir su assurer la stabilité financière de celui-ci.

67. Une délégation, rappelant les débats consacrés aux rapports d'audit, d'enquête et d'évaluation déontologique concernant l'UNOPS, a encouragé l'équipe dirigeante du Bureau à continuer de veiller à ce que soient réunies les conditions nécessaires à l'exercice de ses fonctions relativement nouvelles d'audit et de contrôle déontologique. Cette délégation a de plus encouragé l'UNOPS à aider les pays en développement non seulement à accroître leurs moyens techniques, mais aussi à renforcer leurs institutions dans le sens qu'exige le développement durable. Une autre délégation a fait observer que l'UNOPS, dans les limites de son mandat et dans l'exercice de ses attributions essentielles, continuait de répondre à une demande de plus en plus forte de services d'appui au renforcement des capacités nationales, notamment de services de conseil de gestion.

68. Constatant avec satisfaction que l'UNOPS était parvenu en 2010 à faire davantage avec des moyens réduits, une délégation a exprimé l'espoir que d'autres organismes des Nations Unies suivraient l'exemple du Bureau et que celui-ci, membre important des équipes de pays des Nations Unies, userait de son influence pour que la volonté de rendre plus cohérente l'action des organismes des Nations Unies se concrétise. Une autre délégation a encouragé l'UNOPS à continuer de fournir ponctuellement des services de qualité, et l'a engagé à étudier la possibilité d'accroître le volume des biens et services qu'il acquiert dans des pays en développement.

69. Une délégation a dit attendre avec intérêt le débat sur le budget d'appui biennal de l'UNOPS, prévu pour la deuxième session ordinaire du Conseil. Tout en prenant acte des succès enregistrés par l'UNOPS en 2010, une autre délégation a encouragé le Bureau à étudier plus avant les moyens d'obtenir des gains d'efficacité et à rendre compte des résultats de cette étude au Conseil d'administration.

70. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leurs encouragements et leurs conseils et leur a promis que l'UNOPS étudierait attentivement leurs observations, notamment celles dont il ressortait que les bonnes pratiques de gestion de l'UNOPS pourraient servir de modèles à d'autres organismes des Nations Unies. Il a ajouté que l'UNOPS continuerait, dans les limites de son mandat, d'œuvrer au renforcement des capacités et des compétences de base au niveau des pays.

71. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/21 sur le rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS.

Débat consacré à des questions communes

X. Audit et contrôle internes

72. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP et le Directeur du Groupe de l'audit et des investigations internes de l'UNOPS ont présenté les rapports des trois organismes sur leurs activités d'audit et de contrôle internes (DP/2011/29, DP/FPA/2011/5 et DP/OPS/2011/2).

73. Après la présentation des rapports, les réponses de l'administration de chacun des organismes aux recommandations et observations y figurant ont été présentées, pour le PNUD, par l'Administrateur assistant, Directeur du Bureau de la gestion, pour le FNUAP, par le Directeur exécutif, et pour l'UNOPS par le Directeur exécutif adjoint.

74. Les délégations ont remercié le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, la Division des services de contrôle interne du FNUAP et le Groupe de l'audit et des investigations de l'UNOPS pour leurs rapports respectifs, qu'elles ont jugés riches en informations et pleins d'intérêt. Elles ont dit aussi apprécier les réponses des administrations et les rapports des comités consultatifs pour les questions d'audit. Les délégations se sont exprimées sur les questions communes au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS ainsi que sur celles particulières à chacun de ces organismes. Elles ont dit apprécier le sérieux avec lequel les équipes dirigeantes des trois organismes prenaient en considération les conclusions et les recommandations issues des audits et les efforts que faisaient les administrations pour remédier rapidement et rigoureusement aux insuffisances signalées. Certaines délégations ont félicité le PNUD et le FNUAP pour les mesures qu'ils avaient prises afin d'accélérer l'application des recommandations remontant à plus de 18 mois. Plusieurs autres délégations se sont toutefois inquiétées de l'état des effectifs des unités responsables de la fonction de contrôle interne, et ont demandé que des informations plus complètes soient fournies régulièrement sur les fraudes constatées ou alléguées, soit dans les rapports annuels sur les activités d'audit et de contrôle internes, soit dans les réponses des administrations.

PNUD

75. Plusieurs délégations ont noté que la proportion d'audits de bureaux de pays ayant conclu à une gestion « satisfaisante » était tombée de 39 % en 2009 à 25 % en 2010, tandis que celle des audits ayant conclu que la gestion laissait à désirer était restée la même en 2010 qu'en 2009. Estimant qu'il y avait là une tendance inquiétante, elles ont demandé à l'administration du PNUD de fournir des informations sur les causes probables de cette baisse des notes d'audit, notamment les insuffisances systémiques dont elles pouvaient résulter.

76. Dans le même ordre d'idées, d'autres délégations ont relevé que 22 % des recommandations issues des audits portaient sur la fonction achats des bureaux de pays et ont dit souhaiter l'ouverture d'un dialogue sur la manière dont le PNUD comptait donner suite à ces recommandations. Elles ont dit aussi qu'elles souhaitaient en savoir plus sur la mesure dans laquelle le PNUD était prêt à mettre en application les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes

IPSAS) à compter de 2012, et notamment avoir connaissance des indicateurs de préparation au changement de normes.

77. Quelques autres délégations ont encouragé le Bureau de l'audit et des investigations à poursuivre sa concertation avec d'autres organismes des Nations Unies sur la possibilité d'harmoniser les modalités d'exécution des audits portant sur des programmes communs. Au sujet du rapport du Comité consultatif du PNUD pour les questions d'audit (2010), une délégation, s'exprimant également au nom de plusieurs autres, a déploré le défaut de suivi, sur plusieurs points, de l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (formule HACT), et a demandé des éclaircissements sur cette question.

78. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction les modifications apportées à la Charte du Bureau de l'audit et des investigations et ont prié l'Administratrice de faire publier un appendice annoté indiquant la nature et le but des modifications.

79. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a répondu aux observations formulées au sujet des recommandations issues des audits de la fonction achats de divers bureaux de pays, de la baisse des notes d'audit, de la méthode d'audit prévue par le programme « Unis dans l'action » et des investigations en général. Il a expliqué que la forte baisse de la proportion des audits de bureaux de pays ayant conclu à une gestion « satisfaisante » méritait certes attention, mais qu'il fallait bien comprendre que les notes d'audit pouvaient varier pour toutes sortes de raisons et qu'en l'occurrence, la baisse des notes tenait à ce que les audits avaient été plus rigoureux. Il a ajouté que le PNUD, qui pour le moment communiquait les résultats d'audit sous la forme de récapitulatifs, devrait s'orienter vers l'adoption d'une formule harmonisée, et que toutes les enquêtes, quel que soit le degré de gravité des allégations qui y donnent lieu, doivent être menées à terme en toute régularité.

80. L'Administrateur assistant, Directeur du Bureau de la gestion, a expliqué ce que le PNUD avait entrepris pour remédier aux insuffisances systémiques d'ordre normatif et fonctionnel, indiquant que des mesures se rapportant à la politique d'atténuation du risque et au dispositif de transparence du PNUD étaient en voie d'être prises. L'Administrateur assistant adjoint, Directeur adjoint du Bureau de la gestion, a exposé plus en détail les raisons de la baisse des notes d'audit et a fait observer qu'un seul bureau de pays dont la gestion avait été notée « non satisfaisante » à l'issue de l'audit précédent avait de nouveau reçu cette note.

81. La Présidente du Comité consultatif du PNUD pour les questions d'audit s'est félicitée de voir l'administration du PNUD répondre rapidement et exhaustivement aux observations issues des audits. Répondant aux observations formulées au sujet de la formule HACT, elle a expliqué qu'il ne fallait pas conclure des rapports que ladite formule produisait automatiquement des audits ayant un niveau d'assurance inférieur à celui des audits réalisés selon la formule applicable aux activités des organisations non gouvernementales ou des organismes participant à la réalisation de projets dans le cadre de l'exécution nationale. En revanche, il y avait un risque d'abaissement des niveaux d'assurance si toutes les règles pratiques et procédures prévues par la formule HACT n'étaient pas rigoureusement observées. Ainsi, l'un des audits HACT avait révélé que les sauvegardes risquaient de ne pas être toutes respectées, ce qui avait motivé une expression d'assurance reflétant ce risque.

FNUAP

82. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement la nouvelle présentation du rapport et les recommandations concrètes y figurant. Elles ont demandé qu'à l'avenir, les réponses de l'administration donnent davantage de détails sur les mesures prises en application des recommandations issues des audits, avec indication du délai de mise en œuvre de ces mesures. Ces délégations ont noté avec satisfaction que le FNUAP s'était astreint à la transparence dans le traitement des incidents ayant donné lieu à une enquête.

83. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement les mesures prises pour pourvoir les postes vacants de la Division des services de contrôle interne et ont souligné que tous les fonctionnaires étaient censés posséder les aptitudes et les qualifications qu'exige leur travail. Elles ont aussi exprimé leur satisfaction au sujet des mesures annoncées par le Directeur exécutif pour développer les activités de formation et de perfectionnement dans le but de mieux adapter les aptitudes et qualifications des fonctionnaires aux exigences de leurs attributions.

84. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées de constater que les problèmes qui avaient conduit le Comité des commissaires aux comptes à assortir de réserve son opinion sur les états financiers du FNUAP pour l'exercice 2008-2009 n'avaient pas été véritablement réglés, non plus que les problèmes récurrents révélés par les audits, et que les insuffisances structurelles et systémiques sous-jacentes persistaient. Ces délégations ont néanmoins salué les efforts que faisait le Directeur exécutif pour régler ces problèmes.

85. Certaines délégations se sont inquiétées du degré croissant d'engagement financier du FNUAP et de la détérioration des appréciations issues des audits des projets relevant de l'exécution nationale; elles se sont déclarées préoccupées aussi par le nombre des audits ayant conclu à des déficiences de gestion, par la persistance de problèmes concernant le suivi et l'évaluation des programmes, par le manque de clarté de la distribution des rôles entre les unités du siège et les bureaux régionaux et bureaux de pays, et par le défaut de cohérence que révélaient certaines décisions prises par l'administration. Les délégations ont encouragé le FNUAP à prévoir de nouvelles mesures, notamment dans son plan d'action interne, en vue d'institutionnaliser les dispositifs de contrôle en dotant les bureaux de pays et les unités de contrôle interne des moyens nécessaires, dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque visant en priorité les domaines à haut risque.

86. Relevant que l'une des conclusions figurant dans le rapport de la Division des services de contrôle interne est qu'il faudrait modifier radicalement le mode de fonctionnement des bureaux de pays pour éviter la répétition des problèmes révélés par les audits, plusieurs délégations se sont félicitées de voir le Directeur exécutif s'investir personnellement en prenant la présidence du Comité de suivi des audits, et ont noté avec satisfaction qu'il avait donné l'assurance que le FNUAP s'occuperait en priorité de régler ces problèmes. Ces délégations, tout en saluant les mesures prises par l'administration pour suivre les recommandations issues des audits et en se montrant conscientes qu'il faudrait du temps pour que les effets de ces mesures se concrétisent, ont exprimé la crainte que l'audit des états financiers du FNUAP ne fasse de nouveau l'objet d'une opinion assortie de réserves. Plusieurs délégations se sont félicitées des mesures prises par le FNUAP pour accélérer l'application des recommandations issues des audits remontant à plus de 18 mois.

87. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement le rapport du Comité consultatif du FNUAP pour les questions d'audit et ont invité la représentante de ce comité à indiquer quelles étaient les trois questions auxquelles le FNUAP entendait s'attaquer en priorité et à donner son avis sur l'aptitude de l'administration à résoudre les problèmes qu'elle a entrepris de régler. Certaines délégations ont demandé au Directeur exécutif de définir des priorités pour le suivi des recommandations de l'auditeur interne et de présenter un plan d'action indiquant clairement les mesures prévues et les délais d'exécution. Elles ont suggéré que des rapports sur les progrès accomplis soient soumis régulièrement à l'examen du Conseil d'administration.

88. Le Directeur exécutif a souligné que le Fonds prenait très au sérieux les problèmes révélés par les audits et entendait les régler dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP et de son plan d'action interne. Il a ajouté qu'il avait bon espoir que le Conseil d'administration se montrerait satisfait des mesures que prendrait alors le FNUAP. Il a fait mention de plusieurs mesures en voie d'être prises pour réduire les risques auxquels est exposé le Fonds, mesures consistant à définir une stratégie mieux ciblée, à revoir les modalités de coopération avec les partenaires d'exécution et à réduire le nombre des extrants attendus de l'exécution des programmes. Il a réaffirmé que le FNUAP accordait la plus haute importance au respect des principes de transparence et de responsabilité.

89. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a signalé que l'effectif du Service des investigations avait été renforcé. Au sujet du risque de fraude, il a indiqué que le FNUAP s'était doté d'un logiciel permettant d'exercer un contrôle en continu. À propos des audits à l'issue desquels la gestion du risque avait été qualifiée de « non satisfaisante », il a expliqué que le FNUAP se fondait sur un modèle de risque et faisait porter ses audits en priorité sur les unités à haut risque. Il était donc inévitable que certains audits aboutissent à ce genre de conclusions. Il a toutefois admis l'existence d'un certain nombre d'insuffisances systémiques auxquelles le FNUAP, comme l'avait dit le Directeur exécutif, entendait remédier dans le cadre de l'examen à mi-parcours de son plan stratégique et de son plan d'action interne.

90. En réponse à une question, la représentante du Comité consultatif du FNUAP pour les questions d'audit a indiqué que le Fonds entendait en priorité réaliser l'intégration de la gestion du risque et la gestion des programmes et des projets. Elle a ajouté que nombre des problèmes que rencontrait le FNUAP pourraient être réglés en incorporant le plan de gestion du risque au plan d'action interne.

UNOPS

91. Les délégations ont constaté avec satisfaction que l'audit des états financiers de l'UNOPS n'était assorti d'aucune réserve et que le Groupe de l'audit interne et des investigations séparait sa fonction d'investigation de sa fonction d'audit. Elles ont toutefois relevé des domaines où il y avait lieu d'apporter des améliorations et ont demandé un complément d'informations sur les incidences financières de la suite donnée aux conclusions des audits et sur la manière dont le Groupe avait réagi face à l'augmentation de 170 % du nombre des plaintes constatée entre 2009 et 2010.

92. Constatant que le nombre total des recommandations et le nombre des recommandations prioritaires remontant à 2009 qui avaient été jugées largement

appliquées en 2010 étaient très inférieurs aux nombres relevés pour les recommandations remontant à 2008, plusieurs délégations ont demandé un complément d'informations sur les causes de ces fluctuations. Elles ont aussi engagé l'UNOPS à redoubler d'efforts pour appliquer les recommandations anciennes encore en souffrance.

93. Une délégation a encouragé l'administration de l'UNOPS à veiller à ce que le Groupe de l'audit interne et des investigations dispose des moyens voulus pour s'acquitter de son mandat et à consulter le Conseil d'administration lorsque surviennent des faits nouveaux qui ont une incidence sur les activités du Groupe.

94. Répondant aux observations formulées au sujet de l'augmentation du nombre de plaintes, la Directrice du Groupe de l'audit interne et des investigations a expliqué que l'UNOPS s'efforçait d'éviter que des incidents ne dégénèrent en affaires de harcèlement. Dans ce but, les incidents étaient d'abord portés devant l'ombudsman ou un autre médiateur. Il a ajouté que l'UNOPS tiendrait les membres du Conseil d'administration informés des faits nouveaux concernant les cas de fraude et de corruption et a précisé que l'UNOPS exploite actuellement le fonds d'information des organismes des Nations Unies. En réponse aux observations concernant la nécessité de renforcer les effectifs eu égard à la forte augmentation du nombre des affaires à traiter, elle a indiqué que l'administration de l'UNOPS examinerait cette question dans le cadre de l'établissement de son budget, compte tenu du nombre actuel d'auditeurs.

95. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/22 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur leurs activités d'audit et de contrôle internes en 2010.

Réponse à la demande nouvelle de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne

96. L'Administratrice du PNUD a présenté ce sous-point de l'ordre du jour, soulignant qu'il était temps que le PNUD donne des preuves concrètes de son attachement aux principes de transparence et de responsabilité. Elle a ajouté qu'en ne révélant pas aux donateurs institutionnels la teneur de ses rapports d'audit interne, le PNUD s'exposait à leur inspirer une moindre confiance et à perdre une partie de leur soutien financier. Au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a présenté le rapport intitulé « Réponse à la demande nouvelle de plus amples informations sur les rapports d'audit interne » (DP-FPA-OPS/2011/1).

97. Le Directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, notant que le Fonds mondial attachait beaucoup de prix à ses relations de travail avec le PNUD, a indiqué que le Conseil d'administration du Fonds constatait avec une inquiétude croissante que l'administration de celui-ci n'était guère informée de la teneur des rapports d'audit interne. Tout en se déclarant convaincu que l'adoption des mesures proposées permettrait des progrès notables, il a invité le Conseil d'administration à prévoir une certaine latitude.

98. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites que l'occasion leur soit donnée de s'exprimer sur les moyens de répondre à la demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne. Soulignant que les trois organismes devaient se montrer plus ouverts et mieux respecter le principe de

transparence, ces délégations se sont prononcées sans réserve en faveur de la communication aux donateurs institutionnels, quelles que soient leur taille et l'importance de leurs apports, des mêmes informations sur les rapports d'audit interne concernant les programmes et projets que celles fournies aux États Membres, à condition que ces donateurs respectent les règles de confidentialité. Au sujet de la simplification des procédures, les délégations ont suggéré qu'on étudie la possibilité d'employer un système sécurisé pour les documents non confidentiels et ont demandé aux trois organismes de proposer au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 2011, une solution commune pour la téléconsultation des rapports d'audit interne. Sur le point de savoir à qui il reviendrait de veiller au respect des nouvelles règles de communication des informations, ces délégations ont dit qu'à leur avis, cette responsabilité devrait revenir aux unités de contrôle interne des trois organismes.

99. Une délégation a déclaré que la communication de la teneur des rapports d'audit interne serait à son avis une première étape essentielle vers l'instauration d'une culture institutionnelle fondée sur les principes de transparence et de responsabilité. Une autre délégation, soulignant qu'il importait de ne pas politiser les décisions concernant l'emploi des fonds, a dit qu'il fallait se garder de se lancer dans un débat sur les différentes solutions possibles avant de disposer d'informations suffisantes sur les incidences que leur adoption pourrait avoir. Elle a souligné qu'en tout état de cause, il serait inadmissible que des entités non étatiques aient les mêmes droits d'accès aux rapports d'audit interne que les États Membres.

100. L'Administratrice du PNUD, le Directeur exécutif du FNUAP et le Directeur exécutif de l'UNOPS ont réaffirmé leur entière adhésion au principe de transparence et affirmé qu'ils étaient entièrement favorables à la communication plus large des informations que renferment les rapports d'audit interne. L'Administratrice du PNUD, réaffirmant que la question était de première importance, a expliqué quelles pourraient être les conséquences d'un refus de répondre à la demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne.

101. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/23 intitulée « Réponse à la demande nouvelle de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne ».

102. Après l'adoption de la décision 2011/23, une délégation a pris la parole pour expliquer pourquoi son gouvernement s'était associé au consensus en faveur de la communication à certains donateurs non étatiques, à savoir les organisations intergouvernementales et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, de la teneur des rapports d'audit interne portant sur les projets et programmes qu'ils financent.

XI. Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

103. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD, la Conseillère en déontologie du Bureau de la déontologie du FNUAP et le Conseiller juridique de l'UNOPS ont présenté les rapports des bureaux de la déontologie des trois organismes (DP/2011/30, DP/FPA/2011/6 et DP/OPS/2011/3).

104. Deux délégations ont pris la parole sur ce point de l'ordre du jour. L'une, accueillant favorablement les trois rapports, a souligné qu'elle était entièrement convaincue de l'utilité des trois bureaux de la déontologie et a salué l'action qu'ils ont entreprise pour contribuer à l'instauration, dans les organismes des Nations Unies, d'une culture institutionnelle privilégiant l'intégrité et le respect du principe de responsabilité. Cette délégation a souligné aussi qu'elle voyait dans l'obligation faite à certains fonctionnaires de remplir une déclaration de situation financière un moyen essentiel d'éviter les conflits d'intérêts. Elle a relevé avec satisfaction les taux très élevés de respect de cette obligation constatés au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS (99 %, 100 % et 95 %, respectivement).

105. La même délégation a demandé qu'à l'avenir, les rapports donnent des informations plus utiles, en particulier sur le nombre de cas où des fonctionnaires ont été contraints de renoncer à des intérêts financiers ou de prendre d'autres mesures correctives. Elle a engagé les trois organismes à manifester leur souci de transparence en rendant publiques les déclarations de situation financière de leurs hauts fonctionnaires. Elle a également recommandé au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS d'unifier la présentation des informations figurant dans leurs rapports au sujet de la protection des fonctionnaires qui dénoncent des irrégularités et de prendre conseil du Président du Comité de la déontologie des Nations Unies au sujet du traitement des plaintes pour représailles.

106. L'autre délégation a souligné qu'il importait que les trois organismes soient dotés d'une solide fonction déontologique leur permettant, en préservant leur intégrité, de mieux servir les pays en développement. Elle a encouragé l'administration des trois organismes à travailler plus avant à l'institutionnalisation de la fonction déontologie.

107. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a admis qu'il serait utile d'indiquer dans le rapport le nombre des cas où des mesures correctives ont dû être prises au vu des informations figurant dans les déclarations de situation financière et les déclarations d'intérêts, et a promis que des statistiques figureraient dans les prochains rapports. Le Conseiller juridique de l'UNOPS, tout en se montrant favorable à ce que les déclarations de situation financière de certains fonctionnaires soient rendues publiques, a indiqué que la question de la divulgation volontaire de ce genre d'informations devrait être soumise à l'appréciation du Bureau de la déontologie de l'ONU.

108. La Conseillère en déontologie du FNUAP a remercié les délégations pour leurs observations et leur soutien. Elle s'est associée à la réponse du Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD et a dit que le FNUAP continuerait, en tant que membre du Comité de déontologie des Nations Unies, de travailler à l'harmonisation de ses pratiques avec celles des autres organismes.

109. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/24, intitulée « Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ».

XII. Voyages sur le terrain

110. Les chefs des équipes communes envoyées en mission aux Philippines, au Panama et en Uruguay ont présenté ce point de l'ordre du jour. Les rapporteurs ont présenté leurs rapports respectifs (DP-FPA/2011/CRP.1 et rectificatif,

DP/2011/CRP.2-DP/FPA/2011/CRP.1, DP/2011/CRP.3-DP/FPA/2011/CRP.2) et ont appelé l'attention sur les principales constatations et recommandations y figurant.

111. Une délégation, sans contester l'utilité de ces missions sur le terrain, a demandé au secrétariat du Conseil d'administration de fournir des informations sur le coût total de ces missions, en particulier sur les frais de voyage.

112. Le Conseil d'administration a pris note des trois rapports sur les missions dépêchées aux Philippines, au Panama et en Uruguay.

Débat consacré au FNUAP

XIII. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel

113. Le Directeur exécutif, dans sa déclaration (dont le texte peut être consulté à l'adresse suivante : www.unfpa.org/public/home/news/pid/7763), a fait état des progrès de la mise en œuvre du plan stratégique au cours des trois dernières années et a présenté brièvement les mesures que le FNUAP prévoyait de prendre pour devenir un organisme encore plus concentré sur sa mission et plus efficace. Il a indiqué que plusieurs processus en cours étaient de nature à renforcer le FNUAP, notamment l'examen à mi-parcours de son plan stratégique et l'élaboration d'un plan d'action interne.

114. Les délégations ont remercié le Directeur exécutif pour sa déclaration et le travail de réflexion qu'elle dénotait. Elles ont salué l'autorité avec laquelle il avait entrepris de revoir les priorités stratégiques du FNUAP et le souci qu'il avait eu de rendre l'examen à mi-parcours du plan stratégique aussi transparent et ouvert que possible. De nombreuses délégations ont souligné que le FNUAP devait concentrer ses activités sur l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, notamment pour ce qui concerne les aspects démographiques du développement, la santé procréative et les droits procréatifs et l'égalité des sexes. Les délégations ont insisté sur la nécessité de préserver le consensus qui s'est dégagé lors de la Conférence. Elles ont souligné l'importance de la démarche axée sur la défense des droits de l'homme que suit le FNUAP dans l'accomplissement de sa mission. Tout en se montrant conscientes de l'intérêt d'une plus grande convergence des orientations stratégiques du Fonds, les délégations ont affirmé que le FNUAP, s'il entendait renforcer sa collaboration avec les parties prenantes et ses partenaires de développement, devait se garder d'inscrire sa présence dans un cadre trop limitatif. Notant que les progrès vers la réalisation de l'ODD 5 étaient plus lents que prévu, les délégations ont souligné le rôle essentiel qui revenait au FNUAP dans l'aide apportée aux pays en vue de la réalisation de l'ODD 5. Elles ont insisté aussi sur l'importance que revêtent les données démographiques pour le développement et sur la nécessité de renforcer les systèmes nationaux d'information et d'aider les pays à développer leurs moyens propres. Elles ont engagé le FNUAP à continuer de suivre, en matière de programmation, une démarche soucieuse de la diversité des cultures. Elles ont souligné aussi le rôle essentiel du FNUAP dans la coopération Sud-Sud.

115. Les délégations se sont félicitées de voir le Directeur exécutif cibler l'action du FNUAP sur les adolescents et les jeunes et ont convenu qu'il fallait investir dans

la jeunesse, en développant l'information et l'éducation et en offrant des services conçus pour les jeunes. Une délégation a proposé que le Conseil d'administration, lors d'une de ses sessions futures, consacre un débat aux activités que les organismes des Nations Unies ont entreprises en faveur des jeunes, afin de promouvoir une action commune. Les délégations ont salué le travail accompli par le FNUAP dans les situations de crise et lors des urgences humanitaires, et certaines d'entre elles l'ont encouragé à renforcer ses moyens et mécanismes de coordination, ainsi que ceux de ses partenaires, afin d'être mieux à même de prévenir et de combattre la violence sexiste. Les délégations des pays que le FNUAP avait aidés à recenser leurs populations en 2010 lui ont adressé leurs remerciements. Une délégation a demandé qu'un débat soit consacré chaque année aux activités humanitaires du Fonds.

116. Plusieurs délégations ont mentionné la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et insisté sur la nécessité d'accélérer les progrès de la réalisation des OMD dans ces pays afin qu'ils puissent être atteints à l'échéance de 2015. Une délégation, s'exprimant au nom du groupe des pays les moins avancés, a remercié le Directeur exécutif pour son soutien. Soulignant qu'atteindre la cible de l'accès universel à la santé procréative, y compris aux moyens de la planification de la famille, fixée dans le cadre des OMD, constituait pour les pays les moins avancés un défi redoutable, cette délégation a dit ne pas douter que le FNUAP porterait son attention en priorité sur ces pays.

117. Les délégations ont aussi insisté sur la contribution essentielle que les accoucheuses qualifiées, en particulier les sages-femmes, peuvent apporter à la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et néonatales. Une délégation a annoncé une initiative prévoyant l'extension des plans nationaux d'équipement en dispensaires d'obstétrique en vue d'accroître le pourcentage des accouchements assistés par du personnel qualifié. La même délégation a déclaré que son pays collaborerait étroitement avec le FNUAP. Une autre délégation a annoncé un nouveau programme national de prestations gratuites de services d'aide aux femmes enceintes dans les zones rurales et urbaines.

118. Les délégations se sont félicitées de voir le Directeur exécutif mettre le respect du principe de responsabilité au premier rang des priorités du FNUAP. Elles ont engagé le Fonds à prêter une plus grande attention à la gestion financière des projets et programmes relevant de la formule de l'exécution nationale, au suivi des recommandations issues des audits, à l'évaluation et à la programmation et aux processus décisionnels fondés sur des données factuelles. Au sujet de la présentation des résultats obtenus, quelques délégations ont souligné qu'il fallait exposer clairement les enseignements tirés de l'expérience, les difficultés rencontrées et les difficultés surmontées. Les délégations se sont montrées satisfaites de la contribution apportée par le FNUAP à la réforme des Nations Unies, notamment dans le cadre du programme « Unis dans l'action ». Plusieurs délégations ont dit que le FNUAP et ONU-Femmes devaient collaborer en menant des actions complémentaires et synergiques en faveur de la parité.

119. De nombreuses délégations ont souligné que le Fonds avait besoin de ressources financières plus importantes et plus prévisibles pour pouvoir aider les pays à appliquer le programme d'action issu de la Conférence internationale sur la population et le développement et à atteindre les OMD. Le FNUAP a été invité à tirer le parti maximum de ses ressources en s'attachant à une plus grande efficacité

et à une plus grande efficacité. La délégation du Royaume-Uni a annoncé que son pays, pour les deux années à venir, maintiendrait à 20 millions de livres sterling le montant de sa contribution aux ressources de base du Fonds. Elle a souligné que pour la suite, le financement du FNUAP dépendrait de trois facteurs essentiels : l'exécution plus efficace des programmes de pays et l'obtention de résultats plus tangibles; le renforcement de la gestion axée sur les résultats; l'amélioration de la gestion financière, en particulier l'application plus rigoureuse des recommandations issues des audits. Les délégations de l'Estonie, de la Finlande, de l'Irlande, de la Nouvelle-Zélande et des Pays-Bas ont aussi fait mention de leurs contributions aux ressources de base du FNUAP. La délégation japonaise a transmis au FNUAP et à son personnel la profonde gratitude de son pays pour leur expression de sympathie au lendemain du tremblement de terre. Elle a noté que malgré les répercussions de cette catastrophe, le Gouvernement japonais entendait honorer ses engagements financiers envers le FNUAP.

120. Plusieurs délégations ont exprimé leur inquiétude à la perspective du départ à la retraite, entre 2011 et 2015, d'un nombre important de cadres supérieurs du FNUAP. Soulignant qu'il convenait de veiller à ce que le personnel de remplacement possède la formation et les qualifications voulues, elles ont engagé le Directeur exécutif à continuer de veiller à la répartition géographique équilibrée des postes et à la parité. Une délégation a demandé quelles seraient les unités fonctionnelles touchées par les prochains départs à la retraite.

121. Le Directeur exécutif a remercié les délégations de leurs expressions de soutien et a souligné que le FNUAP était résolu à améliorer l'efficacité de l'exécution de ses programmes et à privilégier la gestion axée sur les résultats, l'efficacité, la transparence et le respect du principe de responsabilité, en accordant une attention toute particulière à la gestion financière et à l'application des recommandations issues des audits. Il a convenu que le FNUAP devait pouvoir agir avec une certaine souplesse et ne saurait recourir à des solutions toutes faites. Il s'est félicité de l'attitude positive adoptée par les délégations à l'égard de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP et a convenu que celui-ci devait être avant tout jugé sur ses résultats. Il a fait observer que le FNUAP avait déjà pris des mesures importantes pour définir plus rigoureusement et pour simplifier son cadre de résultats. Il a tenu à donner aux pays l'assurance que l'importance que le FNUAP accordait aux femmes, aux filles et aux jeunes ne l'empêcherait en aucune façon de coopérer avec eux, compte tenu de leurs besoins, dans les domaines de la population et du développement, de l'égalité des sexes et de la santé procréative. Il a retenu l'idée de consacrer un débat à la jeunesse lors d'une session future du Conseil d'administration. Il a souligné que le FNUAP avait à cœur de répondre aux besoins des pays les moins avancés et de suivre les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Il a ajouté que le Fonds entendait également répondre aux besoins des pays à revenu intermédiaire.

122. Le Directeur exécutif a dit combien il appréciait les généreuses contributions des États Membres et a invité les États à prendre des engagements de financement pluriannuels. Il a annoncé que le projet de budget biennal serait communiqué aux délégations plus tard dans l'année et a donné l'assurance au Conseil d'administration que le FNUAP gérait efficacement tant ses ressources que ses dépenses. Il a noté que le plan d'action interne mettrait l'accent sur la formation et le perfectionnement du personnel, la mise au courant des nouvelles recrues et la planification de la relève.

123. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/25 sur le rapport du Directeur exécutif pour 2010.

XIV. Engagements de financement

124. Le Chef du Service de la mobilisation des ressources a présenté le rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et les prévisions de recettes pour 2011 et au-delà (DP/FPA/2011/4) et fourni des informations à jour sur l'état des contributions. Il a indiqué qu'au 1^{er} juin 2011, le montant prévu des contributions aux ressources ordinaires du FNUAP pour 2011 était d'environ 455,6 millions de dollars, soit nettement plus que le chiffre de 444,2 millions de dollars figurant dans le rapport, dont l'établissement remontait à mars 2011. Pour les autres ressources (cofinancement) les prévisions de recettes pour 2011 se chiffraient à 270 millions de dollars. Faisant observer que le FNUAP comptait avant tout sur ses ressources ordinaires pour mener à bien ses activités opérationnelles, il a souligné que le Fonds avait plus que jamais besoin de ressources suffisantes, stables et prévisibles.

125. De nombreuses délégations, dans une déclaration commune, ont souscrit à la principale conclusion du rapport, à savoir que le FNUAP doit pouvoir disposer de ressources ordinaires stables pour être en mesure d'aider les pays à appliquer le Programme d'action issu de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ces délégations ont souligné que c'était parce qu'elles étaient conscientes de ce que toutes les activités du FNUAP dépendaient de ses ressources de base que leurs contributions étaient avant tout destinées à alimenter les ressources ordinaires du Fonds. Elles ont ajouté que les autres ressources étaient néanmoins un complément important des ressources de base. Elles ont constaté avec satisfaction que les contributions provenant de nouveaux pays donateurs et de pays émergents étaient en augmentation et ont souligné qu'il importait que la liste des donateurs qui versent des contributions importantes s'allonge encore.

126. Les délégations ont encouragé le FNUAP à améliorer encore sa gestion financière et la gestion de ses activités opérationnelles et ont souligné que ces améliorations, associées à une programmation efficace fondée sur des données factuelles, devraient favoriser notablement la mobilisation de contributions aux ressources ordinaires et aux autres ressources. Notant que la situation économique mondiale imposait aux organismes des Nations Unies de faire davantage avec de moindres moyens, elles se sont félicitées de l'action entreprise par le Directeur exécutif pour rendre l'exécution des programmes du FNUAP plus efficace et privilégier l'obtention de résultats concrets. Les délégations ont souligné que le succès de cette action déterminerait dans une mesure décisive l'aptitude du FNUAP à mobiliser des ressources.

127. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour les observations qu'elles avaient formulées au sujet de l'action entreprise par le FNUAP pour consolider son assise financière. Il a souligné que le Fonds agirait dans le souci constant de respecter les principes de transparence et de responsabilité et s'astreindrait à faire davantage avec de moindres moyens.

128. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/26 intitulée « Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs et prévisions de recettes pour 2011 et au-delà ».

XV. Programmes de pays et questions connexes

129. Le Conseil d'administration a tout d'abord approuvé l'élément « agents d'exécution » du descriptif de programme commun de pays pour la République-Unie de Tanzanie, qu'il avait examiné à sa première session ordinaire de 2011.

130. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a donné un aperçu des 18 projets de descriptifs de programme de pays que le Conseil d'administration était appelé à examiner; ces descriptifs concernaient : pour la région Afrique, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, la Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et le Zimbabwe; pour la région des États arabes, le Maroc; pour la région Asie-Pacifique, le Bangladesh, la Mongolie, les Philippines et la République démocratique populaire lao; pour la région Europe orientale et Asie centrale, l'Albanie, le Kirghizistan et l'Ukraine; pour la région Amérique latine et Caraïbes, El Salvador, ainsi que les pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes et le Honduras (descriptif de programme multinational). Elle a également présenté des propositions de prorogation des programmes concernant la Guinée, l'Afrique du Sud, Madagascar, la Tunisie, Moldova, Haïti et le Paraguay. Les directeurs régionaux du FNUAP pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe orientale et l'Asie centrale et l'Amérique latine et les Caraïbes ont ensuite exposé les programmes concernant leurs régions respectives.

131. Les délégations ont constaté avec satisfaction que les projets de descriptifs de programme de pays avaient été établis en étroite concertation avec les gouvernements concernés et les partenaires de développement, et tenaient dûment compte des plans et priorités des pays. Faisant état de plusieurs décennies de coopération avec le FNUAP, de nombreuses délégations se sont plu à souligner que les programmes étaient conçus en fonction des conditions propres à chaque pays. On a insisté sur l'importance du renforcement des capacités dans les domaines suivants : santé sexuelle et procréative et droits procréatifs, population et développement et égalité des sexes. Quelques délégations, notant les difficultés croissantes de financement liées à la situation économique mondiale, ont encouragé le FNUAP à poursuivre et étendre sa coopération avec d'autres partenaires de développement, notamment l'United States Agency for International Development, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé. Dans le même ordre d'idées, certaines délégations ont souligné qu'il importait de recenser les lacunes et d'éviter les doubles emplois.

132. Quelques délégations ont engagé le FNUAP à mieux cibler ses programmes et à mieux tirer parti des synergies afin de maximiser les résultats de développement. On a fait observer que certains projets de descriptifs de programme de pays prévoyaient des résultats et des indices de performance trop ambitieux, irréalistes eu égard aux ressources disponibles. Les délégations ont invité le FNUAP à accorder une attention particulière aux besoins des jeunes et des populations les plus pauvres et les plus démunies, notamment les peuples autochtones. Elles ont souligné l'importance de démarches soucieuses de la problématique hommes-femmes et de la défense des droits. Elles ont souligné l'importance de l'action menée par le FNUAP pour promouvoir le rôle des sages-femmes et accroître la proportion d'accouchements assistés par des accoucheuses qualifiées. Les délégations ont aussi fait des observations et posé des questions sur un certain nombre de projets de descriptif. Les délégations des États énumérés ci-après ont tenu à remercier le Conseil d'administration et le FNUAP pour le soutien que le Fonds apporte à leur

pays dans le cadre de ses programmes : l'Afrique du Sud, l'Albanie, Antigua-et-Barbuda (au nom de 14 États membres de la Communauté des Caraïbes), le Bangladesh, l'Éthiopie, le Honduras, le Maroc, la Mongolie, les Philippines, la République-Unie de Tanzanie, l'Ukraine, Sao Tomé-et-Principe.

133. Les directeurs des bureaux régionaux du FNUAP ont remercié les délégations de leurs observations et de leur soutien. Ils ont donné au Conseil d'administration l'assurance que conformément à sa décision 2006/36, les observations formulées au sujet des projets de descriptifs de programme de pays seraient dûment portées à l'attention des pays concernés afin qu'il en soit tenu compte dans la version définitive des descriptifs.

134. Le Conseil d'administration a approuvé les prorogations de programme proposées pour l'Afrique du Sud, Madagascar et le Paraguay, et a pris note des prorogations de programme concernant la Guinée, la Tunisie, Moldova et Haïti. Il a également pris note des 18 projets de descriptifs de programme de pays présentés pour les États ou groupes d'États énumérés ci-après, ainsi que des observations formulées à leur sujet : Éthiopie, Gabon, Ghana, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Zimbabwe, Maroc, Bangladesh, République démocratique populaire lao, Mongolie, Philippines, Albanie, Kirghizistan, Ukraine, El Salvador, États des Caraïbes anglophones et néerlandophones (descriptif de programme multinational) et Honduras.

XVI. Examen à mi-parcours du plan stratégique

135. Le Directeur exécutif a présenté ce point de l'ordre du jour. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a exposé les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013. Le Directeur de la Division des programmes a présenté des informations sur un système de mesures plus précis qui permettra au FNUAP de mieux rendre compte de ses résultats.

136. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites de la démarche adoptée par le FNUAP pour l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2008-2013, qui se voulait ouverte, transparente et fondée sur la concertation. Elles ont souligné qu'il importait de veiller à ce que tous les partenaires du FNUAP souscrivent sans réserve aux changements qui sont indispensables pour rendre l'action du Fonds plus efficace. Elles ont accueilli avec satisfaction l'annonce que le FNUAP avait entrepris d'établir un plan d'action interne qui indiquerait clairement comment obtenir des résultats conformes aux priorités stratégiques et opérationnelles. Elles ont fait observer que l'efficacité du FNUAP serait jugée avant tout en fonction des résultats obtenus au niveau des pays et ont encouragé le FNUAP à mieux exploiter les synergies entre son action et celle des autres partenaires de développement.

137. Plusieurs délégations ont salué la décision prise par le Directeur exécutif de concentrer davantage l'action du Fonds sur l'essentiel de sa mission. Elles ont souligné qu'il était indispensable que le FNUAP reste un ardent défenseur de la santé et des droits procréatifs et dirige l'action entreprise à l'échelle mondiale pour accélérer la réalisation des objectifs définis lors de la Conférence internationale sur la population et le développement et des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la réduction de la mortalité maternelle et l'accès universel aux services de santé procréative, y compris les services de planification

de la famille. Elles ont fait observer que la planification de la famille, ainsi qu'une action ciblée sur les jeunes, notamment les adolescentes, constituaient des éléments fondamentaux du mandat du Fonds et étaient des moyens essentiels de favoriser la réalisation des OMD. Elles ont noté que les activités du FNUAP en matière de santé sexuelle et procréative et de promotion des droits procréatifs étaient celles qui avaient le plus de chances de produire des résultats de nature à améliorer le sort des groupes défavorisés, notamment les femmes et les jeunes.

138. De nombreuses délégations ont dit que l'aide humanitaire devait continuer de tenir une place importante dans les activités du FNUAP. Elles ont fait valoir que le Fonds jouait un rôle unique dans la lutte contre la violence sexiste et apportait une aide irremplaçable aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou des conflits armés. Plusieurs délégations ont engagé le FNUAP à continuer de jouer le rôle d'un organisme humanitaire à part entière tout en continuant de coordonner le sous-groupe de l'orientation et de la protection.

139. Les délégations ont félicité le FNUAP pour l'action qu'il continue de mener pour réduire encore le nombre des cas d'infection par le VIH résultant de contacts sexuels et promouvoir l'intégration des mesures de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, ainsi que les programmes de santé sexuelle et procréative et de planification de la famille, en coopération avec ONUSIDA et le Partenariat H4+. Quelques délégations ont fait observer que la création d'ONU-Femmes devrait amener le FNUAP à revoir le rôle qu'il joue dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Selon ces délégations, le Fonds devait certes continuer de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, mais en concentrant son attention sur les aspects de la problématique hommes-femmes se rapportant à la santé sexuelle et procréative et aux droits procréatifs.

140. Quelques délégations ont noté que la multiplicité des domaines d'intervention du FNUAP entraînait une dispersion de ses activités qui nuisait à la lisibilité de ses réalisations, ajoutait à la complexité de sa gestion et l'exposait à de plus grands risques. Elles ont encouragé le Fonds à mieux cibler son plan stratégique et à concentrer ses programmes sur un nombre plus restreint de domaines, en prévoyant des résultats et des extrants moins diversifiés. En concentrant ainsi son attention sur l'obtention d'un nombre plus limité de résultats, le FNUAP serait à même de tirer parti au maximum des ressources financières et humaines dont il dispose et d'accroître l'efficacité, l'efficacités et l'utilité concrète de son action. Ces délégations se sont montrées favorables aux mesures prises par le FNUAP pour améliorer les systèmes de contrôle et d'évaluation et obtenir des données de meilleure qualité, et ont souligné que pour mobiliser un soutien financier et politique encore plus large, le Fonds se devait d'expliquer clairement en quoi il contribuait au développement.

141. Plusieurs délégations ont noté que le FNUAP, comme d'ailleurs les autres organismes de développement, ne pouvait pas tout faire et ne pouvait pas être omniprésent. Eu égard à ses ressources financières et humaines limitées, il devait prendre des décisions stratégiques difficiles quant à ses priorités. Pour obtenir des résultats et en rendre compte convenablement, le Fonds devait à leur avis se concentrer sur les domaines où il a un avantage comparatif et est à même d'apporter une valeur ajoutée, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée d'aider à l'exécution du Programme d'action issu de la Conférence internationale sur la population et le développement; elles ont ajouté que le FNUAP devait à cet égard

porter une attention particulière aux pays où un personnel trop peu nombreux est chargé de programmes trop ambitieux. Certaines délégations ont dit qu'à leurs avis, la définition des priorités du FNUAP n'était pas seulement affaire d'avantage comparatif et devait reposer aussi sur une analyse de la situation de chaque pays et des besoins correspondants.

142. Au sujet de la nécessité d'améliorer les indicateurs de performance du FNUAP et la présentation des résultats qu'il obtient, plusieurs délégations ont dit qu'il fallait réduire le nombre des indicateurs figurant dans le plan stratégique et rattacher plus clairement les extrants aux réalisations escomptées, afin de mieux faire ressortir la contribution du FNUAP aux résultats prévus. Les délégations ont encouragé le FNUAP à adopter des pratiques à fort coefficient d'efficacité et à collaborer plus étroitement avec les partenaires de développement dans les pays où les progrès de la réalisation des objectifs définis lors de la Conférence internationale sur la population et le développement et des objectifs intermédiaires relevant de l'OMD 5 sont plus lents que prévus. Observant que le FNUAP faisait avant tout sentir son influence grâce aux activités qu'il entreprend dans les pays, des délégations ont noté que pour agir efficacement et produire des résultats tangibles, le Fonds devait concevoir ses programmes en fonction des besoins des pays et des collectivités, compte tenu des interventions des autres acteurs du développement.

143. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leurs observations, notant qu'elles s'étaient intéressées particulièrement aux points suivants : l'action ciblée sur les jeunes, en particulier les filles; la santé sexuelle et procréative et les programmes donnant accès aux moyens de planification de la famille; l'importance de l'égalité des sexes et de la dynamique démographique; enfin, la nécessité d'avancer sur tous ces fronts conformément au Programme d'action issu de la Conférence internationale sur la population et à l'OMD 5. Le Directeur de la Division des programmes s'est dit sensible aux conseils et au soutien des délégations et a annoncé que le FNUAP communiquerait des indicateurs supplémentaires lors de la réunion informelle. Au sujet de la passation des marchés, le Directeur de la Division des services de gestion a indiqué que le FNUAP étudiait plusieurs domaines, notamment les achats de marchandises et les contrats de service à long terme, où il pourrait exercer une influence sur les prix.

XVII. Questions diverses

Décisions diverses

144. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/27 portant ouverture d'un crédit de soudure pour le début de l'exercice 2012-2013, sa décision 2011/28 sur les pays les moins avancés et sa décision 2011/29 sur les pays à revenu intermédiaire.

145. Après l'adoption de la décision 2011/29, une délégation a expliqué pourquoi cette décision concernant les pays à revenu intermédiaire avait été proposée et a souligné qu'il importait de définir des indicateurs rendant mieux compte des degrés de développement.

146. Une délégation a demandé si un débat thématique sur la jeunesse pourrait être organisé dans le cadre de la deuxième session ordinaire de 2011. Une autre délégation a remercié le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour avoir répondu aux

inquiétudes exprimées au sujet des langues dans lesquelles les documents du Conseil d'administration sont distribués et a exprimé l'espoir que les trois organismes continueraient de se montrer coopératifs à cet égard.

Autres manifestations

147. Les membres du Conseil d'administration ont pris part aux débats thématiques et aux concertations ci-après :

a) *Débat thématique commun sur le rôle que jouent les trois organismes pour répondre aux besoins de développement des pays à revenu intermédiaire.* Les Présidents du Groupe des Nations Unies pour le développement (Amérique latine) et du Groupe des Nations Unies pour le développement (Europe orientale et Asie centrale) ont fait des exposés sur les besoins de développement des pays à revenu intermédiaire dans les deux régions. Le Secrétaire de la présidence de l'Uruguay s'est exprimé sur le rôle des Nations Unies dans les pays à revenu intermédiaire. Le représentant de la Namibie a évoqué la manière dont les pays africains, dont la Namibie, avaient abordé les problèmes particuliers aux pays à revenu intermédiaire;

b) *Débat thématique commun sur l'environnement et le changement climatique : rôle des trois organismes au niveau des pays.* L'Administrateur assistant du PNUD, Directeur du Bureau des politiques de développement, a fait, au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, un exposé sur le rôle que jouent en la matière les trois organismes dans les pays en développement. Le représentant du Burkina Faso a fait part de l'expérience de son pays en tant que participant au Programme d'adaptation de l'Afrique aux changements climatiques et a par ailleurs fait état des conséquences néfastes du changement climatique sur son développement. Le Directeur de la Division technique du FNUAP a fait un exposé sur les travaux consacrés par le Fonds au rapport entre phénomènes démographiques, environnement et changement climatique, et a fait observer que le FNUAP était le seul organisme à avoir un mandat centré sur les questions de population. Le Directeur du Bureau régional de l'UNOPS pour l'Amérique latine et les Caraïbes a expliqué en quoi consistait la contribution de l'UNOPS à la lutte contre les causes et les effets des changements climatiques dans les pays et à l'échelle régionale. Son exposé a été suivi de la projection d'un court documentaire sur le programme de microfinancement réalisé à la Barbade avec l'aide de l'UNOPS;

c) *Débat thématique commun sur les questions relatives aux pays les moins avancés envisagées dans le contexte de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.* Le Vice-Président du Conseil d'administration (région Asie-Pacifique) a animé ce débat thématique. Le Directeur par intérim et Chef du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; le Représentant permanent adjoint du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies (s'exprimant au nom du Président du groupe des pays les moins avancés); l'Administrateur assistant, Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique; le Directeur de la Division technique du FNUAP; et le Directeur du Bureau régional de l'UNOPS pour l'Amérique du Nord ont fait des exposés;

d) Des consultations ont été consacrées au projet de budget institutionnel du PNUD pour l'exercice biennal 2012-2013, à l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP et au budget d'appui de l'UNOPS pour 2012-2013.

Troisième partie
Rapport de la deuxième session ordinaire de 2011

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 6 au 9 septembre 2011**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2011 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 6 au 9 septembre 2011.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2011 (DP/2011/L.3) et le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2011 (DP/2011/33).

3. Le Conseil d'administration a approuvé le calendrier ci-après pour les sessions qu'il tiendra en 2012 :

Première session ordinaire : 30 janvier-2 février 2012 (voir note de bas de page ci-dessous)*

Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM : 3 et 6 février 2012 (voir note de bas de page ci-dessous)*

Session annuelle : 18-29 juin 2012 (Genève)

Deuxième session ordinaire : 4-7 septembre 2012

4. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/31 pour souhaiter la bienvenue à la République du Soudan du Sud. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2012 figurent dans le document DP/2012/2, qu'il est possible de consulter à l'adresse : www.undp.org/execbrd.

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administrateur et questions financières, budgétaires et administratives

5. Dans les observations liminaires qu'elle a adressées au Conseil d'administration (qu'il est possible de consulter sur le site Web du PNUD, à l'adresse www.undp.org/execbrd/), l'Administrateur a exprimé sa consternation face à l'agression dont ont été victimes les locaux de l'ONU au Nigéria et a rendu hommage au courage et à la persévérance dont les membres du personnel font preuve dans des circonstances tragiques. Elle a remercié le Gouvernement nigérian de l'aide qu'il a fournie au lendemain de cette agression.

6. L'Administrateur a ensuite évoqué les graves problèmes de développement qui se posent dans l'immédiat : la pire crise de la sécurité alimentaire des 20 dernières années qui frappe la corne de l'Afrique et la première famine du XXI^e siècle qui

* À la suite de la deuxième session ordinaire de 2011 et à la lumière des consultations avec le Conseil d'administration, le Bureau de celui-ci a décidé de fixer la première session ordinaire de 2012 du 1^{er} au 3 février et la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM les 30 et 31 janvier 2012.

touche la Somalie. Elle a salué la naissance de la nouvelle nation du Soudan du Sud, que l'Assemblée générale a récemment accueillie à l'ONU, où elle sera le cent-quatre-vingt-troisième État Membre. Elle a indiqué que le bureau du PNUD à Juba était en passe de devenir un bureau de pays à part entière et que le PNUD, à la demande du Gouvernement, élaborerait le descriptif du premier programme de pays qu'il soumettrait à la première session ordinaire du Conseil d'administration de 2012. Parlant ensuite de l'aide fournie par le PNUD aux États arabes pendant la période de transition, elle a mis l'accent sur le caractère intégré de l'action que l'ONU devra mener en Libye pendant la période qui suivra le conflit et sur la nécessité d'un renforcement de l'appui des donateurs en faveur du plan SURGE qui a été approuvé, de manière à consolider l'engagement et les capacités du PNUD dans ce pays à un moment critique.

7. L'Administrateur a insisté sur l'engagement du PNUD dans divers processus internes, comme par exemple le programme en faveur du changement, et processus externes, comme par exemple l'examen quadriennal complet, en tant qu'éléments qui détermineraient l'avenir du pays au cours des deux années suivantes. En particulier, elle a donné un aperçu de l'enchaînement des événements qui aboutiraient à la finalisation du prochain plan stratégique pour la période 2014-2017, notamment l'élaboration d'une feuille de route et le renforcement de la gestion du PNUD axée sur les résultats en vue d'un changement en profondeur. Elle a souligné que le plan stratégique serait sans exclusive, transparent et participatif et tirerait parti d'importantes manifestations et rencontres internationales imminentes, comme par exemple la Conférence intergouvernementale sur le thème Unis dans l'action en Uruguay, le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan (Corée du Sud), la Conférence sur la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques à Durban et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui aura lieu au Brésil en 2012.

8. S'agissant de la coordination, l'Administrateur a confirmé la ferme volonté du PNUD de faire progresser le système de développement de l'ONU vers une plus grande cohérence aux niveaux mondial, régional et national afin d'optimiser son aptitude à agir, à mesurer les résultats obtenus et à les faire connaître par le biais de trois points d'entrée, à savoir les pays qui font l'objet de nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), les huit pays pilotes retenus pour l'initiative « Unis dans l'action » et les 21 pays qui ont lancé eux-mêmes cette démarche, et enfin les pays touchés par un conflit.

9. Le programme interne de changement structurel, pleinement harmonisé avec le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017, renforcerait de la même manière l'efficacité de l'organisation en modernisant ses structures internes de prise de décisions, en procédant à des investissements décisifs pour elle et en rationalisant les méthodes de recrutement. L'objectif primordial est de veiller à ce que le PNUD soit en mesure de répondre à la demande des pays en matière de produits et de services nouveaux et de contribuer ainsi plus efficacement aux résultats sur le plan du développement.

10. L'Administrateur a fait état de l'attachement inébranlable du PNUD à la transparence et à la responsabilité financière pour toutes les contributions qu'il reçoit. La décision du Conseil d'administration d'autoriser la communication des rapports d'audit interne aux organisations intergouvernementales donatrices et au Fonds mondial représente un important pas en avant. Dans un premier temps, le PNUD communiquera les rapports d'audit interne aux organisations

intergouvernementales et au Fonds mondial par le biais d'un outil d'accès en ligne sécurisé. Elle a souligné que son ambition en tant qu'Administrateur consisterait à amener le PNUD à diffuser l'intégralité de ses audits internes sur son site Web d'ici la fin de l'année 2012 tout en respectant les garanties de confidentialité.

11. L'Administrateur a souligné que pour continuer à s'acquitter de son mandat, le PNUD aurait besoin de ressources de base suffisantes, ressources qui sont en régression constante, et elle a encouragé les États Membres à aider le PNUD à atteindre ses objectifs à cet égard en prenant aussi rapidement que possible des engagements au titre des ressources de base pour 2011 et au-delà, dans la mesure du possible, par le biais d'engagements pluriannuels. En 2010, par exemple, les contributions de base ont été inférieures de 5 % au niveau de 2009. Si cette tendance s'explique en partie par les fluctuations des taux de change, la réduction globale a obligé le PNUD à abaisser ses prévisions de dépenses de base afin d'éviter d'avoir à puiser dans sa réserve opérationnelle. Le PNUD a entrepris de mettre au point une approche intégrée pour la mobilisation des ressources et la recherche de nouveaux partenariats de financement.

12. Le PNUD est quant à lui tout à fait déterminé à faire preuve de discipline financière, comme en témoignent ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2012-2013, qui proposaient des réductions sans précédent de 120,1 millions de dollars. Le budget proposé s'appuyait sur les directives définies par le Conseil d'administration à l'occasion de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et respectait la décision du Conseil d'administration d'approuver le système commun de classification des coûts et de budgétisation axée sur les résultats en vue de l'établissement d'un budget intégré pour le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF. Elle a également noté que le PNUD serait en mesure de respecter l'échéance du 1er janvier 2012 pour l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Dans le cadre de l'adoption de ces normes, le PNUD soumettra à l'approbation du Conseil, pendant la session en cours, des modifications à apporter à son règlement financier.

13. Les délégations ont exprimé leurs condoléances aux collègues de l'ONU et aux familles victimes des attentats contre le siège de l'ONU au Nigéria et ont salué le courage démontré par les membres du personnel dans des circonstances éprouvantes.

14. Les délégations ont souhaité la bienvenue à la République du Soudan du Sud, le dernier en date des États Membres de l'ONU; elles ont autorisé le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à poursuivre l'élaboration du programme à l'intention de ce pays et ont convenu d'examiner et d'approuver le projet de programme de pays à la première session ordinaire de 2012.

15. Les délégations ont remercié l'Administrateur de sa déclaration détaillée et instructive et ont rendu hommage à sa détermination d'accompagner le PNUD dans sa gestion du changement. Elles se sont également déclarées satisfaites de la manière dont l'Administrateur a assumé la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement et ont insisté sur la nécessité d'une harmonisation et d'une cohérence accrues dans l'ensemble du système des Nations Unies tout en rappelant l'importance qu'il y avait à ce que les pays s'approprient les programmes et à ce que la priorité soit accordée aux besoins des pays les moins avancés et des groupes vulnérables. Tout en se déclarant satisfaites de la direction de la coopération Sud-Sud assumée par le PNUD, les délégations l'ont invité à renforcer son engagement auprès des pays à revenu intermédiaire et ont souligné l'importance qu'il y avait à

prendre en compte les besoins variables de ces pays pour l'affectation des ressources et l'examen des modalités de la programmation.

16. Les délégations ont exprimé leur solide appui au programme du PNUD en faveur du changement, en soulignant l'importance de la réforme de la gestion, de la transparence et de la responsabilité financière. La décision du Conseil d'administration d'autoriser la communication des rapports d'audit interne aux organismes intergouvernementaux donateurs et au Fonds mondial constituait un important pas en avant. Toutefois, tout en acceptant la proposition d'accès à distance pour les rapports d'audit interne en l'absence d'objections, les membres du Conseil ont invité le PNUD à se prononcer dès que possible en faveur de la pleine diffusion des rapports d'audit interne et ont offert d'en faciliter l'application au moyen d'une aide accrue. Ils ont également invité le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à soumettre à la prochaine réunion du Conseil un plan assorti d'objectifs précis en tenant compte du respect des procédures appropriées en matière de procédures, de confidentialité et de garanties.

17. Préoccupées par la vacance persistante d'un certain nombre de postes au sein du Bureau de l'audit et des investigations, diverses délégations ont insisté sur la nécessité de prévoir des ressources et un personnel adéquats pour des fonctions de surveillance d'une importance capitale en matière d'audit, d'évaluation et de déontologie, et elles ont demandé un complément d'information sur la manière dont l'administration se proposait de pourvoir ces postes vacants.

18. Sur le plan financier et budgétaire, tout en saluant les efforts déployés par le PNUD pour procéder à des restrictions et mettre en place des mesures d'efficacité, les donateurs ont continué à insister sur la discipline budgétaire et à remettre en question les coûts liés à la mise en œuvre de l'agenda pour le changement. Ils ont estimé qu'il serait plus prudent d'absorber ces coûts au moyen des effectifs et des fonds existants, compte tenu en particulier de la crise économique actuelle.

19. Dans l'ensemble, les délégations ont continué à se déclarer préoccupées par le fait que la tendance à la contraction des ressources de base pourrait devenir un obstacle à la capacité du PNUD de s'acquitter de son mandat et ont recommandé d'intensifier et d'élargir les efforts de mobilisation de ressources. Soulignant le rôle central qui revient au PNUD dans la direction du système des Nations Unies et la gestion du système des coordonnateurs résidents, certaines d'entre elles ont regretté la réduction des fonds alloués à la coordination des activités de l'ONU au niveau des pays et ont suggéré de maintenir au niveau actuel les affectations de fonds à la coordination. D'autres ont souligné l'importance de l'augmentation des contributions de base afin de maintenir au niveau actuel l'aide aux pays les moins avancés et aux groupes les plus vulnérables.

20. Les délégations ont appuyé la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) de suivre l'utilisation des ressources supplémentaires prévues en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale afin de vérifier qu'elles restent nécessaires et elles ont demandé que de nouvelles précisions soient fournies dans le prochain budget institutionnel. Relevant que le système initial de recouvrement des coûts pourrait ne plus être suffisant pour financer des activités de gestion, les délégations ont noté avec satisfaction que la question serait réexaminée sur le plan interinstitutions dans le cadre des discussions sur la feuille de route commune pour un budget intégré et

que les membres du Conseil seraient consultés à un stade précoce de ces discussions.

21. Les délégations ont approuvé les propositions d'amendements au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD – destinées à tenir compte de l'adoption des Normes IPSAS, des nouvelles classifications des coûts dans le budget intégré ainsi que de la nouvelle structure et des nouvelles méthodes de travail de l'organisation – mais ont demandé à être tenues régulièrement informées des progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes IPSAS, à compter de la première session ordinaire de 2012. Elles ont en particulier demandé à recevoir un aperçu des normes qui n'ont pas été mises en œuvre ou qui ont été jugées inapplicables et, le cas échéant, un plan de mise en œuvre pour les normes qui ne sont toujours pas appliquées.

22. L'Administrateur a remercié les délégations qui avaient formulé des observations et offert une aide supplémentaire au besoin. S'agissant de la transparence, elle a formulé à nouveau l'espoir que les membres du Conseil parviendraient à une décision sur une politique d'information totale avant la fin de 2012. Sensible aux préoccupations formulées au sujet du recrutement de personnel d'audit, elle a précisé que des postes avaient déjà été pourvus et que le recrutement pour les postes restants se trouvait en phase terminale. L'Administrateur a confirmé à nouveau que le PNUD avait besoin de 7 millions de dollars de ressources spécifiques pour procéder au changement structurel envisagé. Consciente des inquiétudes que ne cesse d'inspirer le niveau des ressources de base, elle a indiqué que si l'équilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources pourrait être plus favorable, ce qui était plus préoccupant était le montant absolu des ressources ordinaires, qui aidait le PNUD à cibler ses activités et à établir un ordre de priorité. Elle a signalé que les autres ressources augmentaient souvent pour aider des pays se trouvant dans des situations de développement particulières. Elle a noté que les membres du personnel du PNUD étaient tout à fait à même d'adopter les normes IPSAS puisqu'ils recevaient déjà une formation à cet effet. Répondant à une question concernant la révision du règlement financier, elle a noté que le PNUD disposait de mesures de gestion des risques qui permettaient de refuser des sorties de fonds de la petite caisse, ajoutant que le PNUD serait disposé à engager des pourparlers sur la question si on lui en faisait la demande. Elle a également souligné que le Fonds pour la réalisation des OMD était un énorme contributeur à la coordination de l'équipe de pays des Nations Unies dans un grand nombre de pays autres que les pays pilotes retenus pour l'initiative Unis dans l'action.

23. L'Administratrice associée du PNUD, répondant aux inquiétudes exprimées au sujet de la diminution des ressources affectées à la coordination du système des Nations Unies, a expliqué que ce phénomène résultait de la classification des coûts plutôt que d'une contraction des ressources proprement dites. S'agissant du recouvrement des coûts, en prévision des prochains débats, elle a souligné que beaucoup avait déjà été accompli dans les limites du cadre actuel. Pour ce qui était des inquiétudes exprimées au sujet de la surutilisation des crédits, elle a noté qu'il n'y avait pas eu de surutilisation des ressources ordinaires, qui avaient en fait baissé en 2010, et que des mesures avaient été prises pour maintenir des liquidités. Le dépassement apparent dans les chiffres d'ensemble tenait au fait que le PNUD utilisait pour des financements pluriannuels des ressources ordinaires dont il disposait déjà au fur et à mesure de l'exécution des programmes.

24. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/32 sur les prévisions du budget institutionnel du PNUD pour 2012-2013, la décision 2011/33 sur la révision du règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD, et la décision 2011/34 sur l'examen annuel de la situation financière (2010).

III. Programmes de pays et questions connexes

25. L'Administratrice associée a invité les délégations à présenter leurs observations sur quinze projets de descriptif de programme et trois projets de descriptif de programme commun. Les directeurs des bureaux régionaux ont à leur tour présenté les projets de programme de pays et de programme commun de pays les concernant.

26. Les délégations se sont félicitées de la concertation ayant présidé à l'élaboration des projets de descriptif de programme, qui tenaient compte des priorités nationales et du principe de prise en main par les pays. Certaines ont rappelé que les pays devaient disposer des compétences techniques dont ils avaient effectivement besoin, et que les activités concernant l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation devaient s'inscrire dans un processus rigoureux axé sur l'obtention de résultats. Une délégation, ayant noté les enseignements tirés et les recommandations clefs applicables à la planification et à la mise en œuvre des programmes de pays, a suggéré que les pays devraient se concentrer sur un plus petit nombre de programmes plus synergétiques, portant sur des questions de fond et qui offraient plus de possibilités de réduction de la pauvreté sur la base d'hypothèses budgétaires réalistes.

27. De nombreuses délégations, très favorables à l'initiative « Unis dans l'action », ont félicité les pays qui choisissaient l'option du descriptif de programme commun, qu'elles considéraient comme un outil de cohérence accrue, de renforcement de l'harmonisation avec les priorités nationales et d'amélioration de la capacité de l'équipe de pays des Nations Unies de mener une action efficace à l'échelon national. Elles ont souligné que, sur la base d'un plan et d'un budget uniques, les descriptifs de programme commun de pays pouvaient contribuer à consolider la transparence et la responsabilité financière de l'ONU auprès de toutes les parties prenantes.

28. Les délégations ont noté la haute qualité de l'ensemble des descriptifs de programme commun de pays, mais ont demandé qu'à l'avenir, les avantages comparatifs de l'ONU fassent l'objet d'une analyse plus poussée. Les délégations se sont félicitées de l'utilisation de la même présentation pour tous les descriptifs de programme commun de pays présentés, y compris pour les cadres de résultats, ainsi que du lien évident avec les plans uniques. Elles ont toutefois relevé une faiblesse récurrente dans les cadres de résultats et la gestion axée sur les résultats et ont fermement encouragé la réalisation d'analyses sur les risques et leur gestion. Elles ont également jugé qu'il serait nécessaire d'améliorer l'information concernant les résultats obtenus et encouragé une activité conjointe de suivi, d'évaluation et d'information pour les descriptifs de programme commun de pays.

29. Les délégations ont de nouveau demandé aux membres du Conseil de s'intéresser à la recherche en cours des enseignements à tirer de l'élaboration des divers descriptifs de programme commun de pays qui ont été soumis au Conseil pour examen et/ou approbation et ont accueilli favorablement la proposition du

Conseil de procéder à une consultation officieuse à ce sujet au cours des prochains mois. Une délégation a estimé que le processus d'examen et d'approbation pourrait être rendu plus efficace si les projets de descriptif de programme commun de pays étaient soumis aux sessions communes des conseils d'administration. Une autre délégation a noté que si un mécanisme central qui serait chargé d'approuver l'initiative Unis dans l'action, ainsi que l'avait proposé le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système, posait toujours problème, le descriptif de programme commun de pays constituait une avancée positive. Une autre délégation s'est demandé si la lourdeur des procédures n'expliquait pas que les pays rejettent l'option du descriptif de programme commun de pays et, si tel était le cas, elle a suggéré que le Conseil étudie les moyens de faciliter ce processus à l'avenir.

30. Le Conseil d'administration a pris note des observations formulées au sujet des quinze projets ci-après de descriptif de programme commun de pays : (Afrique) République centrafricaine, Gambie, Malawi et Mozambique; (Pays arabes) Algérie et Yémen; (Amérique latine et Caraïbes) Brésil, Guyana, Panama, Pérou, République dominicaine et Suriname; (Asie et Pacifique) République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran et Thaïlande.

31. Le Conseil d'administration a pris note des observations formulées au sujet des trois descriptifs de programme commun de pays pour le Cap-Vert, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viet Nam.

32. Le Conseil d'administration a pris note de la prolongation de deux ans du cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud conformément à la décision 2009/9 et de la prolongation du programme de pays pour l'Érythrée et de celui pour la République arabe syrienne pour une durée d'un an allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

33. Conformément aux décisions 2001/11 et 2006/36, les documents révisés seront affichés sur le site Web du Conseil d'administration six semaines après leur examen par la deuxième session ordinaire et approuvés par la première session ordinaire de 2012, selon la procédure d'acceptation tacite, sans présentation ni débat, sauf si cinq membres au moins ont communiqué leur objections au Secrétariat par écrit.

34. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/40 concernant les descriptifs du programme de pays du PNUD et du FNUAP pour la République du Soudan du Sud, dans laquelle il approuvait la demande visant à ce que le premier projet de programme de ce pays lui soit soumis pour examen et approbation, à titre exceptionnel, à sa première session ordinaire de 2012.

35. Le Conseil d'administration a approuvé les 22 programmes de pays ci-après, selon la procédure d'acceptation tacite, sans présentation ni débat, conformément à la décision 2001/11 : (Afrique) Éthiopie, Gabon, Ghana, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Tchad et Zimbabwe; (États arabes) Arabie saoudite, Bahreïn et Maroc; (Asie et Pacifique) Bangladesh, Mongolie et Philippines; (Europe orientale et Communauté d'États indépendants) Kirghizistan, Monténégro et Ukraine; (Amérique latine et Caraïbes) El Salvador, Honduras, Jamaïque et Trinité-et-Tobago.

36. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Guinée, Haïti, Maurice, la République de Moldova et la Tunisie.

Assistance au Myanmar

37. L'Administrateur assistant et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté la note sur l'assistance au Myanmar (DP/2011/38). Les délégations l'ont remercié de sa présentation et souligné l'importance de la présence du PNUD dans le pays.

38. Les délégations, se référant aux missions d'évaluation indépendantes de 2010 et 2011, se sont inquiétées de l'impact et de la viabilité de l'Initiative pour le développement humain au Myanmar. Rappelant la décision 2010/30, dans laquelle le Conseil invitait le PNUD à entreprendre l'élaboration d'activités de programmation au Myanmar en 2012, ces délégations ont regretté qu'il n'ait pas été possible de progresser plus avant au cours de l'année précédente. L'Administrateur assistant leur a répondu en évoquant les discussions en cours avec tous les partenaires concernant le nouveau programme, tout en soulignant qu'il faudrait plus de temps pour parvenir à un consensus sur le fait que les activités du programme à partir de 2013 étaient conformes aux directives du Conseil d'administration. Tout en insistant sur le fait que toutes les possibilités offertes par l'Initiative pour le développement humain n'étaient pas utilisées, les délégations ont encouragé le PNUD à entreprendre de nouvelles activités afin de renforcer la viabilité et l'efficacité du programme tout en restant dans les limites du mandat défini par le Conseil d'administration.

39. Les délégations ont entériné la proposition de prolonger d'une année, jusqu'en 2012, la quatrième phase de l'Initiative pour le développement humain et ont autorisé l'Administratrice à allouer les ressources additionnelles demandées pour la période révisée (2008-2012), en faisant toutefois observer que ce serait là la dernière prolongation. Elles ont demandé qu'une proposition concernant de nouvelles activités du programme soit présentée à la deuxième session ordinaire de 2012 et que le PNUD tienne des consultations serrées avec les membres du Conseil d'administration pendant toute la durée de son élaboration.

40. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/35 sur l'assistance au Myanmar.

IV. Rapport annuel de l'Administrateur

41. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le document de séance (DP/2011/CRP.5), qui comportait également la feuille de route devant conduire jusqu'au plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017.

42. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites des principales étapes et des calendriers indiqués en détail dans la feuille de route destinée à faire avancer le nouveau plan stratégique pour la période 2014-2017. Elles ont noté avec approbation les consultations officieuses et les ajustements qu'elles ont permis d'apporter à la feuille de route et attendaient beaucoup des futures mises à jour sur les progrès accomplis. Elles ont souligné la nécessité de renforcer les cadres qui donnent une orientation stratégique et qui inspirent les programmes, la gestion axée sur les résultats et la présentation des résultats. Elles ont insisté sur la nécessité d'élargir la couverture sélective du rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique pour y inclure un plus grand nombre de produits et pour renforcer la présentation des résultats et des indicateurs afin de mieux cerner la contribution du

PNUD au développement. Pour l'application de la feuille de route, les délégations ont encouragé le PNUD à favoriser les liens entre les processus internes et externes et à poursuivre la concertation avec le Conseil d'administration et à procéder à des discussions décisives au moment approprié afin de les rattacher à d'autres grandes manifestations internationales qui auront lieu en 2012.

43. Répondant à ces délégations, l'Administratrice associée les a remerciées de leurs observations et a noté que même s'il restait beaucoup à accomplir, un consensus s'était dégagé concernant les prochaines étapes. Elle s'est félicitée de la participation du Conseil d'administration à ce processus, comme par exemple au prochain atelier sur les évaluations et les chaînes de résultats.

44. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/36 concernant la feuille de route pour la mise en œuvre de la décision 2011/14.

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

V. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

45. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté au Conseil d'administration, pour approbation, le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2012-2013 (DP/OPS/2011/5), le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2010 (DP/OPS/2011/4) ainsi que les rapports du CCQAB sur les prévisions de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2012-2013 (DP/OPS/2011/6).

46. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif a souligné que le budget correspondait à une organisation solide, ciblée et s'efforçant de fournir à ses partenaires des services de gestion qui correspondent aux normes mondiales de qualité, de rapidité et de rentabilité – questions qui occupent toutes une place centrale dans le plan stratégique pour 2010-2013. Le budget indique les ressources financières dont l'UNOPS espère disposer au cours des deux années à venir et la manière dont elles seront gérées pour atteindre les objectifs énoncés dans le plan stratégique. Il fixe également des objectifs visant à maintenir la stabilité financière de l'UNOPS.

47. Le Directeur exécutif a souligné que les prévisions financières constitueraient un défi pendant cet exercice en raison des contraintes financières des partenaires de l'UNOPS et de l'adoption en 2012 des normes comptables IPSAS. En conséquence, l'UNOPS mise sur une croissance réelle zéro des ressources de gestion et des recettes nettes pour l'exercice biennal, ainsi que sur une réserve opérationnelle totalement réalimentée, qui à elle seule représente une mesure convaincante de la viabilité financière de l'organisation et de la légitimité du modèle économique qu'elle représente. L'UNOPS continuera de rechercher une efficacité accrue en faisant bénéficier ses partenaires des économies réalisées en abaissant ses honoraires, et en renforçant la transparence et la responsabilité financière grâce à l'adoption des meilleures pratiques reconnues au niveau international. Il a également noté qu'en 2011, l'UNOPS n'atteindrait pas les niveaux record

enregistrés en 2010 en matière d'exécution et d'activités nouvelles en raison des incidences de la crise financière sur les budgets de ses partenaires.

48. Il s'est déclaré heureux d'annoncer que l'UNOPS avait été le premier organisme des Nations Unies à obtenir la prestigieuse norme de management de la qualité ISO 9001 et qu'il se préparait également à devenir partie à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

49. Il a indiqué qu'à la demande de plusieurs membres du Conseil d'administration, le projet de budget prévoyait le reclassement du poste de directeur exécutif au rang de secrétaire général adjoint pour tenir compte également des nouvelles responsabilités que le Conseil avait approuvées en 2008. Le Directeur exécutif a indiqué que les raisons de ce reclassement étaient les suivantes : la structure de la gouvernance a été profondément modifiée, le directeur exécutif faisant désormais rapport directement au Conseil d'administration et au Secrétaire général. Par ailleurs, depuis janvier 2009, le Secrétaire général délègue des pouvoirs pour les questions liées aux ressources humaines au Directeur exécutif de l'UNOPS. En outre, depuis janvier 2009, l'UNOPS est autorisé à signer un accord directement avec le gouvernement hôte et à désigner ses propres représentants dans le pays. Enfin, le changement de titre du Conseil d'administration, qui est devenu celui du PNUD/FNUAP/UNOPS lors de la première session ordinaire du Conseil, en janvier 2010, a été entériné par le Conseil économique et social en juillet 2010 et approuvé par l'Assemblée générale lors de sa session de l'automne 2010.

50. S'agissant du rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies, le Directeur exécutif a souligné que les achats de biens et services par le système des Nations Unies avaient atteint un total de 14,5 milliards de dollars en 2010, soit une progression de 5,4 % par rapport à l'année précédente du fait que l'ONU avait dû faire face à des catastrophes naturelles, à des situations d'urgence dans le domaine médical et à la crise alimentaire mondiale. Ce rapport contient d'abondantes informations sur la nature des biens et services achetés, le lieu où ils avaient été achetés et par qui. La part des achats en provenance de pays en développement a progressé de 2,9 % pour atteindre 57,7 %.

51. Les délégations ont remercié le Directeur exécutif de son exposé et félicité l'UNOPS d'avoir obtenu la norme de management de la qualité ISO 9001 de l'Organisation internationale de classification (ISO). Deux délégations ont salué la prudence dont avait fait preuve l'UNOPS pour calculer les projections des recettes dans des conditions de contraintes financières et de réduction des honoraires. Les délégations ont souligné qu'en raison de son système d'autofinancement, il était indispensable que l'UNOPS maintienne un modèle économique viable. Elles ont encouragé l'UNOPS à continuer à réduire les coûts et à accroître l'efficacité afin de garantir sa viabilité financière. À cet égard, une délégation a préconisé de doter l'UNOPS de ressources suffisantes pour lui permettre de continuer à répondre aux besoins des pays les plus vulnérables tout en insistant sur la nécessité d'inscrire le Programme d'action d'Istanbul dans la planification de tous les fonds et programmes des Nations Unies. Les délégations ont félicité l'UNOPS d'avoir réussi à reconstituer complètement la réserve opérationnelle avant l'échéance convenue et se sont félicitées de son intention de miser sur une croissance réelle zéro des ressources de gestion et des recettes nettes pour l'exercice biennal.

52. Les délégations se sont déclarées satisfaites du budget axé sur les résultats et de l'utilisation d'un cadre harmonisé avec les autres fonds et programmes et elles

ont encouragé l'UNOPS à poursuivre ce processus d'harmonisation. Reconnaisante de la ventilation du budget, une délégation a demandé un supplément d'information au sujet du personnel et des dépenses de personnel, partageant l'avis du CCQAB selon lequel les changements proposés à l'organigramme appelaient des informations supplémentaires. Les délégations ont également noté que 30 % de l'ensemble des projets financés par l'UNOPS en 2010 visaient à améliorer l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

53. Les délégations se sont déclarées très favorables au reclassement du poste de directeur exécutif au rang de secrétaire général adjoint, notamment eu égard à l'ampleur des opérations mondiales menées par l'UNOPS et à la qualité des résultats obtenus au cours des deux années précédentes.

54. Le Directeur exécutif a remercié les délégations de leurs observations constructives et de leur solide appui en rappelant l'importance du soutien que le Conseil d'administration avait apporté à l'UNOPS au cours des deux dernières années.

55. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/37 concernant le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2010, ainsi que la décision 2011/38 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2012-2013.

Débat commun

VI. Questions financières, budgétaires et administratives

56. Au nom des organisations, l'Administrateur assistant adjoint du Bureau de la gestion du PNUD a présenté le rapport commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur la note d'information préliminaire concernant les progrès réalisés en vue de l'établissement d'un budget intégré conformément aux décisions 2009/22 et 2009/26.

57. Dans une déclaration commune, les délégations se sont dites satisfaites de la concertation qui avait présidé à l'établissement d'un budget intégré et ont encouragé la direction à utiliser les évaluations et les résultats des programmes en tant qu'éléments fondamentaux pour l'affectation des ressources. Elles se sont déclarées préoccupées par le caractère dépassé de la méthode actuelle de recouvrement des coûts, qui avait été mise au point lorsque l'équilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources était différent. Elles ont également regretté le retard enregistré dans l'examen des taux de recouvrement des coûts et encouragé le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF à partager les résultats de cet examen aussi rapidement que possible dans le cadre de la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré, notamment afin de déterminer si les coûts fixes indirects devraient continuer à être entièrement couverts par les recettes ordinaires produites par les portefeuilles de liquidités et d'investissement et les dépenses connexes.

58. En guise d'avertissement, les délégations ont également déclaré qu'une dépendance excessive à l'égard des autres ressources pourraient conduire à une fragmentation des flux de ressources et avoir un effet préjudiciable sur la cohérence des programmes, l'efficacité, les coûts de transaction et la prévisibilité. Cela pourrait à son tour avoir un effet négatif sur l'efficacité de l'organisation et son

aptitude à mettre en œuvre les plans stratégiques approuvés par le Conseil d'administration.

59. L'Administrateur assistant du Bureau de la gestion du PNUD a remercié les délégations de leurs observations pertinentes et de leur appui constant et précieux pour le budget intégré. Si un examen du recouvrement des coûts et du déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources est essentiel, l'Administrateur a souligné la complexité de cette opération, qui devrait avoir un caractère global et approfondi en harmonie avec la préparation du nouveau plan stratégique et les initiatives de changement actuellement menées par le PNUD. Il a recommandé de franchir une étape importante entre septembre et janvier en établissant une feuille de route pour l'examen définitif des taux harmonisés de recouvrement des coûts en concertation avec les États Membres.

60. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP, tout en faisant siennes les observations du PNUD, y a ajouté celles faites au nom du FNUAP. Notant que les inquiétudes formulées par les États Membres étaient compréhensibles, il a souligné que les organisations avaient déjà parcouru une grande partie de la feuille de route grâce au soutien, à la direction et aux conseils du Conseil d'administration. Les organisations avaient réussi à s'entendre sur de nouvelles définitions et classifications des coûts et sur le nouveau modèle de budgétisation axée sur les résultats qui avaient été proposés par le PNUD et l'UNICEF et que le FNUAP utiliserait pour présenter son budget au Conseil d'administration, à la première session ordinaire de 2012. Il a reconnu l'importance de la question du recouvrement des coûts et a noté que les organisations souhaitaient s'assurer que la méthodologie actuellement utilisée était examinée de manière approfondie en tenant compte des nouvelles définitions et classifications des coûts et du modèle économique afin que le taux harmonisé qui serait ainsi obtenu puisse être maintenu sur le long terme. Concernant le FNUAP, il a souligné que les recettes provenant du recouvrement des coûts et celles provenant des placements apparaissaient déjà dans le budget et les états financiers du FNUAP – la totalité des recettes étant créditée au compte des ressources de base du FNUAP, qui en donnait une ventilation complète. Il a relevé que les équipes des trois organisations travaillaient ensemble et pourraient s'engager à communiquer leurs résultats au Conseil d'administration en respectant le calendrier convenu. Pour ce qui était du financement commun, il a demandé l'appui du Conseil d'administration pour veiller à ce que les taux convenus de recouvrement des coûts soient respectés par tous les partenaires, faute de quoi le mécanisme de financement commun serait difficile à utiliser.

61. Le Conseil d'administration a pris note de la note d'information préliminaire commune du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les progrès réalisés sur la voie d'un budget intégré.

VII. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

62. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) et l'Administrateur assistant chargé du Groupe du VIH/sida du PNUD ont présenté conjointement le rapport sur l'application des recommandations et des décisions du Conseil de

coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP/2011/40-DP/FPA/2011/12).

63. De nombreuses délégations, dans une déclaration conjointe, se sont félicitées de l'aperçu des résultats obtenus et ont suggéré qu'à l'avenir, les rapports devraient contenir plus d'informations sur les affectations budgétaires et les produits fournis dont le PNUD et le FNUAP devraient rendre compte par le biais du budget, des résultats et du cadre de responsabilisation financière unifiés. Elles ont déclaré qu'il était indispensable que le PNUD et le FNUAP veillent à ce que leurs propres stratégies, cadres de mesure des résultats – y compris leurs plans stratégiques respectifs pour 2014-2017 – ainsi que les politiques concernant le VIH et le sida soient alignés sur la stratégie d'ONUSIDA. Elles ont recommandé qu'en attendant, le FNUAP utilise l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour s'assurer que le cadre de ressources et les nouvelles directives applicables au VIH/sida étaient pleinement alignés sur la stratégie d'ONUSIDA. Elles ont en outre recommandé que le PNUD actualise sa stratégie actuelle concernant le VIH et le sida afin d'harmoniser son plan stratégique pour 2014-2017 avec les engagements qu'il a pris à l'égard de la stratégie adoptée par ONUSIDA. Dans l'intérêt de la transparence et de la responsabilisation à l'égard des résultats obtenus, les délégations ont invité le FNUAP et le PNUD à mettre au point un cadre de résultats détaillé et solide pour permettre de rendre compte des progrès et des réalisations enregistrés dans le domaine du VIH/sida. Les délégations ont prié le PNUD d'inclure dans ses futurs rapports annuels des informations sur la coordination à l'échelon national et le rôle des coordonnateurs résidents comme agents de liaison de la lutte contre le VIH/sida menée par le système des Nations Unies. Les délégations ont exprimé leur reconnaissance au Conseil de coordination du Programme, qui coordonne l'action menée dans le cadre d'ONUSIDA et offre une excellente occasion de définir les orientations.

64. Une délégation s'est déclarée très reconnaissante des efforts réalisés par le PNUD et le FNUAP pour rattacher la lutte contre le sida aux efforts plus amples déployés en matière de santé et de développement et axés plus particulièrement sur les jeunes, notamment aux méthodes novatrices utilisées par le PNUD pour promouvoir l'accès des personnes séropositives à ses services. Cette délégation a indiqué que les efforts de son pays pour atteindre l'objectif 6 du Millénaire pour le développement avaient été adoubsés par la collaboration interinstitutions de l'ONU et avaient conduit à un abaissement du taux de mortalité et à une amélioration de l'accès aux services psychosociaux. Cette délégation a fait observer que, dans son pays, l'action conjointe menée par les organismes du système des Nations Unies contre le sida figurait parmi les priorités des programmes de pays du PNUD et du FNUAP. Étant donné que l'Europe orientale et l'Asie centrale constituent la seule région où l'épidémie progresse actuellement, cette délégation a invité le PNUD, le FNUAP et ONUSIDA à continuer d'accorder une attention spéciale à cette région, y compris pour la prestation d'une assistance technique.

65. Le chef du Groupe du VIH/sida du PNUD, après avoir remercié les délégations de leurs observations, leur a répondu en indiquant que le contenu de la déclaration commune était en parfaite harmonie avec les plans et les orientations adoptés par le PNUD à l'égard du VIH/sida. Il s'est réjoui de la possibilité d'une collaboration informelle pour arriver à mieux comprendre la nature exacte des précisions demandées par le Conseil d'administration, notamment par rapport à celles demandées par le Conseil d'administration d'ONUSIDA.

66. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) a remercié les délégations de leurs observations et s'est associée à la réponse du représentant du PNUD. Elle a noté que le travail en cours concernant le cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) constituait un élément de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013, en particulier pour la révision du cadre des résultats de développement, et que des démarches avaient été entreprises afin de l'harmoniser avec la stratégie d'ONUSIDA. En outre, l'orientation stratégique du Fonds lui-même concernant le VIH et le sida était en cours d'alignement sur la stratégie d'ONUSIDA. Elle a constaté que les travaux se poursuivaient avec le secrétariat d'ONUSIDA, au sein du Groupe de travail sur l'évaluation des coparrains, en vue d'unifier les cadres de résultats. Elle a souligné qu'en raison de la tendance observée dans la région de l'Europe orientale et de l'Asie centrale, le FNUAP lui accordait une attention spéciale, notamment en matière de prévention et de choix d'indicateurs.

67. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/41 sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination d'ONUSIDA.

VIII. Audit et contrôle internes

68. L'Administrateur du PNUD a présenté au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS la proposition commune relative à la consultation à distance de leurs rapports d'audit interne. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a fait une déclaration au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

69. Dans une déclaration commune, plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites de la proposition relative à la consultation à distance des rapports d'audit, considérant que cela constituait une étape décisive vers la promotion d'une culture de responsabilité et de transparence. La consultation à distance faciliterait grandement l'accès aux rapports d'audit. Ces délégations ont demandé des précisions sur la date à laquelle le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS commenceraient à offrir cette possibilité et ont exprimé l'espoir que cette proposition serait pleinement et rapidement appliquée. Considérant toutefois qu'il ne s'agissait là que d'une première étape, ces délégations ont invité le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à soumettre à la première session ordinaire du Conseil d'administration, en janvier 2012, un plan pour la divulgation des audits internes comportant des objectifs bien définis et assorti de garanties d'une procédure équitable et du respect de la confidentialité.

70. Une délégation, tout en se félicitant de la possibilité envisagée en matière d'accès à distance aux informations figurant dans les rapports d'audit, a souligné que cette avancée vers une plus grande transparence ne devrait pas faire obstacle à l'action menée par les institutions et leurs services d'audit interne. Il importait tout autant de veiller à ce que le contenu des rapports d'audit interne ainsi divulgué ne puisse pas être utilisé pour une politisation inutile des questions liées aux activités des programmes et des fonds à l'échelon national.

71. Dans sa réponse, l'Administrateur du PNUD, après avoir remercié les délégations de leurs observations, a indiqué que le PNUD avait pris l'engagement que la consultation à distance des rapports d'audit interne deviendrait pleinement opérationnelle dès novembre 2011. S'agissant de la divulgation totale de ces rapports, le PNUD établira une feuille de route sur les étapes successives en étroite

concertation avec les autres fonds et programmes ainsi qu'avec les délégations et en tenant dûment compte des questions de confidentialité. Elle a insisté sur le fait que cette manière d'agir renforcerait le rôle de chef de file du PNUD, et celui du système des Nations Unies tout entier, en matière de transparence dans les domaines de l'aide et du développement.

72. La Directrice adjointe de la Division des services de contrôle du FNUAP a indiqué que le FNUAP serait en mesure d'offrir la possibilité de consulter ses rapports à distance à partir de la fin du mois d'octobre 2011. Le FNUAP a pris l'engagement d'une divulgation totale, mais en respectant les décisions du Conseil d'administration à cet égard. Le FNUAP participera activement avec ses collègues du PNUD et de l'UNOPS à une concertation sur la question de la divulgation totale.

73. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a rappelé que l'UNOPS était depuis assez longtemps déjà tout acquis à la transparence complète et inconditionnelle des rapports d'audit interne et qu'il serait disposé à publier immédiatement tous ses rapports d'audit interne sur son site Web dès que le Conseil d'administration l'y autoriserait. À titre de premier pas dans ce sens, l'UNOPS serait également disposé, sauf objection du Conseil d'administration, à diffuser immédiatement tous les rapports d'audit interne qui traitent de divers domaines fonctionnels et thématiques, qui devraient être beaucoup moins sensibles que ceux qui portent sur des bureaux de pays déterminés.

74. Le Conseil d'administration a pris note de la proposition conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS relative à la consultation à distance des rapports d'audit interne.

Débat consacré au FNUAP

IX. Déclaration du Directeur exécutif et rapport du Directeur exécutif sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013

75. Le Directeur exécutif a tout d'abord exprimé ses condoléances aux personnes qui avaient été blessées et aux familles de celles qui avaient perdu la vie dans l'agression dirigée contre l'ONU à Abuja, au Nigéria. Il a aussi exprimé ses condoléances aux victimes de l'attaque à la bombe perpétrée à New Delhi, en Inde.

76. Le Directeur exécutif a concentré sa déclaration sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013. Il a donné un aperçu de ses intentions pour donner suite aux recommandations de l'examen à mi-parcours, concernant notamment les ressources pour 2012-2013, une feuille de route pour la mise en œuvre du plan stratégique et une stratégie de communication à l'échelle du Fonds. Il a fait part des points marquants de ses récentes missions en Afghanistan, au Bangladesh, au Kenya et au Panama, et il a noté les initiatives lancées en prévision du moment où la population mondiale atteindrait le chiffre de 7 milliards. Revenant à l'examen à mi-parcours, il a évoqué plus particulièrement les conditions et le contexte extérieurs, la dimension stratégique, le cadre conceptuel pour la présentation des résultats, et notamment le cadre de résultats en matière de développement et le cadre de résultats en matière de gestion ainsi que les questions intersectorielles. Le Directeur exécutif a annoncé que ce serait la dernière session du

Conseil d'administration pour les deux Directeurs exécutifs adjoints et pour le Directeur de la Division des ressources humaines du FNUAP, qui étaient sur le point de quitter leurs fonctions. Il les a remerciés pour l'énorme travail qu'ils avaient accompli. Le texte complet de la déclaration du Directeur exécutif peut être consulté sur le site Web du FNUAP, à l'adresse www.unfpa.org/public/home/exbrd/pid/8035.

77. De nombreuses délégations se sont déclarées sensibles au caractère pénétrant et exhaustif de la déclaration du Directeur exécutif et ont salué sa direction du FNUAP. Plusieurs délégations ont exprimé leurs condoléances à la suite des morts et des blessures causées par l'agression au Nigéria. Les délégations ont fait l'éloge de l'ouverture, de la transparence et de la participation sans exclusive qui caractérisaient l'examen à mi-parcours et ont noté que cet examen constituait une analyse détaillée et sans détours des réalisations du FNUAP et des principaux défis auxquels il se trouve confronté. Elles ont salué la rigueur de l'analyse faite dans ce document et se sont félicitées de l'importance accrue accordée à la santé maternelle, à la santé en matière de sexualité et de reproduction, et aux droits en matière de reproduction – domaines dans lesquels le FNUAP a de toute évidence un avantage comparatif. Elles se sont félicitées que le FNUAP ait mis à profit l'examen à mi-parcours pour affuter son ciblage stratégique et améliorer ses cadres de résultats. Dans le domaine de la sécurité de l'approvisionnement en produits liés à la santé génésique, elles ont salué les résultats positifs obtenus. Elles ont noté que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement constituait la pierre angulaire de l'action menée par le FNUAP, qui devrait continuer à renforcer son impact dans les domaines susmentionnés à l'approche de l'échéance de 2015 qui a été fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif 5 A et B. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement la nouvelle importance accordée à la jeunesse et ont demandé de nouvelles précisions au sujet du rôle du Fonds lorsqu'il s'agissait de répondre aux besoins des jeunes et la manière dont ce rôle s'inscrivait dans le mandat du FNUAP.

78. Les délégations ont félicité le FNUAP des mesures prises afin de renforcer les cadres de résultats du plan stratégique, par exemple en y inscrivant des produits mesurables et en ciblant les cadres sur les domaines dans lesquels le FNUAP disposait d'un avantage comparatif. Elles ont souligné l'importance de rapports systématiques sur les progrès accomplis par rapport à ces résultats. Parallèlement, elles ont reconnu que du travail restait à faire dans le domaine de la gestion axée sur les résultats. S'agissant de l'examen à mi-parcours, elles se sont déclarées satisfaites de l'inclusion de produits relatifs à l'amélioration de l'efficacité des programmes et de la gestion financière. Les délégations ont accueilli favorablement la proposition de réduction des coûts de gestion pendant l'exercice biennal 2012-2013. Elles ont félicité le FNUAP d'avoir fait du renforcement de la gestion financière un domaine prioritaire pour le reste de la période sur laquelle portait le plan stratégique en cours, y compris le suivi des recommandations issues des rapports d'audit. Certaines délégations ont fait observer qu'elles suivraient de près les améliorations apportées à la gestion des programmes exécutés par des moyens nationaux. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles souhaiteraient recevoir des informations sur le plan d'action interne destiné à renforcer l'exécution du plan stratégique révisé et sur la simplification des procédures de travail. Elles ont déclaré beaucoup attendre des mises à jour régulières concernant l'exécution du plan d'action et de la feuille de route, qui détermineraient l'élaboration du nouveau plan stratégique. Elles ont

exprimé l'espoir que ce processus s'avérerait aussi consultatif et transparent que l'examen à mi-parcours.

79. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables à la nouvelle approche consistant à intégrer les trois secteurs d'intervention actuels de l'organisation dans un cadre général. Elles ont toutefois relevé que la formulation utilisée n'était pas aussi claire et ferme qu'elles l'auraient souhaité et ont encouragé le FNUAP à l'améliorer dans le prochain plan stratégique pour 2014-2017, notamment en rendant l'objectif plus facile à mesurer en évitant que les mêmes mots soient utilisés dans des acceptions différentes. Une délégation a indiqué qu'il importait de veiller à ce que le contenu du plan stratégique corresponde aux textes issus de la dernière session de la Commission de la population et du développement et de la récente réunion de haut niveau sur le sida. Les délégations ont accueilli favorablement l'inclusion de l'aide humanitaire en tant que question intersectorielle et ont demandé que le rôle du FNUAP dans les situations humanitaires soit défini de façon plus détaillée. Les délégations ont instamment invité le FNUAP à intensifier son action en vue d'intégrer la préparation et la réaction aux situations d'urgence dans toutes les activités pertinentes de l'organisation et elles ont souligné que l'aide humanitaire devrait continuer de faire partie intégrante du mandat du Fonds. Elles ont suggéré qu'une réunion officielle soit organisée afin de mettre le Conseil d'administration au courant des efforts réalisés par le FNUAP pour renforcer sa capacité opérationnelle afin que la question de la santé en matière de reproduction bénéficie dans les situations de crise de l'attention, des ressources et de la coordination nécessaires.

80. De nombreuses délégations ont su gré au Fonds d'avoir encore plus concentré ses efforts sur l'égalité entre les sexes, et de l'avoir fait en concertation avec ONU-Femmes. Elles ont souligné qu'une division du travail et une collaboration avec ONU-Femmes produiraient des synergies et contribueraient à éviter que des activités se chevauchent ou que des domaines soient oubliés par toutes les organisations. Le marqueur de l'égalité hommes-femmes serait très utile pour évaluer les progrès réalisés. Les délégations ont fortement appuyé le principe consistant à éviter de tout faire partout en même temps, de même que l'intention de réduire le nombre des partenaires opérationnels et des plans de travail. Elles ont déclaré qu'une approche fondée sur les droits et l'égalité entre les sexes devaient former l'ossature de l'action du FNUAP. Elles ont encouragé le FNUAP à : rendre systématiquement compte de toutes les questions intersectorielles dans ses rapports annuels, continuer à améliorer les cadres de résultats pour veiller à ce que tous les produits visent à quantifier les effets obtenus, adopter une méthode plus systématique d'évaluer et d'atténuer les risques et examiner la question plus en détail dans les futurs rapports annuels, et tenir compte des priorités du plan stratégique révisé dans le budget institutionnel pour 2012-2013, notamment en prévoyant des ressources humaines adéquates. S'agissant de la crise économique mondiale, le FNUAP a été invité à indiquer quel serait l'impact de la crise sur les ressources que nécessiterait le plan stratégique.

81. Un certain nombre de pays à revenu intermédiaire ont mis l'accent sur leurs besoins spéciaux et ont souligné que le FNUAP devrait maintenir son aide et sa présence dans ces pays. Diverses délégations, dont celles représentant l'Afrique, ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et du renforcement des capacités nationales, en rappelant que la coopération Sud-Sud jouait un rôle important dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et de la

Conférence internationale sur la population et le développement. Une délégation a indiqué que le FNUAP, au vu de sa longue expérience et de son avantage comparatif, devrait dresser un résumé des avancées à son actif dans le domaine de la population et du développement. Plusieurs délégations ont estimé que le FNUAP devrait accorder beaucoup d'attention aux besoins et aux priorités des pays bénéficiaires de programmes afin d'éviter d'appliquer des formules uniformes. Évoquant la situation dans la région de l'Europe orientale et de l'Asie centrale, une délégation a déclaré que les fonds et programmes devraient installer leurs bureaux régionaux dans un seul pays, comme cela se faisait dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

82. La délégation du Nigéria a remercié toutes les délégations et le FNUAP des condoléances qu'ils avaient exprimées.

83. Plusieurs délégations ont remercié les directrices exécutives adjointes sortantes et l'ancien Directeur des ressources humaines de l'excellent travail qu'ils avaient accompli au FNUAP.

84. Le Directeur exécutif a remercié les délégations de leurs observations, de leur appui et de leur participation soutenue pendant tout le processus de l'examen à mi-parcours. Il s'est félicité qu'elles aient approuvé l'accent placé par le Fonds sur l'autonomisation nationale et la souplesse, aspects qui lui tenaient particulièrement à cœur en raison des nombreuses années qu'il avait passées sur le terrain. Il a noté avec satisfaction qu'un certain nombre de délégations avaient relevé le caractère central de la diversification des ressources, auquel il était très attaché. Concernant la question soulevée au sujet du niveau d'ambition des objectifs de mobilisation des ressources, il a noté que le chiffre indiqué dans l'examen à mi-parcours était inférieur à la courbe de la croissance au cours des dix dernières années, y compris pendant la récession économique et financière. Passant aux questions soulevées concernant l'action menée par le Fonds auprès des jeunes, il a donné au Conseil d'administration l'assurance que cette action s'inscrirait dans le mandat du FNUAP et comporterait l'accès à l'information et à des services de santé en matière de sexualité et de procréation. Il a accepté les observations relatives à la nécessité d'harmoniser le budget avec les priorités du plan stratégique. Il a fait observer que, comme certaines délégations l'avaient noté, le principe selon lequel on ne pouvait pas tout entreprendre partout en même temps aurait des incidences sur le système d'affectation des ressources. Le Directeur exécutif a reconnu qu'il importait d'éviter les doubles emplois avec ONU-Femmes et, même si la tâche n'était pas terminée, le FNUAP avait déjà pris des mesures dans ce sens. Évoquant son récent voyage dans la corne de l'Afrique, il a réaffirmé l'importance de l'action menée par le FNUAP dans le secteur humanitaire en indiquant que le recentrage de ce secteur accroîtrait l'efficacité du Fonds. Il a souligné qu'une approche fondée sur les droits de l'homme était fondamentale pour l'action menée par le FNUAP. Il a ajouté que le FNUAP était un chef de file dans le domaine de la réforme du système des Nations Unies et continuerait de collaborer avec ses partenaires dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». Il a indiqué qu'un complément d'information sur le plan d'action serait fourni le moment venu. Il a conclu sa déclaration en remerciant le Président et les membres du Conseil d'administration et en faisant observer que le FNUAP attendait beaucoup du renforcement de ses liens avec le Conseil.

85. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/39 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013.

X. Programmes de pays et questions connexes

86. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a donné un aperçu des 14 projets de descriptif de programme de pays et des trois projets de descriptif de programme commun de pays dont le Conseil était saisi pour examen. Les directeurs régionaux du FNUAP pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes ont donné des informations détaillées sur les projets de programmes concernant leurs régions respectives.

87. De nombreuses délégations ont apprécié que les programmes aient été formulés en concertation et collaboration étroites avec les autorités nationales et en tenant dûment compte des priorités et des besoins des pays. La coopération avec le FNUAP a donné des résultats tangibles au fil des ans. Concernant quelques-uns des projets de descriptif de programme de pays, certains donateurs avaient invité le FNUAP à veiller à une harmonisation accrue avec ses partenaires à l'échelon national et à ne pas faire cavalier seul. Les délégations des pays ci-après ont pris la parole pour remercier le FNUAP de son appui : Bangladesh, Brésil, Gambie, Malawi, Mozambique, Myanmar, Nigéria, Panama, Pérou, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Tchad, Thaïlande, Viet Nam et Yémen.

88. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité de procéder à une analyse des risques et de mettre en place une gestion des risques, notamment eu égard au projet de descriptif du programme commun de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viet Nam et au projet de descriptif de programme de pays pour le Yémen. Tout en se félicitant de la présentation commune adoptée pour les projets de descriptif de programme commun, une délégation a noté que l'un des rouages essentiels pour l'approbation de ces descriptifs de programme commun de pays, conformément à la recommandation du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, faisait toujours défaut. Relevant que les descriptifs de programme commun de pays représentaient un pas en avant en matière de cohérence et de coordination à l'échelle du système, cette délégation a encouragé le FNUAP à améliorer son analyse des risques. Constatant que les projets de descriptif de programme commun de pays présentaient certaines des faiblesses déjà observées dans le programme commun pour la Tanzanie, cette délégation a instamment demandé que la qualité de ces descriptifs de programme commun soit améliorée. Plusieurs délégations se sont étonnées que le PNUD et le FNUAP aient présenté des projets de descriptif séparés pour le Mozambique étant donné que ce pays avait opté pour l'initiative « Unis dans l'action ». Ces délégations ont demandé si le Conseil d'administration n'avait pas la possibilité de venir à bout des obstacles à cette initiative d'unité dans l'action.

89. De nombreuses délégations ont pris acte de l'engagement et de la détermination manifestés par le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies au Viet Nam et ont salué la qualité de ce document, y compris son alignement sur les modalités et les priorités de la planification nationale. Elles ont toutefois demandé une analyse plus approfondie de l'avantage comparatif que présente l'ONU par rapport à d'autres acteurs multilatéraux, des précisions supplémentaires sur le rôle de la société civile et sur le renforcement de la Section de la gestion du programme dans le descriptif du programme commun de pays. La délégation du Viet Nam a souligné qu'elle partagerait volontiers ses données d'expérience concernant l'élaboration du descriptif de programme commun de pays. Les observations

précises formulées par les délégations au sujet des descriptifs de programme de pays ou de programme commun de pays seront communiquées par les bureaux régionaux du FNUAP aux bureaux des pays concernés pour qu'ils en tiennent compte dans la mise au point définitive des programmes.

90. Les Directeurs des bureaux régionaux du FNUAP ont remercié les délégations de leur appui et ont donné au Conseil d'administration l'assurance que les observations formulées au sujet des descriptifs de programme de pays et de programme commun de pays seraient transmises aux pays concernés.

91. Conformément à la décision 2006/36 du Conseil d'administration, celui-ci a approuvé selon le principe de l'approbation tacite, sans discussion ni débat, les programmes des 18 pays ci-après qui avaient fait l'objet de débats lors de sa session annuelle de 2011 : Albanie, Bangladesh, Caraïbes (pays anglophones et néerlandophones), El Salvador, Éthiopie, Gabon, Ghana, Honduras, Kirghizistan, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Philippines, République démocratique populaire lao, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Ukraine et Zimbabwe.

92. Le Conseil d'administration a pris note des 17 projets ci-après de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays et des observations formulées à leur sujet : Algérie, Brésil, Cap-Vert, Gambie, Iran (République islamique d'), Malawi, Mozambique, Myanmar, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République centrafricaine, République dominicaine, Tchad, Thaïlande, Viet Nam et Yémen. Le Conseil d'administration a également pris note de la prolongation des programmes pour l'Égypte, l'Érythrée et la République arabe syrienne.

93. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/40 sur les projets de descriptif de programmes du PNUD et du FNUAP pour la République du Soudan du Sud. Le Conseil a décidé qu'une consultation officieuse sur les enseignements tirés du processus d'élaboration du descriptif de programme commun de pays serait organisée en octobre 2011 et qu'une réunion officieuse ou officielle serait organisée en 2012.

XI. Questions diverses

Réunions d'information informelles, discussions thématiques et manifestations diverses

94. Les réunions d'information informelles, discussions thématiques et manifestations diverses ci-après ont eu lieu :

a) *Consultation informelle sur les arrangements du PNUD en matière de programmation.* L'Administrateur assistant adjoint du Bureau de la gestion a fourni une mise à jour des arrangements en matière de programmation. Les observations des délégations ont été plus prospectives que prévu, demandant à ce que les arrangements en matière de programmation soient examinés dans la perspective plus large du PNUD tel que les États Membres souhaitent le voir se développer et fonctionner à l'avenir. Plusieurs délégations ont exprimé l'espoir d'un engagement renforcé du PNUD dans les processus internationaux en cours, notamment la Conférence internationale sur le développement durable (Rio+20) et le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, et ont offert leur appui à cette fin;

b) *Débat thématique conjoint sur la jeunesse.* Le Président du Conseil d'administration a présidé le débat thématique conjoint sur la jeunesse, auquel ont participé l'Administrateur exécutif adjoint (Programme) du PNUD, le Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD, le Directeur général adjoint de l'UNICEF, un jeune boursier du FNUAP, la Directrice du Département de la santé génésique et de la recherche de l'OMS et le Directeur de la Division technique du FNUAP. Les participants ont notamment concentré le débat sur les arguments en faveur de l'investissement dans la jeunesse, la reconnaissance des droits et des besoins des adolescents les plus difficiles à atteindre, une réponse globale au développement des jeunes, une participation fructueuse de la jeunesse à l'élaboration des politiques et à la gouvernance, et enfin la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé de 2011 sur les risques pour la santé des jeunes et la stratégie de suivi pour sa mise en œuvre;

c) *Manifestation spéciale du FNUAP sur la Conférence Rio+20 : la dynamique démographique et le développement durable.* Le Directeur exécutif du FNUAP a présidé cette manifestation spéciale sur la Conférence Rio+20, à laquelle ont participé le Directeur et fondateur du Wittgenstein Centre for Demography and Global Human Capital, le Directeur du programme Women and Foreign Policy du Council on Foreign Relations, et enfin le Ministre plénipotentiaire de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies. Un message vidéo du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies sur l'environnement a également été projeté. Après avoir entendu les observations liminaires du Directeur exécutif du FNUAP, les participants ont concentré leur attention sur les grandes questions ci-après : les liens entre la dynamique démographique et le développement durable, les politiques destinées à faire face à la dynamique démographique dans la perspective des droits de l'homme, et enfin les préparatifs de la Conférence Rio+20;

d) Le FNUAP a organisé à l'intention des ministres et des membres du Conseil d'administration un déjeuner de travail conjoint sur l'approvisionnement régulier en produits liés à la santé génésique;

e) *Réunion d'information sur les préparatifs du PNUD pour la Conférence Rio+20.* L'Administrateur du PNUD a donné un aperçu des préparatifs du PNUD pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) prévue pour juin 2012, dans lequel il a mis l'accent sur le rôle du système des Nations Unies dans la réalisation des objectifs de développement mondiaux et les synergies entre la coordination et la mise en œuvre aux niveaux national et mondial. Les délégations ont félicité le PNUD d'avoir assumé le rôle de chef de file de la coordination du développement durable à l'échelle du système des Nations Unies. Concernant plus particulièrement la mise en œuvre du programme de Rio+20 au plan national, certaines délégations ont dénoncé un risque de fragmentation entre les parties prenantes, estimant qu'il serait nécessaire de resserrer les liens entre la coordination aux niveaux national et mondial et demandant un complément d'information sur la manière dont la question était abordée dans le contexte plus large de la maîtrise nationale du développement. Une délégation a également demandé des précisions au sujet du rôle que pourraient jouer les organisations du système des Nations Unies, et notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en fonction de leurs avantages comparatifs respectifs et de la collaboration avec les institutions financières internationales, en particulier pour l'application des mesures à l'échelon des pays;

f) *Transition de l'urgence au redressement et au développement (l'accent étant placé en particulier sur le Soudan du Sud).* L'Administrateur adjoint du PNUD (Bureau de la prévention des crises et du relèvement), le représentant du Gouvernement du Soudan du Sud et le Coordonnateur résident/Représentant résident du PNUD ont dirigé des débats sur la question de la transition de l'urgence au redressement et au développement, en s'intéressant plus particulièrement à la nouvelle nation du Soudan du Sud et au rôle de l'ONU, notamment du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et de l'UNOPS. Les délégations, après avoir souhaité la bienvenue au Soudan du Sud dans la communauté des nations, ont reconnu les énormes défis que comportait la constitution d'un nouvel État, surtout après des décennies d'hostilités, en présence de capacités et d'infrastructures limitées et de très faibles indicateurs de développement. Elles ont instamment demandé à la communauté internationale, au système des Nations Unies, à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et aux institutions financières internationales de collaborer étroitement pour répondre aux espoirs légitimes de cet État naissant, en mettant l'accent sur la sécurité, le développement, la gouvernance et la croissance économique.

Annexe 1

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2011

Table des matières

Première session ordinaire de 2011 (31 janvier-3 février 2011, New York)

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2011/1	Règlement intérieur révisé du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	89
2011/2	Rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes	89
2011/3	Politique d'évaluation	91
2011/4	Évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement et réponse de l'administration	91
2011/5	Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales et réponse de l'administration	92
2011/6	Évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté, corrélation pauvreté-environnement et réponse de l'administration	93
2011/7	Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement de la gouvernance locale et réponse de l'administration	94
2011/8	Évaluation de la contribution du PNUD au développement et aux résultats institutionnels à l'échelle régionale et réponse de l'administration à ce sujet	95
2011/9	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2008-2009	96
2011/10	Document officiel simulant la présentation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013	98
2011/11	Fonds pour l'environnement mondial : amendements de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial	99
2011/12	Rapport sur le développement humain	99
2011/13	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2011	100

Session annuelle de 2011 (6-17 juin 2011, New York)

2011/14	Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD	104
2011/15	Engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2011 et au-delà	106

2011/16	Rapport annuel sur les activités d'évaluation	107
2011/17	État du <i>Rapport sur le développement humain</i>	108
2011/18	Analyse à mi-parcours du programme mondial du PNUD	109
2011/19	Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2010	110
2011/20	Préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires et du quarantième anniversaire du Programme des Volontaires des Nations Unies	111
2011/21	Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	111
2011/22	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes menées en 2010	112
2011/23	Réponse à la nouvelle demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne	114
2011/24	Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	116
2011/25	Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2010 : analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2008-2013	116
2011/26	Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2011 et au-delà	118
2011/27	Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013	119
2011/28	Pays les moins avancés	119
2011/29	Pays à revenu intermédiaire	120
2011/30	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2011	121

**Deuxième session de 2011
(6-9 septembre 2011, New York)**

2011/31	République du Soudan du Sud	126
2011/32	Projet de budget institutionnel du PNUD pour 2012-2013	127
2011/33	Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD	128
2011/34	Examen annuel de la situation financière, 2010	128
2011/35	Assistance au Myanmar	129
2011/36	Feuille de route pour la mise en œuvre de la décision 2011/14	129
2011/37	Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2010	129
2011/38	Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2012-2013	130
2011/39	Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013	130
2011/40	Projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour la République du Soudan du Sud	131

2011/41	Rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	131
2011/42	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2011	132

2011/1

Règlement intérieur révisé du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS*Le Conseil d'administration,*

Rappelant la résolution 65/176 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2010, dans laquelle l'Assemblée a décidé que « le nom du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population [serait] changé en Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets »,

Rappelant en outre que, dans la même résolution, l'Assemblée a également décidé que « les fonctions du Conseil d'administration telles qu'énoncées dans la résolution 48/162 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1993 s'appliquent *mutatis mutandis* au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets »,

Reconnaissant que cette résolution nécessite que le règlement intérieur du Conseil d'administration soit révisé pour tenir compte de ce changement de nom et offre aussi l'occasion de prendre en compte le changement de nom du Comité administratif de coordination en Conseil des chefs de secrétariat intervenu en 2002,

Approuve le règlement révisé du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS tel qu'il figure dans le document DP/2011/18.

31 janvier 2011

2011/2

Rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport oral sur l'application de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes, demandé dans la décision 2006/3;

2. *Reconnaît* qu'il importe d'intégrer le principe de l'égalité des sexes comme il est indiqué dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013;

3. *Accueille avec satisfaction* les efforts déployés par le PNUD pour : a) promouvoir une gestion des politiques économiques qui tienne compte de la problématique hommes-femmes; b) incorporer des données ventilées par sexe dans ses rapports sur le développement humain; c) améliorer les mesures de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; d) promouvoir la participation politique des femmes à tous les niveaux; e) préconiser des allocations de ressources adéquates en faveur de l'égalité des sexes lors du relèvement et de la reconstruction après les conflits; f) faire en sorte que les femmes bénéficient sur un pied d'égalité des mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques; *encourage* le PNUD à renforcer la prise en compte systématique de l'égalité des

sexes dans ses quatre domaines d'intervention et à en rendre compte dans son rapport annuel;

4. *Prend note* des premiers résultats du marqueur de l'égalité hommes-femmes, qui attestent des progrès accomplis et des difficultés à surmonter pour généraliser une perspective antisexiste; *encourage* le PNUD à continuer de renforcer l'utilisation de cet outil et à l'intégrer pleinement dans ses systèmes de planification, de contrôle, d'évaluation et d'établissement de rapports; *félicite* le PNUD de s'efforcer de faire profiter d'autres organismes des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes, de son outil et de ses données d'expérience, afin d'améliorer le respect du principe d'égalité des sexes dans le système des Nations Unies;

5. *Accueille avec satisfaction* les travaux qu'a effectués le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes, sous la présidence de l'Administratrice, pour examiner les résultats obtenus dans la prise en compte des sexospécificités et la promotion de l'égalité des sexes, *prie instamment* le PNUD de veiller à ce que le personnel de direction à tous les niveaux réponde de la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes; *engage* en particulier tous les directeurs de bureau à assumer de plus grandes responsabilités aux fins de l'instauration de l'égalité des sexes dans l'ensemble de l'organisation; *préconise* la création d'un comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes à l'échelon régional;

6. *Rappelle* que le Conseil d'administration a demandé que soient proposées d'autres mesures, notamment en vue d'examiner le mandat de l'équipe chargée de l'égalité des sexes et la place qu'elle occupe dans le Bureau des politiques de développement, de manière à mieux faire connaître la politique du PNUD en matière d'égalité des sexes et à ce qu'une plus grande attention soit accordée à sa mise en œuvre, et *prie* l'Administratrice de rendre compte, dans le cadre du rapport annuel en juin, des mesures concrètes prises pour donner suite à cette demande;

7. *Note* que la création d'ONU-Femmes ne dégage ni le PNUD ni les autres organismes des Nations Unies de la responsabilité qui leur incombe pour continuer de renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans leurs domaines d'intervention; *prend acte* de l'appui important que le PNUD a fourni lors du processus de transition; *prie instamment* ce dernier de collaborer étroitement avec ONU-Femmes pour promouvoir l'égalité des sexes sur la base de relations complémentaires et synergiques qui tiennent compte des difficultés régionales et propres à chaque pays, dans le cadre de l'effort mené par l'équipe de pays des Nations Unies;

8. *Reconnaît* que, depuis 2008, le PNUD a beaucoup fait pour renforcer les capacités en matière de prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, et *prie* le PNUD à la fois de continuer de maintenir et d'accroître ses investissements pour accélérer le renforcement des capacités et l'exécution des programmes en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, conformément à la stratégie pour l'égalité des sexes;

9. *Demande à nouveau* à l'Administratrice de lui présenter un rapport oral sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes, comme prévu dans le document DP/2005/7, pour le reste de la période couverte par le plan stratégique du PNUD, à sa première session ordinaire tenue chaque année, et

accueille avec satisfaction le document de référence présenté avec le rapport oral à sa première session ordinaire en 2011.

3 février 2011

2011/3

Politique d'évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2010/16 concernant l'examen indépendant de la politique d'évaluation et la réponse de l'administration;

2. *Reconnaît* qu'il importe de renforcer les capacités nationales des pays de programme à conduire des évaluations indépendantes;

3. *Reconnaît en outre* que l'examen quadriennal complet, le plan stratégique du PNUD et la résolution 64/289 de l'Assemblée générale relative à la cohérence du système des Nations Unies comportent des principes essentiels pour les évaluations du PNUD;

4. *Encourage* le PNUD à continuer de veiller à ce que les équipes qui conduisent des évaluations indépendantes possèdent les plus hautes compétences et à continuer de favoriser une répartition géographique équitable des membres des équipes;

5. *Approuve* la politique d'évaluation révisée (DP/2011/3);

6. *Engage instamment* le PNUD, afin d'améliorer l'assimilation des connaissances et la responsabilisation, de perfectionner l'établissement, la présentation et le suivi des mesures prises par l'administration pour donner suite aux évaluations indépendantes et décentralisées et de tenir compte des enseignements tirés de ces évaluations dans la conception, la présentation et la mise en œuvre des programmes pour en renforcer l'efficacité et la portée;

7. *Prie* le PNUD de dresser un bilan de l'état d'avancement des mesures prises par l'administration dans le rapport annuel de l'Administratrice;

8. *Demande* au PNUD de mieux contrôler et superviser la qualité des évaluations décentralisées par l'intermédiaire des bureaux régionaux pour veiller à ce que toutes les évaluations répondent aux normes minimales de qualité définies par le Bureau de l'évaluation et *prie* le PNUD de dresser un bilan de l'évaluation de la qualité des évaluations décentralisées dans son rapport annuel sur l'évaluation.

3 février 2011

2011/4

Évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement publiée sous la cote DP/2011/4 et de la réponse de l'administration à ce sujet (document DP/2011/5);

2. *Note* le rôle important que le PNUD joue en aidant les pays à réduire les risques et vulnérabilités et à faire face aux catastrophes naturelles;

3. *Engage instamment* le PNUD à mieux intégrer ses programmes en faveur de la réduction de la pauvreté, du développement durable et de la réduction des risques de catastrophe au niveau national, en particulier pour faire face aux catastrophes fréquentes, notamment à celles qui résultent de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques;

4. *Engage instamment* le PNUD à redoubler d'efforts pour appuyer le renforcement des capacités nationales, notamment en matière de réduction des risques de catastrophe, de relèvement rapide et de développement durable;

5. *Engage instamment* le PNUD à continuer d'améliorer ses procédures administratives et ses mécanismes de partenariat pour améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions faisant suite à une demande d'assistance aux fins du relèvement après une catastrophe;

6. *Encourage* le PNUD à renforcer sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les autres parties prenantes dans ce domaine, notamment avec ceux qui participent à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, afin de renforcer la coopération et l'action en matière de réduction des risques de catastrophe;

7. *Encourage* le PNUD, dans le cadre du renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire en matière de prévention des catastrophes et de relèvement, à recenser les domaines précis dans lesquels ces partenariats peuvent être particulièrement utiles et produire des résultats concrets;

8. *Encourage* le PNUD à veiller à ce que la problématique de l'égalité des sexes soit pleinement prise en compte dans les programmes de prévention des catastrophes et de relèvement car les femmes continuent d'être touchées de façon disproportionnée par les catastrophes;

9. *Engage instamment* le PNUD à examiner attentivement le calendrier proposé lors de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations pour s'assurer que les résultats visés sont réalistes et assortis de délais raisonnables.

3 février 2011

2011/5

Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales (DP/2011/6) et de la réponse de l'administration à ce sujet (DP/2011/7);

2. *Prend note* de la conclusion selon laquelle le PNUD a effectué un travail considérable et est bien placé pour continuer de jouer un rôle de chef de file dans la promotion du renforcement des capacités aux niveaux national, régional et mondial, mais qu'il n'a pas encore pleinement appliqué les enseignements exposés dans ses propres directives;

3. *Encourage* le PNUD à renforcer les mécanismes permettant de comprendre, par l'intermédiaire de son vaste réseau de bureaux de pays, les nouvelles découvertes et de tirer les enseignements pertinents en matière de renforcement des capacités; mettre au point et diffuser et transposer plus efficacement à une plus grande échelle des pratiques rationnelles; analyser d'ici à 2013 les retombées de ces interventions sur son savoir-faire et sa pratique eu égard aux compétences requises en matière de renforcement des capacités;

4. *Engage instamment* le PNUD à veiller à ce que ses directives soient faciles à comprendre et correspondent mieux aux réalités nationales et souligne que le PNUD doit s'assurer que les partenaires nationaux connaissent les principes du renforcement efficace des capacités;

5. *Engage instamment* le PNUD à veiller à ce que le renforcement des capacités soit intégré efficacement dans ses activités opérationnelles, en particulier au niveau national, et à profiter de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour y apporter des améliorations;

6. *Engage instamment* le PNUD à accorder la priorité absolue parmi ses activités de développement au renforcement des capacités de ses partenaires nationaux et à définir clairement des stratégies de sortie afin de veiller à ce que ceux-ci puissent intervenir de façon autonome sans que l'ONU n'ait à jouer de nouveau le même rôle;

7. *Engage instamment* le PNUD à porter au maximum sa contribution à un renforcement durable des capacités mis en œuvre à l'initiative des pays.

3 février 2011

2011/6

Évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté, corrélation pauvreté-environnement et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté et de la corrélation pauvreté-environnement (DP/2011/8), qui propose un modèle pour accroître la croissance, faire reculer la pauvreté et gérer les ressources naturelles au niveau des pays;

2. *Prend note* de la réponse de l'administration à ce sujet (DP/2011/9);

3. *Se félicite* de la détermination du PNUD à veiller à ce que les enseignements tirés de l'Initiative Pauvreté-Environnement soient mis à profit pour guider la future stratégie relative à la corrélation pauvreté-environnement et se réjouit que le PNUD tienne compte de ces enseignements dans la conception, la présentation et la mise en œuvre des programmes;

4. *Engage instamment* le PNUD, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour améliorer la gouvernance, à faire prévaloir une approche intégrée et multisectorielle de la croissance, de la réduction de la pauvreté et de la gestion des ressources naturelles au niveau des pays;

5. *Souligne* que les gouvernements doivent reconnaître les possibilités de lutter contre la pauvreté en agissant sur le lien entre pauvreté et environnement,

montrer leur détermination à agir dans ce sens et améliorer ainsi les chances de succès de l'Initiative Pauvreté-Environnement;

6. *Engage instamment* le PNUD à redoubler d'efforts pour collaborer avec les pays de programme afin de prendre en compte les possibilités de lutter contre la pauvreté en agissant sur le lien entre pauvreté et environnement;

7. *Souligne* que le PNUD doit continuer de faire fond sur ses travaux analytiques et sur les programmes qu'il a conduits avec succès pour mieux intégrer la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement dans ses activités au niveau des pays;

8. *Engage instamment* le PNUD à fournir des directives et à mettre au point des indicateurs vérifiables relatifs à l'intégration des objectifs de réduction de la pauvreté et de gestion de l'environnement dans les programmes aux niveaux mondial, régional et national et à renforcer les capacités techniques de son personnel à opérer cette intégration;

9. *Engage instamment* le PNUD à revoir ses mesures d'incitation institutionnelles pour limiter les obstacles internes à la coopération intersectorielle dans les différents domaines d'activité;

10. *Engage instamment* le PNUD à veiller à ce que l'Initiative Pauvreté-Environnement serve de modèle pour transposer ses activités à une plus grande échelle au niveau des pays et promouvoir sa collaboration avec le PNUE, en faisant fond sur les avantages comparatifs de chaque organisation;

11. *Encourage* le PNUD à évaluer comment développer l'Initiative Pauvreté-Environnement pour y inclure la mise en œuvre de politiques afin d'influer sur le développement;

12. *Encourage* le PNUD à poursuivre et renforcer sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies pour agir sur le lien entre pauvreté et environnement;

13. *Souligne* qu'il est essentiel que la concertation avec les gouvernements partenaires se poursuive à son niveau tandis que le PNUD élabore sa stratégie pour contribuer à la gestion de l'environnement aux fins de la lutte contre la pauvreté pendant les années à venir.

3 février 2011

2011/7

Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement de la gouvernance locale et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement de la gouvernance locale (DP/2011/10) et de la réponse de l'administration à ce sujet (DP/2011/11);

2. *Souligne* qu'il faut que le PNUD intègre plus explicitement et plus efficacement la gouvernance locale dans ses domaines de programme en élaborant une note de stratégie cohérente qui soit fermement ancrée dans la pratique du

développement humain et vise les domaines nécessitant des améliorations que l'évaluation avait mises en évidence;

3. *Recommande* qu'à l'issue de la publication de cette note de stratégie, le PNUD procède à un examen du niveau d'intégration de la gouvernance locale dans les domaines de programme, en exploite les résultats pour évaluer la persistance de l'efficacité de cette note et l'informe des éventuels progrès accomplis;

4. *Encourage* le PNUD à renforcer sa collaboration et sa complémentarité avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et les Volontaires des Nations Unies, ainsi qu'avec les partenaires de développement, notamment avec les autres organismes des Nations Unies et donateurs bilatéraux, afin de fournir un appui à des initiatives efficaces dans le domaine de la gouvernance locale;

5. *Se félicite* du renforcement des réseaux de praticiens et des partenariats en matière de gouvernance locale et de développement local, ainsi que des améliorations de la mise en commun des connaissances à l'intérieur du PNUD;

6. *Demande instamment* au PNUD de continuer de faire une large place à la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans toutes ses activités pour renforcer la gouvernance locale et d'entreprendre une collaboration stratégique avec ONU-Femmes à cet effet.

3 février 2011

2011/8

Évaluation de la contribution du PNUD au développement et aux résultats institutionnels à l'échelle régionale et réponse de l'administration à ce sujet

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD au développement et aux résultats institutionnels à l'échelle régionale (DP/2011/12);

2. *Prend note* de la réponse de l'administration à ce sujet (DP/2011/13);

3. *Prend note* de la conclusion selon laquelle, malgré le caractère limité de leurs ressources, les programmes régionaux du PNUD ont de longue date apporté une contribution importante aux résultats en matière de développement, encourageant la coopération entre les pays en vue de mettre en place des institutions régionales et nationales, et traitant les problèmes transfrontières et défis communs;

4. *Demande instamment* au PNUD de revoir ses structures institutionnelles et ses incitations pour promouvoir une culture institutionnelle encourageant la prise en compte des enseignements de l'expérience au niveau interrégional et la collaboration en matière de programmes, et assurant l'utilisation de connaissances ancrées dans la région à travers l'organisation;

5. *Prend note* de la politique d'alignement fonctionnel de 2008 portant création de centres régionaux de services et des progrès accomplis à ce jour pour que ces centres fournissent un appui utile et efficace aux bureaux de pays;

6. *Demande instamment* au PNUD, en se fondant sur les enseignements tirés à ce jour des centres régionaux de services, d'établir un modèle d'activité stratégique aux niveaux mondial, régional et des pays; d'allouer des fonds et des

ressources humaines de manière durable et transparente, de définir clairement les responsabilités et les attributions des centres régionaux; de veiller à ce que les fonctions et services ne se chevauchent pas; et de faciliter l'implantation des capacités dans le lieu le plus approprié;

7. *Accueille avec satisfaction* la détermination du PNUD à arrêter des critères et directives pour promouvoir l'utilisation optimale des approches régionales.

3 février 2011

2011/9

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2008-2009

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports du Comité des commissaires aux comptes sur le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, ainsi que des rapports de ces organismes sur l'application des recommandations du Comité (DP/2011/14, DP/FPA/2011/1 et DP/2011/15);

2. *Prend note* des opinions d'audit sans réserve que le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a émises à propos des états financiers du PNUD et de l'UNOPS pour l'exercice biennal achevé le 31 décembre 2009, et *note avec préoccupation* que l'opinion émise à propos du FNUAP était assortie de réserves;

3. *Encourage* le PNUD et l'UNOPS à prendre les mesures nécessaires pour continuer à faire l'objet d'opinions d'audit sans réserve de la part du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU; *prend note* des actions que le FNUAP a engagées pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes à son sujet pour l'exercice biennal achevé le 31 décembre 2009; *invite instamment* l'administration du FNUAP à prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour qu'une opinion d'audit sans réserve soit émise à son sujet lors du prochain exercice biennal;

4. *Demande* à l'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient intégralement appliquées et de remédier d'urgence aux problèmes récurrents que le Comité a signalés dans ses rapports à propos de chacun d'eux, en particulier à propos de la gestion et du contrôle des dépenses dans des situations à haut risque, des modalités d'exécution des programmes, du bon fonctionnement d'Atlas et de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public;

5. *Souligne* que l'exécution nationale devrait être l'option privilégiée, chaque fois que cela est possible, dans les activités opérationnelles des organismes, *prend note* des mesures prises pour améliorer le contrôle et le suivi des opérations et des dépenses liées à cette modalité et *reconnait* qu'il importe que la situation s'améliore à cet égard;

6. *Note* l'importante augmentation du nombre de plaintes concernant des cas de fraude avérée ou présumée au PNUD et au FNUAP et *prie* le PNUD et le FNUAP de donner des précisions, dans les rapports annuels sur l'audit interne qu'ils

lui présentent pour 2010 et dans les réponses de leur administration, sur les mesures qu'ils prennent pour remédier à ces problèmes;

En ce qui concerne le PNUD :

7. *Note* que l'exercice biennal en cours est le second d'affilée au cours duquel les états financiers du PNUD ont fait l'objet d'une opinion d'audit sans réserve de la part du Comité des commissaires aux comptes;

8. *Encourage* le PNUD à s'employer à apporter sans relâche des améliorations opérationnelles en prévision de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public, sous la supervision informelle du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU quant au choix adéquat des différentes méthodes comptables propres à ces normes, et en faisant également fond sur les données d'expérience des organismes des Nations Unies qui ont déjà adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public;

9. *Se déclare préoccupé* par le niveau élevé de l'encaisse du PNUD et *prie* celui-ci de lui présenter, à sa session annuelle de 2011, des informations détaillées sur les fonds non utilisés, notamment sur les raisons pour lesquelles ceux-ci n'ont pas été dépensés, ainsi que sur la politique et les pratiques du PNUD en matière d'investissement et sur les mesures prises pour que le niveau des liquidités soit plus adéquat;

10. *Encourage* le PNUD à continuer de faire fond sur les progrès accomplis en ce qui concerne les priorités en matière d'audit pour 2008-2009, ainsi que les 10 grandes priorités pour l'exercice biennal 2010-2011;

En ce qui concerne le FNUAP :

11. *Prend note* des actions engagées au sein du FNUAP pour régler d'urgence les problèmes liés à l'exécution nationale et au respect des procédures – problèmes qui ont donné lieu à une opinion d'audit assortie de réserves sur les états financiers du FNUAP pour l'exercice biennal achevé le 31 décembre 2009;

12. *Prend note* du plan d'action du FNUAP visant à prévenir des risques analogues d'audit et de contrôle à l'avenir et *encourage* le FNUAP à améliorer la facilité d'emploi, l'efficacité et la pertinence de ses directives, ainsi que de ses dispositifs de formation et de contrôle pour prendre en compte, dans l'ensemble de l'organisation, les enseignements tirés des constatations des auditeurs;

13. *Est conscient* que l'administration poursuit ses efforts pour mettre en place un système de contrôle interne complet pour l'organisation; *souligne*, à cet égard, qu'il importe de renforcer les mécanismes de contrôle interne et les capacités dans les bureaux décentralisés, et de veiller à ce que les procédures soient respectées; *prend acte* des efforts déployés pour mettre en place des dispositifs de responsabilisation personnelle afin de veiller à ce que les administrateurs soient tenus responsables de la mise en œuvre des recommandations du Comité des Commissaires aux comptes;

14. *Prie* le FNUAP de le tenir informé de l'état d'avancement de la mise en place et de l'application de son système de contrôle interne;

15. *Souligne* l'importance du respect du principe de responsabilité à tous les niveaux et *encourage* le FNUAP à contrôler de près le processus de suivi afin de

veiller à ce que des dispositions adéquates et complètes soient prises sans retard pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes;

16. *Reconnait* l'importance de l'appui continu de la coopération internationale à tous les niveaux pour renforcer l'exécution nationale et promouvoir l'utilisation des systèmes nationaux;

En ce qui concerne l'UNOPS :

17. *Prend note* des progrès que l'UNOPS a accomplis en mettant en place de solides dispositifs de contrôle financier et en appliquant 90 % des recommandations d'audit formulées lors des exercices biennaux précédents;

18. *Prend note* de la reconstitution intégrale de la réserve opérationnelle de l'UNOPS au 31 décembre 2009.

3 février 2011

2011/10

Document officiel simulant la présentation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré, la classification des coûts et la budgétisation des résultats, établie en application de la décision 2010/32 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, et de la décision 2010/20 du Conseil d'administration de l'UNICEF, qui comporte :

a) Des informations sur les changements introduits dans la définition et la classification des coûts;

b) Un document officiel simulant la présentation des principaux tableaux du budget et les explications connexes;

2. *Prend note* que les informations supplémentaires présentées devraient établir des liens clairs et complets avec les cadres institutionnel et de gestion axée sur les résultats des plans stratégiques respectifs du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF;

3. *Approuve* la méthode de budgétisation axée sur les résultats exposée dans la note d'information conjointe;

4. *Prend note* des efforts que le PNUD et le FNUAP ont déployés pour renforcer leurs cadres de résultats et *encourage* le PNUD et le FNUAP, lors de la budgétisation axée sur les résultats, à continuer d'améliorer les indicateurs de sorte qu'ils soient « spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps », et de lier de manière plus explicite les moyens aux résultats escomptés;

5. *Prie* le PNUD et le FNUAP d'établir et de présenter leur document budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013 comme les principaux tableaux du budget et les notes d'accompagnement qui figurent dans la note d'information conjointe évoquée au paragraphe 1 plus haut, ainsi que les résultats de l'examen conjoint de l'incidence des définitions des coûts et des catégories d'activités sur le recouvrement des coûts;

6. *Souligne* que des consultations doivent être régulièrement tenues avec lui, pour établir le budget d'appui biennal pour 2012-2013 et le budget intégré pour 2014 et au-delà.

3 février 2011

2011/11

Fonds pour l'environnement mondial : amendements de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/2011/17 qui comporte deux amendements à l'Instrument du Fonds pour l'environnement mondial;

2. *Adopte* ces deux amendements tels qu'ils sont présentés au paragraphe 8 du document DP/2011/17.

3 février 2011

2011/12

Rapport sur le développement humain

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 57/264 de l'Assemblée générale relative au Rapport sur le développement humain,

Rappelant également la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,

Rappelant en outre sa décision 94/15,

Rappelant les vives préoccupations et les diverses vues que les États Membres ont exprimées concernant notamment l'emploi de nouveaux termes et indicateurs et la périodicité du Rapport sur le développement humain, en particulier lors des consultations officielles sur le Rapport de 2010, tenues à la session annuelle de 2010, telles que celles-ci ont été exposées dans le document DP/2010/33, et à la première session ordinaire de 2011,

Réaffirmant les dispositions pertinentes de la décision 41/112 de la Commission de statistique du Conseil économique et social,

Reconnaissant que le Rapport sur le développement humain constitue un outil important pour appeler l'attention sur le développement humain dans le monde,

1. *Réaffirme* que le Rapport sur le développement humain devrait être établi de manière neutre et transparente, en consultation étroite avec les États Membres et compte dûment tenu de l'impartialité des sources utilisées;

2. *Engage* le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain à améliorer le processus de consultation avec les États Membres concernant le Rapport, sans exclusive et dans la transparence, en tenant compte des décisions intergouvernementales pertinentes et des résolutions adoptées à cet égard;

3. *Souligne* la nécessité de tenir compte des débats conduits à la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies concernant l'usage

rationnel d'indicateurs et de méthodes, afin d'améliorer l'utilité du Rapport en tant qu'outil de promotion de la connaissance et de la compréhension des questions de développement dans le monde;

4. *Affirme* que le Rapport sur le développement humain est le fruit d'un exercice séparé et distinct et n'est donc pas un document officiel des Nations Unies et que les principes régissant les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies continueront d'être définis par les États Membres;

5. *Prie* l'Administratrice du PNUD de rendre compte à la session annuelle de 2011 des mesures prises par le PNUD et le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, compte tenu de leurs fonctions respectives, pour que la résolution 57/264 de l'Assemblée générale et les décisions correspondantes du Conseil d'administration soient intégralement appliquées;

6. *Décide* d'entreprendre un examen approfondi de tous les aspects liés au Rapport sur le développement humain lors des sessions annuelles, notamment en ce qui concerne l'exécution des dispositions pertinentes de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, en vue d'en améliorer la qualité et l'exactitude et d'en préserver la crédibilité et l'impartialité, sans compromettre l'indépendance de sa rédaction.

3 février 2011

2011/13

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2011

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire en 2011, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2011 :

Présidente : S. E. M^{me} Edita Hrdá (République tchèque)

Vice-Président : M. Takeshi Osuga (Japon)

Vice-Président : S. E. M. Michel Tommo Monthe (Cameroun)

Vice-Président : M. Nojibur Rahman (Bangladesh)

Vice-Président : S. E. M. Carlos E. García-Gonzalez (El Salvador)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2011 (DP/2011/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2010 (DP/2011/1);

Adopté le plan de travail annuel pour 2011 (DP/2011/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2011;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2011 :

Session annuelle : du 6 au 17 juin 2011 (New York)

Deuxième session ordinaire : du 6 au 9 septembre 2011.

Adopté la décision 2010/1 relative aux règlements intérieurs révisés du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Les femmes au PNUD

Adopté la décision 2011/2 relative au Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes.

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays suivants :

Afrique : Burkina Faso, Zambie;

États arabes : Somalie;

Asie et Pacifique : République populaire démocratique de Corée, Indonésie, Maldives;

Amérique latine et Caraïbes : Chili, Uruguay;

Pris note de la première prolongation d'un an du programme du Pérou (DP/2011/19);

Pris note du projet de descriptif de programme de pays commun de la République-Unie de Tanzanie (DP-FPA/DCCP/TZA/1) et des observations auxquelles il a donné lieu.

Point 4

Évaluation

Adopté la décision 2011/3 relative à la politique d'évaluation;

Adopté la décision 2011/4 relative à l'évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement ainsi qu'à la réponse de l'administration à ce sujet;

Adopté la décision 2011/5 relative à l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales et à la réponse de l'administration à ce sujet;

Adopté la décision 2011/6 relative à l'évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté, à la corrélation pauvreté-environnement et à la réponse de l'administration à ce sujet;

Adopté la décision 2011/7 relative à l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement de la gouvernance locale et à la réponse de l'administration à ce sujet;

Adopté la décision 2011/8 relative à l'évaluation de la contribution du PNUD au développement, aux résultats institutionnels à l'échelle régionale et à la réponse de l'administration à ce sujet.

Point 10

Questions diverses

Adopté la décision 2011/11 relative au Fonds pour l'environnement mondial et aux amendements de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial.

Point 11

Fonds d'équipement des Nations Unies

Pris note du rapport oral sur le point de la situation en 2010 et les priorités pour 2011-2013.

Point 12

Adopté la décision 2011/12 relative au Rapport sur le développement humain.

Débat consacré à l'UNOPS

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Pris note du rapport oral du Directeur exécutif.

Débat consacré aux questions communes

Point 5

Rapport au Conseil économique et social

Pris note du rapport conjoint de l'Administratrice du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2011/5) et des observations formulées à ce sujet, pour les transmettre au Conseil.

Point 6

Recommandations du Comité des Commissaires aux comptes

Adopté la décision 2011/9 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2008-2009.

Point 7

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2011/10 relative au document officieux simulant la présentation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013;

Pris note des rapports du PNUD (DP/2011/16) et du FNUAP (DP/FPA/2011/2) sur la gestion des ressources humaines.

Débat consacré au FNUAP

Point 8

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les descriptifs de programme de pays suivants :

Afrique : Burkina Faso et Zambie;
 États arabes : Somalie;
 Asie et Pacifique : Indonésie et Maldives;
 Amérique latine et Caraïbes : Uruguay;

Pris note du projet de descriptif de programme de pays commun de la République-Unie de Tanzanie (DP-FPA/DCCP/TZA/1) et des observations auxquelles il a donné lieu.

Point 9

Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013

Entendu un exposé oral sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP, notamment sur la stratégie d'intervention humanitaire du FNUAP;

Décidé oralement de reporter de la session annuelle de 2011 à la deuxième session ordinaire de 2011 la présentation de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP;

Adopté la décision orale ci-après concernant la déclaration du Directeur exécutif du FNUAP :

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* la présentation que le Directeur exécutif du FNUAP a faite de son projet dans sa première déclaration au Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne les liens entre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les prochaines conférences internationales pertinentes, en particulier la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence des Nations Unies pour la jeunesse, et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international;

2. *Prend note* du rôle que le FNUAP joue pour appuyer la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, notamment en assurant la coordination des partenaires internationaux, et *prend note en outre* des activités de programmation qu'il mène avec la Stratégie pour prêter appui aux pays qui se sont engagés à réduire les taux élevés de mortalité maternelle, néonatale et infantile, ainsi qu'à ceux qui comptent le faire;

3. *Encourage* le FNUAP à prêter appui aux États Membres pour assurer la réussite des prochaines conférences internationales pertinentes.

Réunion conjointe

Tenu une réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD, FNUAP et UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM les 4 et 7 février 2011, afin d'examiner les thèmes suivants :

a) Équité : réduire les écarts pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Transversalisation de la problématique hommes-femmes par l'entremise des organismes et proposition de collaboration avec ONU-Femmes;

c) Efficacité de l'intervention d'urgence et de la transition vers le relèvement et le développement à long terme : enseignements tirés de l'expérience;

d) Unis dans l'action : suite donnée à Hanoï;

A également tenu les réunions d'information officielles suivantes :

Consultation officielle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF à propos du document officiel simulant la présentation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013;

Consultation officielle à propos de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD.

2011/14

Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et du rapport annuel de l'Administrateur sur les résultats de 2010 présentés sous forme de rapport combiné (DP/2011/22) ainsi que de son annexe, y compris le cadre révisé des résultats en matière de développement, la matrice concernant l'efficacité des activités de développement et le cadre révisé des résultats institutionnels;

2. *Souligne* que l'objectif de l'examen à mi-parcours est d'affiner l'orientation stratégique du PNUD et de procéder à un examen approfondi du cadre de résultats en vue de l'améliorer en 2011 et de définir les autres améliorations à y apporter durant le reste de la période couverte par le plan stratégique;

3. *Prie* l'Administrateur du PNUD de mettre en œuvre les changements pendant les mois restants de 2011 et, à partir de sa session annuelle de 2012, de présenter son rapport annuel sur la base des nouveaux cadres révisés;

4. *Prend acte* de l'analyse cumulative des résultats obtenus par le PNUD au cours des trois premières années d'exécution du plan stratégique;

5. *Reconnaît* que l'Organisation s'efforce de continuer à améliorer la prévisibilité et la qualité des mécanismes de mesure des résultats et de rapports et utilise à cette fin des indicateurs au niveau des pays;

6. *Reconnaît* que le PNUD a fourni des informations très complètes sur les activités qu'il a réalisées dans ses domaines thématiques;

7. *Prie* le PNUD d'améliorer ses futurs rapports annuels en y incluant : a) une description des difficultés rencontrées et des mesures adoptées pour y remédier, comme demandé dans sa décision 2010/13; b) des informations concernant les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et de renforcement des capacités; c) une explication claire, ciblée et détaillée de la contribution apportée par le PNUD aux efforts de développement; et d) des indications plus claires concernant les résultats que la contribution du PNUD a donnés dans le domaine du développement;

8. *Souligne* que le plan stratégique du PNUD doit reposer sur des cadres de résultats robustes afin de faciliter la gestion et de porter les résultats escomptés à la connaissance des fonctionnaires, des pays de programme et des partenaires de développement et de pouvoir ainsi suivre les activités du PNUD et éviter que les

partenaires doivent créer des cadres de suivi parallèles, tout en étant préoccupé par le fait que le cadre révisé des résultats en matière de développement ne permet pas vraiment au PNUD de définir clairement sa contribution aux résultats en matière de développement ni de suivre comme il convient, en en rendant compte, les résultats obtenus pendant le reste de la période couverte par le plan stratégique;

9. *Prend note* du cadre intégré révisé d'allocation des ressources pour la période allant de 2011 à 2013 figurant dans le document DP/2011/22, et *encourage* l'Administrateur à continuer de rechercher des gains d'efficacité en faisant preuve de discipline budgétaire lors de l'élaboration du projet de budget institutionnel du Programme pour 2012-2013, tout en reconnaissant que des ressources adéquates doivent être allouées à la mise en œuvre du plan stratégique;

10. *Prie* l'Administrateur, en tenant pleinement compte du mandat et du caractère intergouvernemental du PNUD lorsqu'il élaborera le plan stratégique pour 2014-2017 :

a) De définir clairement l'orientation et le rôle des activités du PNUD, eu égard à la position stratégique qu'il occupe, sur la base d'une analyse des résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des enseignements retirés, en ayant à l'esprit l'environnement extérieur et le travail accompli par les intervenants pertinents dans les efforts de développement;

b) D'élaborer, pour que des consultations puissent être entamées sans tarder avec le Conseil d'administration, un modèle de cadres de résultats illustrant clairement l'approche et la définition utilisées et la façon dont celles-ci se rattachent aux rapports;

c) D'élaborer des cadres de résultats robustes qui fassent apparaître l'enchaînement détaillé des résultats et définissent les résultats escomptés aux niveaux des produits, des effets directs et de l'impact et qui mettent l'accent sur la réalisation des produits et sur la contribution du PNUD aux effets directs des activités et non sur l'exécution des programmes par les pays;

d) D'incorporer aux cadres des indicateurs clairs et mesurables assortis de données de référence, de jalons et d'objectifs permettant de suivre les résultats obtenus, des informations à ce sujet devant systématiquement figurer dans le rapport annuel de l'Administrateur au Conseil d'administration;

e) D'améliorer les systèmes de collecte de données devant servir à la gestion axée sur les résultats et à l'établissement des rapports pour pouvoir mieux suivre les progrès accomplis par le PNUD au niveau de l'ensemble du Programme et aux niveaux des régions et des pays, en veillant à refléter les améliorations apportées dans les autres processus de gestion du changement;

11. *Reconnaît* qu'un certain nombre d'initiatives de réforme de la gestion sont en cours au PNUD et *attend avec intérêt* l'établissement d'un dialogue continu afin de comprendre comment ces initiatives se complètent et comment et quand elles seront mises en œuvre;

12. *Souligne* la nécessité de consulter sans tarder et régulièrement les membres du Conseil d'administration pour améliorer la méthodologie, la présentation et l'orientation vers les résultats du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, ce processus de consultation devant commencer en 2011 et se poursuivre pendant toute l'élaboration du plan;

13. *Prie* le PNUD de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2011, au titre d'un point formel de l'ordre du jour, un document de séance contenant une « feuille de route » indiquant les jalons à atteindre et les calendriers à respecter pour avancer sur la voie de la réalisation des objectifs reflétés dans la présente décision et comment ce travail se rattache à des initiatives comme le programme de changement de l'Administrateur et le budget intégré du PNUD;

14. *Prie également* l'Administrateur de lui soumettre un examen cumulatif de l'exécution du plan stratégique à sa session annuelle de 2013, plutôt qu'à sa première session annuelle, comme prévu dans sa décision 2011/9, pour rendre compte des résultats et des données concernant 2012, et *souscrit* à la décision de présenter, sous une forme améliorée, un rapport combinant l'examen cumulatif et le rapport annuel afin de rendre ainsi mieux compte des changements qu'ont entraînés les activités du PNUD dans le domaine du développement.

17 juin 2011

2011/15

Engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2011 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Souligne* qu'il est important que le PNUD dispose d'une base de ressources ordinaires (ressources de base) stables et prévisibles;

2. *Note* que le montant total des contributions au PNUD s'est accru en 2010 pour atteindre 5 milliards de dollars par suite d'une augmentation des ressources autres que les ressources de base;

3. *Note avec préoccupation* que les contributions aux ressources ordinaires du PNUD sont tombées à 0,97 milliard de dollars et que, de ce fait, le PNUD n'a pu atteindre l'objectif de financement au titre des ressources ordinaires pour 2010 tel que défini dans son plan stratégique pour la période 2008-2013;

4. *Note également* que la réduction du montant total des contributions aux ressources ordinaires sera peut-être compensée en 2011 par les gains de change effectifs et projetés sur la base des taux de change pratiqués pour les opérations de l'Organisation des Nations Unies au 1^{er} mai 2011 et que le montant des ressources ordinaires atteindra donc peut-être 1 milliard de dollars pour l'exercice en cours;

5. *Reconnaît* que les 10 principaux contributeurs ont fourni près de 82 % des ressources ordinaires en 2011, et *demande* à l'Administrateur de redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources ordinaires et continuer d'accroître le nombre de contributeurs;

6. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et *réaffirme* que les ressources ordinaires, du fait qu'elles ne sont pas liées, constituent l'assise financière du PNUD;

7. *Demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2011 et *encourage* les États Membres à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle, si cela leur est

possible, à présenter un échéancier de versements et à se tenir à ces annonces de contributions et à cet échéancier;

8. *Reconnaît* qu'il importe pour le PNUD de démontrer et de faire connaître les résultats obtenus en matière de développement grâce aux contributions financières des États Membres et d'en assumer la responsabilité.

17 juin 2011

2011/16

Rapport annuel sur les activités d'évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD figurant dans le document DP/2011/24 et *félicite* le Bureau de l'évaluation d'avoir présenté un rapport plus instructif;

2. *Prie* le PNUD de régler les problèmes révélés par les évaluations indépendantes;

3. *Note avec préoccupation* que si un plus grand nombre de bureaux de pays ont mené au moins une évaluation, le nombre total d'évaluations des effets directs des programmes a continué de diminuer en 2010 et que les bureaux de pays continuent de ne pas se conformer d'assez près aux plans d'évaluation, notamment en ce qui concerne la réalisation des évaluations des effets directs des programmes et, à ce propos, *prie* le PNUD de recenser les obstacles qui empêchent les bureaux de pays de se conformer aux plans d'évaluation, notamment en ce qui concerne la réalisation d'évaluations des effets directs des programmes et d'y remédier sans tarder, y compris en allouant des ressources suffisantes à la fonction d'évaluation et au contrôle de la conformité;

4. *Reconnaît* que les programmes doivent être conçus et planifiés comme il convient si l'on veut qu'ils puissent effectivement être évalués avec succès et *note* qu'il faut renforcer la conception des programmes pour pouvoir utiliser une approche axée sur les résultats pour le suivi et l'identification des résultats concrets;

5. *Note* que la qualité des évaluations décentralisées, la diminution du nombre de bureaux de pays dotés de services spécialisés de suivi et d'évaluation et le fait que les bureaux régionaux ne disposent pas tous d'un personnel de suivi et d'évaluation suffisant et que les enseignements retirés des évaluations ne sont pas toujours reflétés comme il convient dans la conception et l'exécution des programmes continuent de susciter des difficultés;

6. *Prie* le PNUD de développer les moyens nécessaires à la réalisation d'évaluations décentralisées et de recenser les obstacles qui limitent la conformité avec les plans d'évaluation, notamment en ce qui concerne la réalisation d'évaluations des effets directs des programmes et d'y remédier sans tarder, y compris en allouant des ressources suffisantes à la fonction d'évaluation et au contrôle de la conformité;

7. *Salue* les efforts que déploient certains bureaux de pays pour dispenser une formation en matière d'évaluation au niveau des pays, et *suggère* au PNUD de continuer de contribuer au perfectionnement des capacités nationales en matière d'évaluation;

8. *Reconnaît* que les réponses de l'Administration aux évaluations se sont améliorées et l'engage instamment à continuer à mieux les préparer, les appliquer et les suivre, et *demande* qu'il soit rendu compte dans les futurs rapports de la suite donnée aux réponses de l'Administration;

9. *Se félicite* de la participation accrue des administrateurs nationaux des pays de programme au processus d'évaluation des résultats en matière de développement, prend note des efforts déployés par le Bureau de l'évaluation pour assurer une meilleure représentation des consultantes des pays de programme et insiste sur l'importance qu'il y a à veiller à ce que tous les évaluateurs tiennent pleinement compte des considérations d'égalité des sexes dans leurs évaluations;

10. *Approuve* le programme de travail révisé pour 2011 proposé par le Bureau de l'évaluation ainsi que l'avant-projet de programme de travail pour 2012;

11. *Prie* le PNUD de tenir le Conseil d'administration informé en ce qui concerne la nomination du nouveau Directeur du Bureau de l'évaluation de sorte qu'il puisse examiner la question et donner son avis sur cette nomination conformément à la politique d'évaluation révisée (DP/2011/3).

16 juin 2011

2011/17

État du Rapport sur le développement humain

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'« État des préparatifs et consultations concernant le Rapport sur le développement humain » (DP/2011/25);

2. *Relève avec satisfaction* les mesures adoptées par le Bureau du Rapport sur le développement humain pour resserrer la liaison avec les fournisseurs internationaux de données au sujet des statistiques reflétées dans le rapport, notamment grâce à la reconstitution du Groupe consultatif sur les statistiques et au resserrement de la collaboration à double sens entre le Groupe et la Commission de statistique;

3. *Prend note* du rapport présenté oralement par l'Administrateur au sujet du Rapport sur le développement humain et *apprécie* les efforts qu'il fait pour s'entretenir régulièrement avec le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain et suivre l'état d'avancement de celui-ci;

4. *Salue* les efforts déployés par le Bureau du Rapport sur le développement humain et le Bureau exécutif et le Bureau des partenariats du Programme des Nations Unies pour le développement pour organiser des consultations avec les groupes régionaux du Conseil ainsi qu'avec les gouvernements et d'autres intervenants, comme les services nationaux de statistiques et les commissions régionales du Conseil économique et social, dans toutes les régions où la possibilité s'en est présentée;

5. *Prend note avec satisfaction* des efforts entrepris par le Bureau du Rapport sur le développement humain et par le Programme des Nations Unies pour le développement pour améliorer la qualité et l'exactitude du Rapport et en préserver la crédibilité et l'impartialité sans compromettre l'indépendance de sa rédaction;

6. *Prie* le Bureau du Rapport sur le développement humain de continuer d'avoir périodiquement des consultations ouvertes, transparentes et inclusives avec les parties prenantes pour faire en sorte que le *Rapport sur le développement humain* continue de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

16 juin 2011

2011/18

Analyse à mi-parcours du programme mondial du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Reconnaît* avoir reçu les conclusions de l'examen à mi-parcours du programme mondial du PNUD réalisé conformément à sa décision 2008/32;

2. *Prend note* de ce que les conclusions de l'examen ont un caractère prospectif et vont dans le sens des recommandations issues de l'évaluation du troisième cadre de coopération mondiale et de la réponse que l'Administration a par la suite donnée à cette évaluation, telle qu'elle figure dans le document DP/2008/45;

3. *Reconnaît* le rôle que le programme mondial a joué s'agissant d'améliorer les mécanismes institutionnels internes du PNUD afin de rapprocher l'appui offert en matière de politique générale et régionale et de conseils de ceux qui en ont besoin sur le terrain et mieux adapter ces services aux besoins des pays de programmes;

4. *Demande* que l'accent continue d'être mis sur la nécessité de rapprocher l'appui offert en matière de formulation des politiques et de conseils des usagers, se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne les travaux « multipratiques » aux échelons mondial et régional et reconnaît que les centres de services régionaux associent une robuste architecture des pratiques aux systèmes de gestion des connaissances de manière à permettre le partage des meilleures pratiques à travers toute l'organisation et toutes les régions;

5. *Demande* qu'un accent plus marqué soit mis sur l'établissement de normes de qualité des services consultatifs fournis en matière de politique générale dans le cadre du programme mondial de manière à ce que le personnel du PNUD et ses partenaires, où qu'ils se trouvent, apprennent continuellement de l'expérience acquise sur le terrain et sachent exactement quelles informations sont disponibles, leur degré de fiabilité ou leur provenance institutionnelle, comment les obtenir et contacter les équipes de conseillers qui les produisent et comment influencer le processus;

6. *Demande instamment* que le programme mondial, à la lumière des conclusions des évaluations thématiques et de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, continue de se fonder sur les résultats de la première moitié du quatrième programme mondial, notamment en jouant un rôle directeur dans la formulation de politiques mondiales de nature à promouvoir un développement humain durable, inclusif et résilient, en proposant de nouvelles normes pour les services consultatifs relatifs aux politiques et en mettant davantage l'accent sur les initiatives de multipratiques afin de mieux intégrer les services de conseils de

politique générale dont les pays ont besoin pour faire face à la complexité des défis du développement;

7. *Demande* qu'un rapport final sur l'exécution et les résultats du programme mondial lui soit soumis à sa session annuelle de 2013 en même temps qu'une évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne les services consultatifs multipratiques en matière de politiques, notamment en vue d'entretenir les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de préparer la Conférence Rio +20 sur le développement durable et de promouvoir efficacement le développement local et la gouvernance locale.

16 juin 2011

2011/19

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2010

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies et *exprime* sa satisfaction des contributions concrètes et évolutives du FENU aux fins d'une adaptation des objectifs du Millénaire pour le développement au contexte des pays les moins avancés en fournissant des fonds d'investissements et une assistance technique en vue de contribuer au développement local et de promouvoir des services de microfinancement sans exclusive qui profitent aux ménages pauvres ainsi qu'aux petites entreprises et aux microentreprises;

2. *Se félicite* de l'accent particulier que le FENU a placé en 2010 sur les évaluations externes des programmes qui ont réaffirmé la pertinence et l'efficacité globale des programmes d'appui du FENU tout en mettant en relief les domaines dans lesquels les activités doivent être renforcées, et *se félicite* aussi de l'analyse que contient le rapport annuel de la façon dont les activités du FENU contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au plan local, en indiquant notamment les enseignements tirés et les difficultés rencontrées;

3. *Salue* les efforts entrepris par le FENU en 2010 pour étendre ses programmes d'appui à de nouveaux domaines thématiques clairement liés à son mandat et à ses avantages comparatifs tout en accélérant aussi beaucoup ses activités de partage des connaissances et de plaidoyer afin de promouvoir un changement plus large dans les pays les moins avancés;

4. *Encourage* le FENU à poursuivre son action de mobilisation de contributions à ses ressources ordinaires ou de contributions thématiques pluriannuelles au niveau nécessaire pour élargir ses services et son appui aux investissements à davantage de pays les moins avancés, et *encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à verser des contributions aux ressources ordinaires du FENU;

5. *Accueille avec satisfaction* l'augmentation continue des contributions aux autres ressources du FENU enregistrées en 2010 ainsi que la tendance à une saine diversification des donateurs, des contributions ayant été reçues de sources bilatérales et multilatérales, du Fonds du programme « Unis dans l'action » et de sources du secteur privé;

6. *Se félicite* de ce que, comme il ressort de l'audit de suivi réalisé en 2010, l'examen des pratiques opérationnelles et des pratiques de gestion du FENU ait été mené à bien en 2010, et *salue* les efforts faits par le FENU pour maintenir la qualité des programmes au moment où leur nombre augmente en réponse à la demande croissante des pays les moins avancés.

16 juin 2011

2011/20

Préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires et du quarantième anniversaire du Programme des Volontaires des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rôle significatif que les Volontaires des Nations Unies ont joué en tant que point focal pour la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires ainsi que des importantes initiatives entreprises à cet égard;

2. *Félicite* les Volontaires des Nations Unies à l'occasion de leur quarantième anniversaire ainsi que des résultats obtenus par le Programme au cours de toutes ces années.

16 juin 2011

2011/21

Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des apports significatifs du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) aux résultats opérationnels de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires, souvent dans des conditions très difficiles;

2. *Prend note* des nombreuses améliorations de gestion mises en œuvre pour atteindre les objectifs généraux d'efficacité opérationnelle et répondre aux attentes de ses partenaires;

3. *Se félicite* de ce que la valeur des projets réalisés par l'UNOPS en 2010 a augmenté de 16 % alors même que les dépenses d'administration ont été réduites de 200 000 dollars, et *encourage* à continuer de progresser ainsi sur la voie d'un surcroît d'efficacité;

4. *Accueille favorablement* l'accent plus marqué qui est mis sur les initiatives stratégiques de renforcement des capacités et *prie* le Directeur exécutif de continuer d'améliorer la qualité et d'étendre la portée de ces interventions dans les domaines dans lesquels l'UNOPS peut ajouter un surcroît de valeur aux efforts déployés par le système des Nations Unies;

5. *Se félicite* de l'engagement pris par l'UNOPS de promouvoir une gestion plus transparente et plus responsable et attend avec intérêt les nouvelles initiatives de l'UNOPS dans ce sens;

6. *Se félicite* de l'amélioration de la situation financière de l'UNOPS et de la diversification des partenaires qui contribuent à l'exécution de son portefeuille de projets, et *demande* que le rapport concernant les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2012–2013 qui doit être soumis au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2011 comporte des informations détaillées au sujet des réserves opérationnelles et des provisions (y compris les divers types de provisions et les montants figurant dans l'état des recettes et le bilan des trois derniers exercices);

7. *Souligne* qu'il importe que les résultats soient présentés conformément au cadre de résultats opérationnels adopté par le Conseil d'administration dans sa décision 2009/25 (faisant référence au document DP/2009/36);

8. *Reconnaît* qu'il importe pour l'UNOPS de démontrer et de faire connaître les résultats obtenus en matière de développement grâce aux contributions financières des États Membres et d'en assumer la responsabilité;

9. *Prend acte en outre* des efforts qui sont déployés pour établir des rapports axés sur les résultats et *prie* l'UNOPS de fournir également dans ses futurs rapports annuels des chiffres globaux concernant ses apports à la réalisation des quatre objectifs du plan stratégique pour la période 2010-2013.

17 juin 2011

2011/22

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes menées en 2010

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le PNUD :

1. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes figurant dans le document DP/2011/29;

2. *Exprime* son soutien continu à l'intensification des activités d'audit et d'investigation internes du Programme;

3. *Exprime* son appui à l'allocation de ressources additionnelles en vue d'étoffer les moyens d'audit et d'investigation du Bureau de l'audit et des investigations en revoyant l'ordre de priorités des activités prévues au titre d'autres chapitres du budget de l'exercice biennal du PNUD et *prie* le Programme de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à ces activités lorsque le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 sera présenté au Conseil d'administration;

4. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit;

5. *Se félicite* de l'attention accrue qui est accordée à l'audit des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et des programmes conjoints, *encourage* l'initiative concernant l'audit commun des programmes relevant de l'initiative « Unis dans l'action » et *prie* le Bureau de l'audit et des investigations de rendre compte dans son prochain rapport annuel de l'expérience acquise à cet égard;

En ce qui concerne le FNUAP :

6. *Prend note* du rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2010 (DP/FPA/2011/5) et de la réponse y relative de l'Administration;

7. *Prend note également* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit du FNUAP;

8. *Se félicite* de l'importance accordée aux grandes questions administratives récurrentes et à la planification des audits axés sur les risques;

9. *Se félicite également* de ce que le FNUAP se soit conformé aux décisions 2008/37 et 2009/15 concernant la communication des rapports d'audit interne et la nécessité pour les organismes intéressés de signaler dans leurs rapports annuels respectifs les cas dans lesquels de tels rapports ont été communiqués;

10. *Se félicite également* de ce que le FNUAP se soit conformé aux décisions 2006/13 et 2008/13 ainsi que de la complétude du rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2010;

11. *Exprime* son appui au renforcement des moyens d'investigation de la Division des services de contrôle interne et *prie* le FNUAP de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à cette fin en revoyant l'ordre de priorités des activités prévues au titre d'autres chapitres du budget de l'exercice biennal du FNUAP lorsque le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 sera présenté au Conseil d'administration;

12. *Prend note avec satisfaction* des résultats de l'examen externe de la Division des services de contrôle interne réalisé par l'Institut des auditeurs internes et *prie* le Directeur de la Division de maintenir la haute qualité des travaux de la Division et de faire entreprendre un autre examen externe en 2015, conformément aux pratiques et normes reconnues au plan international dans la profession;

13. *Relève avec préoccupation* les conclusions critiques auxquelles est parvenue la Division des services de contrôle interne et *appuie* les 15 recommandations figurant dans le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2010 (DP/FPA/2011/5), *rappelle* les décisions 2006/8, 2006/13, 2007/10, 2007/29, 2008/12, 2008/13, 2011/15, 2011/18, 2010/22 et 2010/26, et *prie* la Directrice exécutive : a) d'améliorer la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne conforme aux pratiques ayant fait leurs preuves au niveau international, compte tenu de la nécessité de se conformer aux normes comptables internationales pour le secteur public; b) de mettre en œuvre une stratégie de gestion globale des risques; c) de remédier aux problèmes de ressources humaines; d) d'encourager l'utilisation d'une programmation fondée sur des données factuelles; e) d'affiner les priorités du programme du FNUAP, notamment en réduisant le nombre de partenaires et de plans de travail au niveau des pays; et f) d'assurer une transition méthodique vers l'application des normes comptables internationales pour le secteur public;

14. *Appuie* l'approche adoptée par la Directrice exécutive du FNUAP pour renforcer les mécanismes de responsabilisation et d'assurance du FNUAP ainsi que les mesures adoptées pour cibler les activités du FNUAP et en améliorer l'efficacité et l'efficacités, et *prie* la Directrice exécutive d'élaborer un plan d'action

détaillé pour donner suite aux 15 recommandations figurant dans le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2010. Ce plan d'action devra indiquer selon quel ordre de priorités les recommandations devront être appliquées et les mesures devant être adoptées ainsi qu'un calendrier et des objectifs clairement définis. Un canevas de ce plan sera présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2012;

15. *Encourage* le projet d'audit commun des programmes relevant de l'initiative « Unis dans l'action » et *prie* la Division des services de contrôle interne de rendre compte dans son prochain rapport annuel de l'expérience acquise à cet égard;

En ce qui concerne le PNUD et le FNUAP :

16. *Se félicite* des descriptions détaillées des cas de fraude et de présomption de fraude qui figurent dans les rapports du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD et de la Division des services de contrôle interne du FNUAP, comme demandé dans la décision 2011/9, et *prie* le PNUD et le FNUAP de continuer de mieux renseigner sur de tels cas dans les futurs rapports annuels des services chargés du contrôle interne et dans les réponses y relatives de l'Administration, en mettant un accent plus marqué sur les mesures adoptées dans les cas d'inconduite;

En ce qui concerne l'UNOPS :

17. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2010;

18. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit pour 2010, qui est conforme à la décision 2008/37 du Conseil d'administration;

19. *Encourage* le projet d'audit commun des programmes relevant de l'initiative « Unis dans l'action » et *prie* le Groupe de l'audit interne et des investigations de rendre compte dans son prochain rapport annuel de l'expérience acquise à cet égard;

20. *Encourage* l'UNOPS à accélérer la mise en œuvre des recommandations d'audit remontant à plus de 18 mois.

17 juin 2011

2011/23

Réponse à la nouvelle demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2010/22, dans laquelle il a demandé que lui soit présenté un document conjoint indiquant les retombées de la récente demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne et contenant notamment des options pour répondre au besoin d'informations pertinentes;

2. *Prend note* du document conjoint du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS concernant la réponse à la nouvelle demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne (DP-FPA-OPS/2011/1);

3. *Se félicite* de ce que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS appliquent la décision 2008/37 relative à la communication des rapports d'audit interne et se conforment à leur devoir de diligence à cet égard;

4. *Reconnaît* que les donateurs autres que les États Membres ont besoin d'informations et d'assurances concernant les projets qu'ils financent;

5. *Prend note* des différentes options pouvant être envisagées pour répondre aux besoins d'informations pertinentes présentées dans leur rapport commun;

6. *Décide* que l'Administrateur du PNUD, la Directrice exécutive du FNUAP et le Directeur exécutif de l'UNOPS pourront, sur demande, communiquer à une organisation intergouvernementale donatrice et au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme les rapports d'audit interne concernant un projet pour lequel ils ont fourni une contribution financière, conformément à la décision 2008/37 et aux procédures énoncées dans les documents DP/2008/16/Rev.1, DP/FPA/2008/14 et DP/2008/55, en exerçant le plus grand discernement et en préservant les droits légitimes des pays de programme;

7. *Réaffirme* que les renseignements donnés doivent être gardés confidentiels et que les demandes écrites d'accès à des rapports d'audit interne doivent préciser la raison et l'objet de la requête et confirmer le respect des procédures de communication, comme stipulé dans les documents DP/2008/16/Rev.1, DP/FPA/2008/14 et DP/2008/55;

8. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer d'explorer les options pouvant être envisagées pour faciliter la consultation des rapports d'audit interne, y compris les options technologiques, et *prie en outre* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2011, une proposition en vue de faciliter l'accès à distance aux rapports d'audit interne au moyen d'un mécanisme d'accès sécurisé de nature à garantir le caractère confidentiel des renseignements communiqués, notamment au moyen de mots de passe sécurisés;

9. *Engage instamment* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à poursuivre et à resserrer leur collaboration et à partager les informations pertinentes, dans toute la mesure possible, selon qu'il conviendra et conformément aux dispositions pertinentes de la décision 2008/37 et des documents DP/2008/16/Rev.1, DP/FPA/2008/14 et DP/2008/55, avec une organisation intergouvernementale donatrice et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et leurs services de contrôle interne concernant le contrôle de l'exécution des projets qu'ils ont financés, compte tenu de la nécessité de respecter l'indépendance des fonctions d'audit interne et d'investigation du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et de donner des assurances concernant l'exécution des projets;

10. *Convient* que les états financiers vérifiés disponibles d'un projet peuvent être communiqués aux donateurs pour leur donner une assurance concernant l'utilisation faite des fonds;

11. *Convient* que les résumés des rapports d'audit interne de projets, ainsi que les recommandations pertinentes, le cas échéant, peuvent être communiqués sur demande aux États Membres, aux organisations intergouvernementales donatrices et au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ainsi qu'au gouvernement du pays de programme intéressé;

12. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer, dans leurs rapports annuels sur les audits et investigations internes, de signaler les rapports d'audit interne qui ont été communiqués et d'informer le Conseil d'administration, notamment par le biais de leurs rapports respectifs, de demandes d'organisations non visées par la présente décision de recevoir communication des rapports d'audit interne concernant un projet auquel les organisations intéressées ont versé une contribution financière et de solliciter l'avis du Conseil d'administration au sujet de telles demandes de communication.

17 juin 2011

2011/24

Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2011/30, DP/FPA/2011/6 et DP/OPS/2011/3);

2. *Reconnaît* que les bureaux de la déontologie contribuent à encourager une culture de comportement éthique, d'intégrité et de responsabilité au sein des organisations et, à ce propos, *prend note avec satisfaction* des efforts déployés par les bureaux de la déontologie pour fournir des conseils et des avis, éliminer les risques de représailles, passer en revue les déclarations de situation financière et former le personnel de leurs organisations respectives;

3. *Encourage* les Administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à continuer de renforcer les fonctions des bureaux de la déontologie de leurs organisations respectives ainsi qu'à mettre à leur disposition des ressources suffisantes pour qu'ils puissent mener à bien leurs programmes de travail;

4. *Attend avec intérêt* de prendre connaissance des futurs rapports annuels que les bureaux de la déontologie des trois organisations doivent présenter conformément à la décision 2010/17, et en particulier des recommandations à l'Administration tendant à renforcer la culture d'intégrité et de conformité au sein de ces organisations.

17 juin 2011

2011/25

Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2010 : analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2008-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents constituant le rapport de la Directrice exécutive pour 2010 : DP/FPA/2011/3 (Part I), DP/FPA/2011/3 (Part I)/Add.1 et DP/FPA/2011/3 (Part II);

2. *Accueille favorablement* les progrès réalisés au cours des trois dernières années dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013 tout en *reconnaissant* les difficultés à prévoir et *accueille favorablement aussi*

l'engagement pris par l'Administration de continuer d'améliorer le ciblage stratégique de l'organisation;

3. *Accueille favorablement en outre* l'engagement du FNUAP de continuer d'améliorer son cadre de résultats en matière de développement et son cadre de gestion axée sur les résultats en y incorporant une chaîne complète des résultats englobant effets directs, produits, indicateurs, données de référence et objectifs, lorsque cela est possible, pour faciliter le suivi des résultats obtenus et l'établissement de rapports à ce sujet, y compris au niveau des objectifs visés dans le plan stratégique du FNUAP, et mieux démontrer la contribution apportée par le FNUAP aux effets directs des activités réalisées;

4. *Félicite* le FNUAP d'avoir amélioré la qualité de ses rapports annuels en y incluant une analyse des indicateurs de réalisation du plan stratégique au regard des objectifs fixés et d'utiliser les données factuelles dégagées lors des évaluations en combinant les informations aussi bien quantitatives que qualitatives;

5. *Se félicite* que des références aux données initiales et aux objectifs aient été incorporées au plan stratégique du FNUAP, que les progrès accomplis soient suivis au regard des objectifs et des effets directs visés et que des efforts soient entrepris pour régler les difficultés rencontrées et que soient appliqués les enseignements retirés et les recommandations formulées et qu'il ait été élaboré des directives concernant la programmation fondée sur des données factuelles, comme demandé dans la décision 2010/23, et *note* que le FNUAP a entrepris en 2011 de lancer un plan de perfectionnement des compétences du personnel;

6. *Reconnaît* que les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013 ont été présentés de façon claire et transparente et que les conclusions et enseignements retirés ont été incorporés à l'examen à mi-parcours, compte tenu des observations formulées par les membres du Conseil d'administration;

7. *Admet* que le FNUAP est confronté à de sérieuses difficultés et *encourage* le FNUAP à s'attaquer à ces difficultés de façon cohérente et efficace dans le cadre du processus d'examen à mi-parcours en affinant le ciblage de l'organisation à tous les niveaux, en mettant en œuvre une programmation efficace fondée sur des données factuelles et en améliorant la gestion des ressources humaines ainsi que la gestion financière et la gestion axée sur les résultats;

8. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique énergique et d'un soutien financier continu ainsi que de ressources de base accrues et prévisibles afin d'intensifier l'aide qu'il apporte aux pays pour intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres de développement nationaux et réaliser les objectifs de développement arrêtés au plan international;

9. *Encourage* le FNUAP à continuer de faire rapport sur la formulation et l'exécution de programmes visant à fournir une assistance aux adolescents et aux jeunes; *appuie* le FNUAP dans les efforts qu'il déploie pour améliorer les politiques en faveur de l'adolescence et de la jeunesse et pour assurer l'inclusion des questions concernant les adolescents et les jeunes aux politiques et aux programmes, en particulier pour éviter leur marginalisation; et *souligne* que le FNUAP doit s'employer à faciliter l'échange de pratiques optimales et la formulation de

politiques efficaces en faveur des adolescents et des jeunes aux échelons régional et mondial;

10. *Encourage en outre* le FNUAP à rétablir dans les rapports annuels du Directeur exécutif les sections consacrées aux difficultés rencontrées et aux enseignements retirés qui figuraient dans les rapports annuels précédents ainsi qu'à y inclure des informations sur la façon dont le FNUAP mesurera les gains d'efficacité obtenus dans des domaines comme la passation des marchés, les coûts de gestion et les autres principaux postes de dépense.

17 juin 2011

2011/26

Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2011 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et sur les prévisions de recettes pour 2011 et au-delà (DP/FPA/2011/4);

2. *Se félicite* des efforts déployés par le FNUAP pour mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes de financement, y compris auprès du secteur privé;

3. *Estime* que l'amélioration plus poussée de la gestion financière et opérationnelle du FNUAP, des bases factuelles de la programmation, de l'allocation des ressources, de même que des produits de programme dont le Fonds est comptable, sont autant d'éléments importants pour obtenir des financements, et encourage le FNUAP à remédier aux lacunes constatées dans ces domaines en prenant en temps voulu des initiatives concrètes;

4. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise du FNUAP et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et *encourage* le Fonds à continuer de mobiliser ces ressources et d'augmenter le nombre de pays qui versent des contributions substantielles, tout en continuant également de mobiliser des ressources supplémentaires pour ses fonds et programmes thématiques;

5. *Encourage* tous les États Membres à maintenir leurs contributions aux ressources ordinaires et *encourage de même* les pays qui sont en mesure de le faire à augmenter leurs contributions, à annoncer des contributions pluriannuelles et à les verser dans la première moitié de l'année pour garantir une programmation efficace;

6. *Encourage en outre* tous les gouvernements des pays bénéficiaires à augmenter leurs contributions aux programmes de leur propre pays;

7. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique solide et d'un soutien financier accru, ainsi que de ressources de base prévisibles, afin de pouvoir mieux aider les pays à intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres de développement nationaux et à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs 3, 4, 5 et 6 du Millénaire.

16 juin 2011

2011/27

Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013

Le Conseil d'administration

1. *Décide* d'examiner le budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013 à sa première session ordinaire de 2012 et *encourage* le Directeur exécutif du Fonds à chercher des gains d'efficacité supplémentaires en faisant preuve de discipline budgétaire lors de l'établissement du projet de budget d'appui biennal du Fonds pour 2012-2013, mais reconnaît toutefois que le Fonds a besoin de ressources adéquates pour mettre en œuvre son plan stratégique;

2. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation d'un mois pour janvier 2012, d'un montant de 11,5 millions de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013;

3. *Décide* que ce crédit par anticipation sera intégré au budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013 et n'en constituera pas un complément.

17 juin 2011

2011/28

Pays les moins avancés

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* la Déclaration d'Istanbul (A/CONF. 219/L.1) et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/CONF.219/3/Rev.1), ci-après dénommé Programme d'action d'Istanbul, adoptés par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Istanbul du 9 au 13 mai 2011;

2. *Rappelle* les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies, telles qu'elles sont énoncées dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007;

3. *Note* l'appui résolu dispensé aux pays les moins avancés par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Fonds d'équipement des Nations Unies;

4. *Souligne* que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Fonds d'équipement des Nations Unies doivent porter une attention particulière à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul;

5. *Invite* l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et les Directeurs exécutifs du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à intégrer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul à leurs programmes de travail, notamment au programme de travail du Fonds d'équipement des Nations Unies, ainsi que demandé dans le Programme d'action d'Istanbul en son paragraphe 153;

6. *Invite* le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement à intégrer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans les plans de travail de ce Groupe.

17 juin 2011

2011/29

Pays à revenu intermédiaire

Le Conseil d'administration

1. *Constate* les efforts déployés par le PNUD pour avancer vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

2. *Rappelle* tous les principes défendus par le PNUD, notamment les principes de prévisibilité, d'universalité et de progressivité, et *réaffirme* la nécessité de fournir des appuis stratégiques à tous les pays de programme, dont les pays à revenu intermédiaire et les pays les moins avancés, à la demande des gouvernements bénéficiaires, de manière à répondre à leurs besoins particuliers, notamment en ce qui concerne le coordonnateur/représentant résident, le directeur de pays et le représentant résident adjoint, au moyen du budget de base selon qu'il convient, sous réserve de la décision à venir sur le budget institutionnel pour 2012-2013;

3. *Note* que les moyennes nationales fondées sur des critères tels que le revenu par habitant ne donnent pas toujours une idée exacte des particularités et des besoins réels des pays à revenu intermédiaire en matière de développement, et *constate* que ces pays présentent des caractéristiques très diverses¹;

4. *Considère* que les pays à revenu intermédiaire continuent de se heurter à d'énormes difficultés dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, en raison des causes profondes de la pauvreté;

5. *Réaffirme* que le travail du PNUD devrait être subordonné aux priorités de développement nationales et être pleinement coordonné avec elles;

6. *Constate* que malgré les réussites et les efforts des pays à revenu intermédiaire, un nombre considérable de personnes vivent encore dans la pauvreté et que des inégalités demeurent, et demande à cet égard au PNUD d'apporter l'appui stratégique approprié aux stratégies de développement nationales, dans le cadre de son mandat et au cas par cas, en tenant compte de la grande diversité des pays à revenu intermédiaire et des besoins spécifiques de chacun;

7. *Estime* que la coopération sud-sud et triangulaire est primordiale pour soutenir les efforts de développement des pays en développement;

8. *Prend acte* des engagements de financement souscrits par les pays contributeurs dans le but de soutenir les efforts de développement;

9. *Rappelle* sa décision 2010/3 et, à cet égard, *confirme* que le PNUD lui présentera afin qu'il l'étudie un deuxième examen du cadre de programmation à sa deuxième session ordinaire de 2012 et y inclura, avec la possibilité de les mettre en œuvre en 2012 et en se fondant sur l'examen à mi-parcours, des propositions

¹ Résolution 63/223 de l'Assemblée générale, quatrième paragraphe du préambule.

concrètes et réalistes visant à améliorer les résultats opérationnels du plan stratégique pour 2008-2013;

10. *Rappelle* sa décision 2010/1 et *prie* le PNUD de faire figurer, dans sa stratégie pour les pays à revenu intermédiaire dont il est fait mention dans la décision 2010/3 sur le cadre de programmation, une évaluation des capacités de base des bureaux de pays établis dans ces pays et dans les pays contributeurs nets.

17 juin 2011

2011/30

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2011**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2011 il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de la session annuelle de 2011 (DP/2011/L.2) et son rectificatif (DP/2011/L.2/Corr.1);

Adopté le rapport des travaux de sa première session ordinaire de 2011 (DP/2011/20);

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2011 :

Deuxième session ordinaire : du 6 au 9 septembre 2011;

Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2011;

Pris note de la demande du PNUD visant à reporter, de la deuxième session ordinaire de 2011 à la première session ordinaire de 2012, le deuxième examen du cadre de programmation pour 2008-2013.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2011/14 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD;

Pris note du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2010 (DP/2011/22/Add.1);

Pris note de l'annexe statistique (DP/2011/22/Add.2).

Point 3

Engagements de financement envers le PNUD

Adopté la décision 2011/15 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2011 et au-delà.

Point 4
Évaluation

Adopté la décision 2011/16 concernant le rapport annuel sur la fonction d'évaluation.

Point 5
Rapport sur le développement humain

Adopté la décision 2011/17 relative à la mise à jour du *Rapport sur le développement humain*.

Point 6
Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2011/18 relative à l'examen à mi-parcours du programme mondial du PNUD;

Approuvé le cadre de résultats et d'allocation des ressources du descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Guinée, Haïti, Maurice, la République de Moldova et la Tunisie (DP/2011/26, tableau 1) et (DP/2011/26/Add.1);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour l'Afrique du Sud (DP/2011/26, tableau 2);

Approuvé la première prolongation de deux ans des programmes de pays pour la Croatie, Madagascar et le Paraguay (DP/2011/26, tableau 2);

Pris note du projet de descriptif de programme de pays commun pour l'Albanie (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2011/ALB/1);

Pris note du projet de descriptif de programme sous-régional pour l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade (DP/DSP/CAR/2) et de son rectificatif (DP/DSP/CAR/2/Corr.1);

Pris note des projets de descriptifs de programme de pays ci-après et des observations formulées à leur sujet :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Tchad (DP/DCP/TCD/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Éthiopie (DP/DCP/ETH/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Gabon (DP/DCP/GAB/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Ghana (DP/DCP/GHA/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Mauritanie (DP/DCP/MRT/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour Sao Tomé-et-Principe (DP/DCP/STP/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Sénégal (DP/DCP/SEN/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour les Seychelles (DP/DCP/SYC/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Zimbabwe (DP/DCP/ZWE/2);

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour Bahreïn (DP/DCP/BHR/2);
 Projet de descriptif de programme de pays pour le Maroc (DP/DCP/MAR/2);
 Projet de descriptif de programme de pays pour l'Arabie saoudite (DP/DCP/SAU/2);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bangladesh (DP/DCP/BGD/2);
 Projet de descriptif de programme de pays pour la Mongolie (DP/DCP/MNG/2);
 Projet de descriptif de programme de pays pour les Philippines (DP/DCP/PHL/2);

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kirghizistan (DP/DCP/KGZ/2);
 Projet de descriptif de programme de pays pour le Monténégro (DP/DCP/MNE/1);
 et son rectificatif (DP/DCP/MNE/1/Corr.1);
 Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ukraine (DP/DCP/UKR/2);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour El Salvador (DP/DCP/SLV/2);
 Projet de descriptif de programme de pays pour le Honduras (DP/DCP/HND/2);
 Projet de descriptif de programme de pays pour la Jamaïque (DP/DCP/JAM/2);
 Projet de descriptif de programme de pays pour Trinidad-et-Tobago
 (DP/DCP/TTO/2).

Point 7**Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2011/19 concernant le rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2010.

Point 8**Volontaires des Nations Unies**

Adopté la décision 2011/20 sur les préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires et du quarantième anniversaire des Volontaires des Nations Unies.

Débat consacré à l'UNOPS**Point 9****Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2011/21 sur le rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS.

Débat consacré au FNUAP**Point 13****Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP**

Adopté la décision 2011/25 sur le rapport du Directeur exécutif pour 2010 : analyse cumulative des progrès de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013.

Point 14

Engagements de financement envers le FNUAP

Adopté la décision 2011/26 relative au rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs et sur les prévisions de recettes pour 2011 et au-delà.

Point 15

Programmes de pays et questions connexes

Pris note des projets de descriptifs de programme de pays ci-après ainsi que des observations formulées à leur sujet :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Éthiopie (DP/FPA/DCP/ETH/7);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Gabon (DP/FPA/DCP/GAB/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Ghana (DP/FPA/DCP/GHA/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Mauritanie (DP/FPA/DCP/MRT/7);

Projet de descriptif de programme de pays pour Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/DCP/STP/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Sénégal (DP/FPA/DCP/SEN/7);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Zimbabwe (DP/FPA/DCP/ZWE/7);

Pris note de la prolongation d'un an du programme de pays pour la Guinée (DP/FPA/2011/7, tableau 1); approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour Madagascar (DP/FPA/2011/7, tableau 3); et approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour l'Afrique du Sud (DP/FPA/2011/7, tableau 2);

Approuvé le cadre de résultats et d'allocation des ressources du FNUAP figurant dans le descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie;

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Maroc (DP/FPA/DCP/MAR/8);

Pris note de la prolongation d'un an du programme de pays pour la Tunisie (DP/FPA/2011/8);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bangladesh (DP/FPA/DCP/BGD/8);

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique populaire lao (DP/FPA/DCP/LAO/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Mongolie (DP/FPA/DCP/MNG/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour les Philippines (DP/FPA/DCP/PHL/7);

Europe orientale et Asie centrale

Projet de descriptif de programme de pays commun pour l'Albanie (DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2011/ALB/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kirghizistan (DP/FPA/DCP/KGZ/3);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ukraine (DP/FPA/DCP/UKR/2);

Pris note de la prolongation d'un an du programme de pays pour la République de Moldova (DP/FPA/2011/9) et de son rectificatif (DP/FPA/2011/9/Corr.1);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour El Salvador (DP/FPA/DCP/SLV/7);

Projet de descriptif de programme multipays pour les pays des Caraïbes anglophones et néerlandophones (DP/FPA/DCP/CAR/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Honduras (DP/FPA/DCP/HND/7);

Pris note de la prolongation d'un an du programme de pays pour Haïti (DP/FPA/2011/10, tableau 1);

Approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Paraguay (DP/FPA/2011/10, tableau 2).

Point 16

Examen à mi-parcours du plan stratégique

Entendu un exposé sur l'état d'avancement de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013.

Débat consacré aux questions communes

Point 10

Audit et contrôle internes (PNUD, FNUAP et UNOPS)

Adopté la décision 2011/22 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes;

Adopté la décision 2011/23 relative aux nouvelles exigences de divulgation élargie des informations contenues dans les rapports d'audit interne.

Point 11

Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Adopté la décision 2011/24 relative aux rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Point 12

Missions sur le terrain

Pris note des rapports ci-après :

a) Rapport de la mission sur le terrain effectuée conjointement aux Philippines (DP-FPA/2011/CRP.1) et son rectificatif (DP-FPA/2011/CRP.1/Corr.1);

b) Rapport de la mission sur le terrain PNUD/FNUAP au Panama (DP/2011/CRP.2-DP/FPA/2011/CRP.1);

c) Rapport de la mission sur le terrain PNUD/FNUAP en Uruguay (DP/2011/CRP.3-DP/FPA/2011/CRP.2).

Point 17

Questions diverses

Adopté la décision 2011/27 sur l'allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013;

Adopté la décision 2011/28 sur les pays les moins avancés;

Adopté la décision 2011/29 sur les pays à revenu intermédiaire;

Tenu les séances d'information et les consultations ci-après :

PNUD

Consultations informelles sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2012-2013;

FNUAP

a) Cérémonie de remise du prix 2011 du Fonds des Nations Unies pour la population;

b) Consultations informelles sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP;

PNUD/FNUAP/UNOPS

A tenu des débats thématiques conjoints sur :

a) Le rôle des organisations pour ce qui est de répondre aux besoins de développement des pays à revenu intermédiaire;

b) L'environnement et le changement climatique : rôle des trois organismes au niveau national;

c) Questions relatives aux pays les moins avancés dans le contexte de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

2011/31

République du Soudan du Sud

Le Conseil d'administration

1. *Souhaite la bienvenue* à la République du Soudan du Sud en tant que nouveau pays de programme dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ont à s'occuper;

2. *Autorise* l'Administratrice du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS à mettre au point un programme en République du Soudan du Sud, à la demande du Gouvernement et en coopération étroite avec lui et avec les

autres parties intéressées, en tenant compte des autres activités de développement entreprises dans ce pays.

9 septembre 2011

2011/32

Projet de budget institutionnel du PNUD pour 2012-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des résultats institutionnels, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013, tel qu'il figure dans le document DP/2011/34;

2. *Approuve*, sous réserve des modifications ci-dessous, la présentation des activités et dépenses connexes figurant dans le document DP/2011/34, qui suit la classification, la méthode de budgétisation axée sur les résultats et le format des principaux tableaux budgétaires approuvés dans les décisions 2010/32 et 2011/10;

3. *Décide*, conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), de poursuivre l'examen des investissements de ressources complémentaires nécessaires à l'application de la résolution 63/250 et de déterminer s'ils demeurent nécessaires dans le cadre de l'examen du prochain projet de budget institutionnel du PNUD, et prie le PNUD de fournir des informations en la matière;

4. *Encourage* le PNUD, en consultation avec le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à continuer d'améliorer la présentation des recettes et des dépenses dans le budget intégré pour 2014-2017, notamment pour ce qui est des recettes générées par le recouvrement des coûts et les portefeuilles de trésorerie et de placement, d'une part, et des dépenses imputées sur ces recettes, d'autre part;

5. *Approuve* les ressources ordinaires d'un montant brut de 931,9 millions de dollars, représentant le montant du budget institutionnel pour 2012-2013;

6. *Rappelle* la décision 2011/22 du Conseil d'administration et prend note de l'accroissement des ressources allouées à la fonction d'investigation du Bureau de l'audit et des investigations, soulignant également qu'il est urgent de pourvoir les postes vacants au Bureau;

7. *Décide*, comme l'a proposé l'Administratrice, d'autoriser celle-ci, à titre exceptionnel, à engager en 2012-2013 un montant supplémentaire pouvant atteindre 15 millions de dollars de ressources ordinaires au titre des mesures de sécurité, et décide en outre que le PNUD affectera ces fonds exclusivement au financement de nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et qu'il lui rendra compte de leur utilisation dans le cadre de l'examen annuel de la situation financière du Programme;

8. *Prie* le PNUD de le tenir informé par le biais de consultations officieuses de l'état d'avancement des investissements stratégiques et de leur impact, en ce qui concerne notamment la mise en œuvre du Programme de réformes structurelles;

9. *Prie* le PNUD, en consultation avec le FNUAP et l'UNICEF, de présenter de façon informelle des échéances pour l'examen et l'analyse des taux harmonisés de recouvrement des coûts à la première session ordinaire de 2012 et, compte tenu

de la décision 2010/1 du Conseil, le prie également, en consultation avec le FNUAP et l'UNICEF, d'examiner expressément dans cette étude la nécessité de continuer à financer intégralement les coûts indirects fixes au moyen des ressources ordinaires;

10. *Demande également* que l'examen de cette question se fonde sur des données détaillées concernant le montant total des recettes et des dépenses, notamment les recettes générées par le recouvrement des coûts et les portefeuilles de trésorerie et de placement du PNUD, d'une part, et les dépenses couvertes par ces recettes, d'autre part;

11. *Note avec préoccupation* la diminution des contributions versées au titre des ressources ordinaires en 2010 et souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour accroître ces contributions, notamment en s'employant plus activement à produire des résultats concrets.

9 septembre 2011

2011/33

Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* les dispositions révisées du Règlement financier qui sont proposées dans le document DP/2011/36, et *prend note* des règles de gestion financières amendées;

2. *Prie* le PNUD de le tenir régulièrement informé de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) à compter de la première session ordinaire de 2012.

9 septembre 2011

2011/34

Examen annuel de la situation financière, 2010

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/2011/33 et DP/2011/33/Add.1, qui présentent l'examen annuel de la situation financière du PNUD;

2. *Prend note également* de la diminution continue des contributions versées au titre des ressources ordinaires, dont l'organisation a besoin pour s'acquitter de son mandat, préserver son caractère multilatéral, impartial et universel et disposer d'une base de ressources ordinaires suffisante et sûre;

3. *Demande instamment* à l'ensemble des États Membres d'aider le PNUD à réaliser ses objectifs concernant les contributions au titre des ressources ordinaires et de s'engager dans les meilleurs délais à verser leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2011 et au-delà, si possible dans le cadre d'annonces de contributions pluriannuelles;

4. *Invite* les États Membres à prendre acte de l'importance de la prévisibilité des ressources, sachant qu'il est essentiel que les contributions soient versées en temps opportun pour éviter des problèmes de liquidités.

8 septembre 2011

2011/35**Assistance au Myanmar***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du présent document (DP/2011/38) et du rapport présenté par la mission indépendante d'évaluation au Myanmar, en particulier des problèmes stratégiques dont il fait état et des recommandations qui y sont formulées;

2. *Prie* l'Administratrice de tenir compte des conclusions de la mission et d'y donner suite, comme il convient, dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain;

3. *Approuve* la prolongation d'un an (jusqu'en 2012) proposée pour la phase 4 de l'Initiative;

4. *Autorise* l'Administratrice à allouer pour la période révisée (2008-2012) un montant estimatif de 55,9 millions de dollars au titre des ressources ordinaires (« de base »), et à mobiliser au titre des autres ressources (« ressources à des fins spéciales ») un montant additionnel pouvant aller jusqu'à 85 millions de dollars.

8 septembre 2011

2011/36**Feuille de route pour la mise en œuvre de la décision 2011/14***Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* de la présentation du document de séance comme document vivant et des consultations qui ont conduit à son élaboration;

2. *Prend note* de la « feuille de route » qu'il contient, notamment des grandes étapes à franchir et du calendrier à respecter concernant la période non encore écoulée du plan stratégique en cours et l'élaboration du plan stratégique pour 2014-2017;

3. *Prie* l'Administratrice du PNUD de le tenir informé des progrès accomplis et de le consulter à ce sujet, comme le prévoit la feuille de route;

4. *Attend avec intérêt* la poursuite des consultations sur la feuille de route, selon qu'il conviendra.

9 septembre 2011

2011/37**Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2010***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies (DP/OPS/2011/4);

2. *Se félicite* de la présentation des données et des analyses qui y figurent ainsi que de la pertinence du supplément thématique.

8 septembre 2011

2011/38

Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2012-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de l'UNOPS (DP/OPS/2011/6);

2. *Approuve* le projet de budget et, en particulier, l'objectif fixé en ce qui concerne le produit net, en prenant en compte les incidences comptables de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public;

3. *Se félicite* de la présentation d'informations détaillées au sujet des réserves opérationnelles et des provisions, comme il l'a demandé dans sa décision 2011/21, et encourage l'UNOPS à continuer de s'attacher à présenter des rapports clairs et faciles à comprendre à ce sujet;

4. *Note avec satisfaction* que l'organisation continue de progresser sur la voie d'un surcroît d'efficience;

5. *Appuie* la proposition de reclassement du poste de directeur exécutif au rang de secrétaire général adjoint, notant que sa mise en œuvre ne donnera pas lieu à la création de postes d'appui supplémentaires ni à d'autres augmentations du budget;

6. *Recommande* que le Secrétaire général examine favorablement la proposition de reclassement;

7. *Approuve* les résultats affinés en matière de gestion et les objectifs de ressources correspondants.

9 septembre 2011

2011/39

Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013 (DP/FPA/2011/11) et se félicite de l'orientation stratégique indiquée dans le rapport pour renforcer la responsabilisation du FNUAP en matière de résultats et d'excellence opérationnelle;

2. *Rappelle* sa décision 2010/23 et fait siens les orientations futures figurant dans le rapport et l'ensemble bien circonscrit de réalisations escomptées et de produits en tant qu'étape importante vers la réalisation des buts du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et en tant que contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

3. *Apprécie* les modifications apportées aux cadres révisés de résultats de développement et de gestion et approuve ces cadres, ainsi que le cadre intégré d'allocation des ressources pour 2012-2013 figurant dans le rapport;

4. *Prie* le FNUAP de tenir compte des priorités du plan stratégique affiné dans le budget institutionnel pour 2012-2013, notamment en recrutant le personnel adéquat, et encourage tous les pays à aider le FNUAP à mobiliser le montant total

envisagé pour les ressources ordinaires et les autres ressources pour la période 2012-2013, y compris par des annonces de contributions pluriannuelles;

5. *Souligne* l'importance des ressources ordinaires pour mettre en œuvre le plan stratégique du FNUAP avec efficacité et encourage les États Membres qui sont en mesure de le faire à accroître leurs contributions au titre des ressources ordinaires du FNUAP;

6. *Apprécie* les efforts déployés par le FNUAP pour améliorer l'efficacité des programmes et l'encourage à examiner toutes les questions transversales dans ses futurs rapports annuels, ainsi qu'à renforcer encore la gestion axée sur les résultats, notamment l'analyse et l'atténuation des risques, ainsi que l'information;

7. *Prie* le FNUAP de présenter le rapport de synthèse sur son plan stratégique pour 2008-2013 à la session annuelle de 2013, et de présenter le nouveau plan stratégique à la deuxième session ordinaire de 2013.

9 septembre 2011

2011/40

Projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour la République du Soudan du Sud

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses décisions 2001/11 et 2006/36 sur la procédure d'approbation des programmes de pays,

1. *Prend note* de la demande faite par la République du Soudan du Sud de lui présenter, à titre exceptionnel, les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP à sa première session ordinaire de 2012;

2. *Décide* que les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour le Soudan du Sud seront examinés lors d'une consultation informelle qui se tiendra avant sa première session ordinaire de 2012;

3. *Décide*, à titre exceptionnel, d'approuver les descriptifs de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour le Soudan du Sud à sa première session ordinaire de 2012.

8 septembre 2011

2011/41

Rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport commun du PNUD et du FNUAP sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2011/40-DP/FPA/2011/12);

2. *Prie* le PNUD et le FNUAP de veiller, selon qu'il conviendra, à aligner les aspects pertinents de leurs plans stratégiques et cadres de résultats pour 2014-2017 sur les stratégies et cadres pertinents d'ONUSIDA;

3. *Prie* le FNUAP, jusqu'à l'adoption de son prochain plan stratégique, de prendre en compte les objectifs et les résultats visés dans les stratégies pertinentes et le budget-plan et cadre de responsabilisation d'ONUSIDA, selon qu'il conviendra, pour actualiser ses orientations stratégiques sur le VIH ainsi que ses stratégies et politiques en la matière;

4. *Prie* le PNUD, jusqu'à l'adoption de son prochain plan stratégique, de mettre à jour sa stratégie contre le sida pour tenir compte, selon qu'il conviendra, des stratégies pertinentes d'ONUSIDA pour 2012 et 2013 et de chercher des moyens de prendre en compte le budget-plan et cadre de responsabilisation d'ONUSIDA dans ses stratégies et politiques pertinentes ayant trait aux résultats.

9 septembre 2011

2011/42

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2011

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2011, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté la décision 2011/31 par laquelle il a accueilli la République du Soudan du Sud;

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2011 (DP/2011/L.3);

Approuvé le rapport sur les travaux de la session annuelle de 2011 (DP/2011/31);

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2012 :

Élection du Bureau pour 2012 : 9 janvier 2012

Première session ordinaire de 2012 : 30 janvier-2 février 2012

Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM : 3 et 6 février 2012

Session annuelle de 2012 : 18-29 juin 2012 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2012 : 4-7 septembre 2012

Examiné le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2012 et le projet de plan de travail annuel pour 2012 (DP/2011/CRP.4).

Débat consacré au PNUD

Point 2A

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2011/32 sur le projet de budget institutionnel du PNUD pour 2012-2013;

Adopté la décision 2011/33 sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD;

Adopté la décision 2011/34 concernant l'examen annuel de la situation financière en 2010.

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2011/40 sur les projets de descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud;

Adopté la décision 2011/35 sur l'assistance au Myanmar;

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à sa décision 2006/36 :

Afrique : Éthiopie, Gabon, Ghana, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Tchad et Zimbabwe

États arabes : Arabie saoudite, Bahreïn et Maroc

Asie et Pacifique : Bangladesh, Mongolie et Philippines

Europe et Communauté d'États indépendants : Albanie (programme commun de pays), Kirghizistan, Monténégro et Ukraine

Amérique latine et Caraïbes : Barbade et Organisation des États des Caraïbes orientales, El Salvador, Honduras, Jamaïque et Trinité-et-Tobago

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Érythrée et la République arabe syrienne;

Pris note de la prolongation de deux ans du quatrième Cadre de coopération Sud-Sud;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays et des annexes propres à chaque organisme jointes aux projets de descriptif de programme commun de pays énumérés ci-après, ainsi que des observations y relatives :

Afrique

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Cap-Vert (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/CPV/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour la République centrafricaine (DP/DCP/CAF/3);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Gambie (DP/DCP/GMB/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Malawi (DP/DCP/MWI/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Mozambique (DP/DCP/MOZ/2);

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Algérie (DP/DCP/DZA/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Yémen (DP/DCP/YEM/2);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran (DP/DCP/IRN/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique populaire lao (DP/DCP/LAO/2);
Projet de descriptif de programme commun de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/PNG/1);
Projet de descriptif de programme de pays pour la Thaïlande (DP/DCP/THA/2);
Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Viet Nam (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/VNM/1);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Brésil (DP/DCP/BRA/2);
Projet de descriptif de programme de pays pour la République dominicaine (DP/DCP/DOM/2);
Projet de descriptif de programme de pays pour le Guyana (DP/DCP/GUY/2);
Projet de descriptif de programme de pays pour le Panama (DP/DCP/PAN/2);
Projet de descriptif de programme de pays pour le Pérou (DP/DCP/PER/2);
Projet de descriptif de programme de pays pour le Suriname (DP/DCP/SUR/2).

Point 8

Rapport annuel de l'Administratrice

Adopté la décision 2011/36 concernant la feuille de route pour la mise en œuvre de la décision 2011/14.

Débat consacré à l'UNOPS

Point 4

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2011/37 concernant le Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2010;

Adopté la décision 2011/38 concernant le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2012-2013.

Débat consacré aux questions communes

Point 2B

Questions financières, budgétaires et administratives

Pris acte de la note d'information préliminaire PNUD/FNUAP/UNICEF sur les progrès accomplis en matière de budget intégré.

Point 5

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Adopté la décision 2011/41 sur le rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Point 9**Audit et contrôle internes**

Pris acte de la note d'information sur la proposition de téléconsultation des rapports d'audit interne.

Débat consacré au FNUAP**Point 6****Rapport du Directeur exécutif du FNUAP**

Adopté la décision 2011/39 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013.

Point 7**Programmes de pays et questions connexes**

Adopté la décision 2011/40 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour la République du Soudan du Sud;

Pris note de la prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Égypte (DP/FPA/2011/13), l'Érythrée (DP/FPA/2011/14) et la République arabe syrienne (DP/FPA/2011/13);

Pris note des projets de descriptif de programme de pays et des annexes propres à chaque organisme jointes aux projets de descriptif de programme commun de pays énumérés ci-après, ainsi que des observations y relatives :

Afrique

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Cap-Vert (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/CPV/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour la République centrafricaine (DP/FPA/DCP/CAF/7);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Tchad (DP/FPA/DCP/TCD/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Gambie (DP/FPA/DCP/GMB/7);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Malawi (DP/FPA/DCP/MWI/7);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Mozambique (DP/FPA/DCP/MOZ/8);

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Algérie (DP/FPA/DCP/DZA/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Yémen (DP/FPA/DCP/YEM/5);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran (DP/FPA/DCP/IRN/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Myanmar (DP/FPA/DCP/MMR/3);

Projet de descriptif de programme commun de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/PNG/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Thaïlande (DP/FPA/DCP/THA/10);

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Viet Nam (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/VNM/1);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Brésil (DP/FPA/DCP/BRA/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour la République dominicaine (DP/FPA/DCP/DOM/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Panama (DP/FPA/DCP/PAN/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Pérou (DP/FPA/DCP/PER/8);

Approuvé les programmes de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à sa décision 2006/36 :

Afrique : Éthiopie, Gabon, Ghana, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Zimbabwe

États arabes : Maroc

Asie et Pacifique : Bangladesh, Mongolie, Philippines et République démocratique populaire lao

Europe de l'Est et Asie centrale : Albanie (descriptif de programme commun de pays), Kirghizistan et Ukraine

Amérique latine et Caraïbes : El Salvador, Honduras et pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes

Tenu les réunions d'information et consultations officieuses et organisé les manifestations spéciales ci-après :

PNUD

- a) Arrangements de programmation;
- b) Projet de maquette du Rapport annuel de l'Administratrice pour 2012, y compris les produits et indicateurs de produits proposés et le plan du rapport;
- c) Préparatifs de la Conférence Rio +20;

FNUAP

- a) Vers Rio +20 : dynamique démographique et développement durable;
- b) Déjeuner de travail ministériel avec le Conseil d'administration sur la sécurité des produits liés à la santé procréative;

PNUD et FNUAP

Débat thématique commun sur la jeunesse.

PNUD, FNUAP et UNOPS

Débat thématique sur le passage de la situation d'urgence aux phases de redressement et de développement (accent sur le Soudan du Sud).

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2011

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Afrique du Sud (2012), Burkina Faso (2012), Cameroun (2012), Mauritanie (2011), République démocratique du Congo (2012), Rwanda (2012), Sierra Leone (2011).

États d'Asie et du Pacifique : Bangladesh (2013), Chine (2013), Inde (2012)*, Pakistan (2012), Qatar (2012), République islamique d'Iran (2011), Yémen (2011).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2012)*, Argentine (2013), Cuba (2011), El Salvador (2013), Mexique (2011).

États d'Europe de l'Est et autres États : Bélarus (2013), Estonie (2012), Fédération de Russie (2011)*, République tchèque (2013).

États d'Europe occidentale et autres pays** : Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

* Réélu.

** Le Groupe a son propre calendrier de rotation qui varie chaque année.

